

# 2023 | EXERCICE

## RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

*Mutuelle  
de Poitiers  
Assurances*

Votre assureur vous connaît,  
et pour vous, ça change tout !

2023

# PRÉAMBULE

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public, est élaboré conformément aux articles L355-5 et L356-25 du Code des assurances et aux articles 290 à 298 et 359 à 371 du Règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2).

La Mutuelle de Poitiers Assurances, en qualité de tête du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances, s'est vu accorder par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) l'autorisation de communiquer un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière (SFCR). Ce rapport unique porte sur le périmètre constitué par la société d'assurance mutuelle Mutuelle de Poitiers Assurances, et la société anonyme Pronoé Prévoyance qui forment le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le présent Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Ce rapport est composé d'une synthèse et de cinq plots distincts :

► **Synthèse**

► **Le Plot 1 est consacré à la présentation :**

- du Groupe et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
- des résultats de souscription, des investissements.

► **Le Plot 2 présente les informations qualitatives relatives :**

- aux informations générales sur le système de gouvernance ;
- aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
- au système de gestion des risques ;
- à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) ;
- au système de contrôle interne ;
- à la fonction clé d'audit interne ;
- à la fonction clé actuarielle ;
- à la sous-traitance.

► **Le Plot 3 présente :**

- les principaux risques auxquels le Groupe et ses entités rattachées sont exposés ;
- les mesures d'évaluation des risques ;
- les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.

► **Le Plot 4 présente la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs du bilan prudentiel du Groupe et des entités rattachées.**

► **Le Plot 5 est consacré à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives**

- aux fonds propres Solvabilité II du Groupe et des entités rattachées ;
- aux exigences de capital et à leur couverture.

Ce rapport qui concerne l'exercice 2023 a été présenté et approuvé par les Conseils d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance lors de leur séance du 12 avril 2024.

Les informations publiées dans ce document concernent la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Les comptes concernant la même période de référence sont approuvés lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2024.

# SYNTHÈSE

## >>>| ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

Le Groupe Mutuelle de Poitiers se compose de quatre entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

- ▶ Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle),
- ▶ SA Pronoé Prévoyance (entité assurantielle),
- ▶ SAS - Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC),
- ▶ SAS - Société de courtage en assurance Barruel et Giraud.

La Mutuelle de Poitiers Assurances qui est la société mère, dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 95 %).

L'activité assurantielle du Groupe Mutuelle de Poitiers est assurée par ses deux entités Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance qui exercent leurs activités en France uniquement.

Ces deux entreprises d'assurance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité II.

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce son activité exclusivement en assurance de dommages (Incendie- Accident – Risques Divers) et assurance de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents).

Les produits d'assurance épargne-retraite et assurance emprunteur sont distribués en partenariat avec un assureur vie.

Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, exerce depuis le 26 janvier 2023 une activité vie et non vie et commercialise des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Elle commercialisera (à compter de 2025 selon le planning actuel) des contrats obsèques vie entière conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

Après plusieurs années favorables pour la Mutuelle de Poitiers, nous avons fait face en 2022 et 2023 à deux exercices aux équilibres plus complexes, marqués par l'intensité et la multitudes de chocs qui ont impacté notre secteur. Le niveau d'inflation d'abord qui est resté fort en 2023 et qui continue à générer une augmentation de la charge de sinistres dans toutes nos branches d'assurance et une pression sur nos coûts de fonctionnement. Le choc des événements naturels également qui sont tendanciellement plus nombreux et plus forts et qui, couplés à la hausse des conditions proposées par le marché de la réassurance, impactent notre résultat d'entreprise. Plus globalement, l'environnement géopolitique et le niveau de tensions économiques et sociales accentuent les volatilités qui s'exercent sur nos activités d'assurance.

Au regard de ce contexte, nous avons su nous adapter et générer un résultat d'entreprise à l'équilibre, caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 485M€ en évolution de +6,05 %, témoignant de **la dynamique commerciale** de l'entreprise favorisée par notre stratégie d'assureur de proximité implanté dans les territoires.
- Un niveau de **sinistralité élevé**, marqué par :
  - la survenance d'événements naturels de grande importance en :
    - deux événements « tempête » pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 16,9 M€ sans cession à la réassurance du fait de l'augmentation des priorités en 2023,
    - un événement « séisme » catastrophe naturelle pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 20,2 M€.
  - un contexte inflationniste toujours élevé ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et de prestations, particulièrement en automobile et en dommages aux biens mais aussi dans la branche complémentaire santé.
  - une aggravation de la sinistralité brute de réassurance d'événements naturels 2022 « sécheresse et grêles » prise en charge par la réassurance.

Ce niveau élevé de sinistralité entraîne :

- une intervention importante du programme de réassurance sur la sinistralité catastrophe naturelle permettant d'atténuer la dégradation du résultat technique,
- une **reprise nette de la provision d'égalisation** à hauteur de 6 M€ (6,2 M€ dans la branche « tempête »), le montant global de la provision d'égalisation restant à un niveau élevé (70 M€),
- une dotation de la **provision pour risques en cours** de 9,6 M€ résultant des rapports sinistres à cotisations (S/C) nets de réassurance élevés en 2022 et 2023.
- Des **frais généraux qui restent bien maîtrisés** (un ratio de 22,97 % du chiffre d'affaires contre 24,07 % en 2022) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils, pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux exigences réglementaires.
- Un renforcement de moyens consacrés à nos dispositifs de conformité notamment en matière de dispositif LCB-FT à la suite du contrôle sur place de l'ACPR qui a généré le prononcé d'une sanction et la mise en œuvre d'un plan de remédiation permettant de satisfaire à toutes les exigences.
- Un **environnement financier marqué par une forte volatilité** sur les marchés de taux d'intérêt au gré des anticipations d'inflation et des annonces liées à la politique monétaire des banques centrales. Globalement, les indices actions ont réalisé des performances solides grâce aux bons résultats des entreprises et aux anticipations de baisse des taux directeurs en 2024. Dans ce contexte, le résultat financier 2023 s'inscrit en hausse marquée par rapport à 2022 à plus de 30 M€, avec notamment une augmentation des revenus des placements et la génération de plus-values nettes à un niveau supérieur à notre estimation budgétaire.

En synthèse, le résultat de la Mutuelle de Poitiers se situe à l'équilibre (0,037 M€) démontrant notre capacité à nous adapter aux chocs, à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres à hauteur de 258 M€ assurent un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires.

Avec un taux de couverture du SCR de 295 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 869 % par les seuls fonds propres Tier 1, la Solvabilité de l'entreprise est solide et stable.

Concernant Pronoé Prévoyance, après l'obtention de l'agrément par l'ACPR le 10 octobre 2022, nous avons procédé le 26 janvier 2023 au lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance par la SA Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances : l'offre mise en place répond aux attentes des assurés et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise concernés s'est approprié le dispositif (outils informatiques, processus de gestion, pilotage...). Les résultats commerciaux sont satisfaisants et représentent au 31 décembre 2023 plus de 1 000 contrats réalisés depuis la date de lancement de l'offre le 26 janvier 2023. Le démarrage de l'activité présente globalement une performance supérieure aux prévisions.

Avec cette nouvelle offre d'assurance, la Mutuelle de Poitiers devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et en diversifiant son offre de services pour mieux protéger ses Sociétaires.

L'exercice 2023 est principalement caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 0,170 M€ supérieur aux prévisions du Business Plan du fait d'une production plus soutenue qu'escompté.
- Une sinistralité peu importante pour la première année d'exercice.
- Des frais de gestion en ligne avec le budget prévisionnel.
- Un résultat financier qui s'élève à 0,293 M€ dans un environnement haussier de taux d'intérêt en 2023 qui a permis de capter des rendements attractifs sur les obligations indirectes et les placements à court terme.

En synthèse, le résultat 2023 de Pronoé Prévoyance de - 0,161 M€ est satisfaisant par rapport au prévisionnel grâce au résultat financier et au chiffre d'affaires meilleurs que prévus.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 1588 %, et du MCR de 176 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa première année d'exercice.

L'année 2023 se caractérise également par la mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) structurée pour satisfaire les objectifs règlementaires en la matière et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde plus durable et responsable, en cohérence avec nos valeurs mutualistes. À ce titre nous avons intégré les enjeux de RSE dans notre stratégie générale d'entreprise, formalisé notre **raison d'être** et défini, en ligne avec cette stratégie, **six engagements** qui traversent les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour les décliner ensuite en actions concrètes au sein de chacune des directions de l'entreprise.

En conclusion, dans un contexte marqué par une sinistralité climatique intense et une inflation toujours élevée, nous avons su maintenir la dynamique de l'entreprise au service de nos Sociétaires, poursuivre notre développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion, cette période démontrant la robustesse de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour affronter les chocs. L'expérience, la solidité économique et le niveau de solvabilité de l'entreprise nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir portés par notre statut mutualiste dont l'horizon est basé sur le long terme. Nous restons vigilants aux nombreuses volatilités et facteurs de risques qui concernent notre secteur (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...) et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

## >>>| SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Mutuelle de Poitiers est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Pronoé Prévoyance est une société anonyme à Conseil d'Administration. Elle a opté pour le système de gouvernement d'entreprise dissociant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (article L225-51-1 du Code de commerce).

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de tous les actionnaires, soit en l'espèce la SAM Mutuelle de Poitiers Assurances (détention de 99,9 % du capital social) et la SAS Barruel et Giraud (détention de 0,1 % du capital social),
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général, de chaque entité forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n° 2015/35 du 10 octobre 2014 et conformément aux articles R354-1 et R356-33 du Code des assurances.

Tout en ayant des organes de gouvernance distincts de ceux de l'entreprise mère, le fonctionnement des organes de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère » (composition du bureau du Conseil d'Administration, durée de mandat et limite d'âge pour les administrateurs, choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général...), l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les Administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'Administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances, personne morale représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration.

Pour réaliser ses activités, Pronoé Prévoyance utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Dans le cadre d'une convention de prestations de services, la Mutuelle de Poitiers Assurances a en charge l'ensemble de la gestion opérationnelle et particulièrement la gestion technique (y compris la réassurance), la gestion des risques et les contrôles associés, la gestion comptable et financière, la gestion des dispositifs de communication et de marketing, la coordination des projets, le secrétariat général, le suivi juridique et la conformité, le dispositif LCB-FT, la lutte contre la fraude, la protection des données personnelles, la gestion informatique ainsi que le reporting associé, relatifs à l'activité de Pronoé Prévoyance.



Chacune des directions de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion opérationnelle (Comité de direction, Comité stratégique produits, Comité de direction technique, DGIC, Comité Opérationnel des Risques, Comité d'Agrégation des Risques et des Fonctions clés, Comité Opérationnel des Données, Comité de Pilotage des Données, Comité Activité Prévoyance,...) intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi.

Le Directeur Général de chaque entité rend compte de cette gestion, de ce pilotage et de ce suivi aux Conseils d'Administration ainsi qu'aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance (Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique, de Conformité et de Gouvernance, Comité de Sélection et de Rémunération).

Aux côtés du Directeur Général de chaque entité, dirigeant effectif de plein droit, deux seconds dirigeants effectifs sont en place :

- le Directeur Financier et des risques - Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Technique assurance et de l'offre de services - Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général de chaque entité s'appuie sur le Comité de direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de chaque entité. Ce Comité intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, il est composé actuellement des membres suivants :

- Directeur Financier et des Risques,
- Directeur Technique Assurance et de l'offre de services,
- Directeur de l'Indemnisation et de la RSE,
- Directeur Commercial, communication externe et Digital,
- Directeur Organisation et Audit interne,
- Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général,
- Directeur Informatique et systèmes d'information,
- Directeur des Ressources Humaines et communication interne.

La Mutuelle de Poitiers et Pronoé Prévoyance disposent par ailleurs chacune de quatre fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances :

- la fonction Conformité, qui à travers ses missions, conseille les organes de gouvernance sur les évolutions réglementaires, participe à l'identification et à l'évaluation du risque de non-conformité, élabore une politique de conformité, établit un plan de conformité, anime la filière conformité, veille à la diffusion d'une culture juridique au sein de l'entreprise, assure en lien avec ses correspondants une veille normative à spectre large sur les activités d'assurance, assure le contrôle permanent du dispositif LCB-FT et de lutte contre la fraude, et supervise les travaux du Délégué à la protection des données (DPO).
- la fonction Gestion des Risques, qui à travers ses missions, participe à mettre en œuvre efficacement le système de gestion des risques qui couvre l'ensemble des risques significatifs auxquels chaque entité est soumise y compris les risques émergents, assure le suivi du profil de risque général de la Société et participe à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cette fonction conseille les organes de gouvernance et leur rend compte en matière de gestion des risques.
- La fonction Actuarielle fait partie intégrante de la gouvernance des risques de chaque entité à travers ses missions concernant les provisions techniques, la politique globale de souscription, la tarification, la réassurance et sa contribution à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.
- La fonction Audit interne, qui à travers ses missions, participe à l'évaluation et à l'amélioration de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance. Elle communique au Conseil d'Administration de chaque entité son plan d'audit et lui soumet une fois par an un rapport présentant ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.

Les dispositifs de conformité, de gestion des risques et de contrôle interne, communs aux deux entités, sont des dispositifs étroitement liés. Leur action se situe sur le long terme et assure une gestion des risques efficace pour que la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance puissent réaliser leurs objectifs commerciaux, techniques et financiers.

La Mutuelle de Poitiers et dorénavant Pronoé Prévoyance procèdent régulièrement à une évaluation interne de leurs risques et de leur solvabilité (ORSA), ce qui participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

En application du Règlement délégué (UE) 2021/1256 de la Commission du 21 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2015/35 et applicable au 2 août 2022, la politique de rémunération intègre des risques en matière de durabilité. Elle garantit une gestion saine et prudente et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance fixées. Elle garantit l'attractivité, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des acteurs de l'entreprise. Elle est basée sur un principe de transparence et d'équité. Par les dispositifs internes que la Société a mis en place (notes internes, accords avec les partenaires sociaux, comité de rémunération ad hoc, contrôle a posteriori), elle permet de définir des niveaux de rémunération équitables et non discriminantes, conformes aux dispositions réglementaires issues de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), veillant à se prémunir de tout conflit d'intérêt et d'apporter tous correctifs nécessaires le cas échéant.

En matière de compétences et d'honorabilité, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, a mis en place des procédures pour la Mutuelle de Poitiers Assurances et sa filiale Pronoé Prévoyance, visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise à tout moment (avant leur nomination mais aussi de manière continue).

Au titre des faits marquants, l'année 2023 a été marquée par le lancement de l'activité de Pronoé Prévoyance SA et la mise en œuvre de la gouvernance propre à cette nouvelle entité avec supervision de ses activités par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Par ailleurs, au titre de la gouvernance de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, la composition des Conseils d'Administration de chaque entité a été modifiée en 2023 suite au départ du Président du Conseil d'Administration

atteint par la limite d'âge statutaire. Ainsi, le 11 mai 2023, un nouveau Président et un nouveau Vice-Président ont été élus au sein des Conseils d'Administration de chacune des entités.

## >>>| PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de chacune des entités le composant regroupe l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés, sous le pilotage du Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif de chaque entité et du Responsable de la fonction clé Gestion des Risques de chaque entité.

Pour disposer d'une vision complète de son profil de risque, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a identifié et analysé au sein de son dispositif, les risques auxquels il est soumis, en lien avec sa structure, son organisation et son profil :

- le risque de souscription,
- le risque de marché (*y compris le risque de durabilité*),
- le risque de crédit,
- le risque de liquidité,
- le risque opérationnel.

Parmi ces risques, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est principalement soumis aux sous-risques suivants :

- le risque de primes et provisions,
- le risque actions,
- le risque de spread,
- le risque immobilier,
- le risque catastrophe.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances met en œuvre un ensemble de techniques d'atténuation pour chacun de ces risques, celles-ci contribuant à la performance et à la pérennité du groupe et de ses entités.

En 2023, dans un contexte marqué par une sinistralité climatique intense et une inflation toujours élevée, nous avons opéré un suivi spécifique et périodique des impacts sur notre activité et notre profil de risque afin d'identifier de potentielles zones de risques.

Nous restons vigilants aux nombreuses volatilités et facteurs de risques qui concernent notre secteur (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...) et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

## >>>| VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITÉ

### ■ Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2023, les actifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 220 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

En 2023, nous avons observé un rebond généralisé des indices actions avec une volatilité contenue ce qui a conduit à une hausse de la valorisation de nos actions cotées. Malgré le ralentissement du marché immobilier du fait du renchérissement du coût du crédit, la valorisation de nos actifs immobiliers a été résiliente. La volatilité des taux d'intérêt a été forte au gré des annonces des banques centrales quant à l'évolution de leur politique monétaire et des anticipations des marchés financiers. La valorisation de nos actifs obligataires a progressé compte tenu de la baisse des taux d'intérêt à moyen et à long terme et du resserrement des spreads de crédit.

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques et les autres passifs de la Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 678,6 M€ bruts de réassurance et à 542,3 M€ nets de réassurance.

La hausse de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs des provisions techniques prudentielles.

### ■ Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2023, les actifs de Pronoé Prévoyance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 12,2 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques de Pronoé Prévoyance en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 0,19 M€ bruts de réassurance et à 0,12 M€ nets de réassurance.

### ■ Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2023, les actifs du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 1 220,3 M€ en valeur de marché. Ils sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité 2 et les placements en normes comptables correspond aux plus ou moins-values latentes.

Au 31 décembre 2023, les provisions techniques du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en normes Solvabilité 2 s'élèvent à 678,8 M€ bruts de réassurance et à 542,4 M€ nets de réassurance.

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres au 31/12/2023

	FOND PROPRES SOLVABILITÉ 2		Montant du SCR	Montant du MCR	Couverture du SCR	Couverture du MCR	
	Montant	% par rapport au total					
Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TIER 1	633 M€ (591 M€)	95 % (95 %)	225 M€ (202 M€)	73 M€ (67 M€)	281 % (293 %)	869 % (878 %)
	FP TIER 2	31 M€ (28 M€)	5 % (5 %)			14 % (14 %)	
	FP TOTAUX	664 M€ (619 M€)	100 %			295 % (307 %)	
Pronoé Prévoyance	FP TOTAUX (TIER 1)	11,78 M€ (-)	100 %	0,74 M€ (-)	6,7 M€ (-)	1 588 % (-)	176 % (-)
Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TOTAUX (TIER 1)	633 M€ (-)	100 %	224 M€ (-)	73 M€ (-)	282 % (-)	861 % (-)

\* Nous indiquons les résultats au 31/12/2022 entre parenthèses

### Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, les taux de couverture du SCR et du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont respectivement de 664 M€ et de 633 M€,
- le SCR est de 225 M€ et le MCR est de 73 M€,
- le ratio de couverture du SCR est de 295 % et celui du MCR est de 869 %.

Les taux de couverture du SCR et du MCR sont en légère diminution en 2023. En effet, notre SCR est en augmentation de 11,7 % (+23 M€) et notre MCR est en augmentation de 8,3% (+ 5 M€) et parallèlement les fonds propres Solvabilité 2 augmentent de 7,1 % (+ 42 M€) donc dans une moindre mesure. L'ensemble explique cette légère baisse des taux de couverture.

La Mutuelle de Poitiers dispose donc de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

### Pronoé Prévoyance

En 2023, les taux de couverture du SCR et du MCR de Pronoé Prévoyance par les fonds propres attestent de la solidité de l'entreprise pour faire face à ses engagements :

- les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont de 11,78 M€,
- le SCR est de 0,74 M€ et le MCR est de 6,7 M€,
- le ratio de couverture du SCR est de 1588 % et celui du MCR est de 176 %.

Pronoé Prévoyance dispose donc de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.

### Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par les fonds propres attestent de la solidité du Groupe Prudentiel pour faire face à ses engagements :

- les fonds propres éligibles pour les couvertures du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont de 633 M€,
- le SCR est de 224 M€ et le MCR est de 73 M€,
- le ratio de couverture du SCR est de 282 % et celui du MCR est de 861 %.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose donc de fonds propres robustes et les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés.





# SOMMAIRE

I - Activité et résultats

Plot 1

II - Système de gouvernance

Plot 2

III - Profil de risque

Plot 3

IV - Valorisation à des fins de solvabilité

Plot 4

V - Gestion du capital

Plot 5

## Lexique

**ACPR** (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

L'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

**AMSB** (Administrative Management or Supervisory Body)  
*notion issue de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2)*

« L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » est l'organe de gouvernance qui correspond à la Mutuelle de Poitiers Assurances au Conseil d'Administration et au Directeur Général.

**EIOPA** (European Insurance and Occupational Pensions Authority)  
Autorité de régulation Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles.

**Meilleure Estimation** (Best Estimate en anglais)

La meilleure estimation est la valeur des provisions sous Solvabilité 2, elle correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

**MCR** (Minimum Capital Requirement)

Le Minimum de Capital Requis correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

**ORSA** (Own Risk and Solvency Assessment)

Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

**SCR** (Solvency Capital Requirement)

Le capital de Solvabilité Requis est le niveau de capital-cible nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Calculé à partir d'une formule standard ou d'un modèle interne (qui peut être partiel), le SCR est censé incorporer tous les risques liés à l'activité d'assurance. La Mutuelle de Poitiers a choisi d'utiliser la formule standard.

**SFCR** (Solvency and Financial Conditions Report)

Rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière à destination du public.



# 1

# ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

<b>1-1</b>	<b>Activité</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	Présentation du Groupe Mutuelle de Poitiers .....	4
1.1.2	Présentation des filiales assurantielles composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances .....	5
1.1.3	Transactions intra-groupe .....	6
1.1.4	Faits marquants 2023 .....	7
<b>1-2</b>	<b>Résultats 2023 des entités composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances</b> .....	<b>9</b>
1.2.1	Résultats de souscription .....	9
1.2.2	Résultats des investissements .....	15
<b>1.3</b>	<b>Autres informations</b> .....	<b>18</b>

## 1.1 ACTIVITÉ

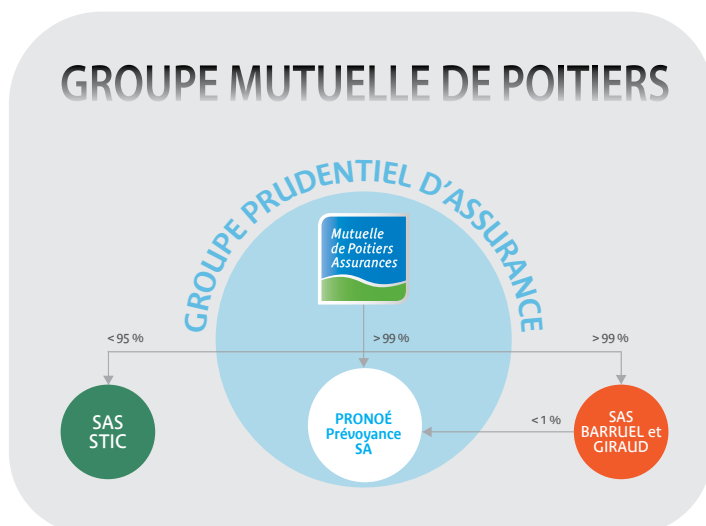
### 1.1.1 Présentation du Groupe Mutuelle de Poitiers

Le Groupe Mutuelle de Poitiers se compose de quatre entités, dont deux assurantielles formant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, toutes situées en France :

- ▶ **La Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle) :** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, SIRENE 775 715 683. Elle exerce une activité non vie relevant des branches 1 à 3 et 5 à 17 visées à l'article R.321-1 du code des assurances et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (santé individuelle et collective et individuelles accidents).
- ▶ **La Société Pronoé Prévoyance (entité assurantielle) :** Société anonyme à Conseil d'administration, au capital social de 12 000 000 euros entièrement libéré, siège social lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86240 Poitiers Cedex 9, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 907 614 804, régie par le Code des assurances. Agréée par l'ACPR le 10 octobre 2022 pour les branches 1-2 et 20 visées à l'article R.321-1 du Code des assurances, elle exerce depuis début 2023 une activité vie et non vie. Elle a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail ainsi que des contrats obsèques vie entière. La Mutuelle de Poitiers Assurances détient 99,9 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance. La société Pronoé Prévoyance a comme autre actionnaire, la SAS Barruel et Giraud, société de courtage, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 0,1 % du capital social de la SA Pronoé Prévoyance.
- ▶ **La Société pour le Traitement de l'Information dans le Centre (STIC),** société par actions simplifiée, implantée au lieu-dit Bois du Fief Clairet – 86066 Poitiers Cedex 9, qui est spécialisée dans la délivrance de services et de conseils dans les domaines de l'informatique, de l'administration et la gestion de réseaux informatiques, de l'hébergement et du stockage de données numériques et d'applications, et de leur protection. La Mutuelle de Poitiers détient 95 % des actions et des droits de vote de la STIC, ce qui lui confère le contrôle exclusif de la Société STIC, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.
- ▶ **La Société de courtage en assurance Barruel et Giraud,** qui est une société par actions simplifiée, implantée à Orléans, Société de courtage en assurance par l'intermédiaire de laquelle la Mutuelle de Poitiers assure le groupement des sociétaires « gendarmes ». Il s'agit des risques privés des personnels de la Gendarmerie Nationale en activité ou retraités, que la Mutuelle de Poitiers assure, par l'intermédiaire de ce courtier depuis 1964, sur l'ensemble du territoire français. La Mutuelle de Poitiers détient 99 % des actions et des droits de vote de Barruel et Giraud SAS, ce qui lui confère le contrôle exclusif de cette société, au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code de commerce.

Le Groupe Mutuelle de Poitiers est représenté par l'organigramme financier ci-dessous :

Organigramme financier du Groupe Mutuelle de Poitiers présentant les différentes entités filiales de la Mutuelle de Poitiers Assurances



Le **Groupe Mutuelle de Poitiers** se compose de 4 entités, dont 2 assurantielles, toutes situées en France :

- Mutuelle de Poitiers Assurances (entité assurantielle) ;
- SA Pronoé Prévoyance (entité assurantielle) ;
- SAS STIC (prestations de services, conseils dans le domaine de l'informatique) ;
- SAS Barruel et Giraud (courtage de produits d'assurances).

Chaque Société dispose de ses propres organes de gouvernance. La **Mutuelle de Poitiers Assurances** est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités filiales. Elle assure le contrôle de ses filiales et consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers.

Existence d'un **Groupe prudentiel au sens de la directive Solvabilité II** :

- de fait en raison des liens capitalistiques majoritaires entre 2 Sociétés d'assurances (Mère et filiale) – art. L356-1 du Code des Assurances – Entité sans personnalité juridique (pas d'organes de gouvernance, pas de statuts) ;
- le Groupe d'assurance doit avoir une stratégie commune, une cohésion dans la gestion des risques, une solvabilité suffisante (reporting Groupe, comptes consolidés,...).

Mise à jour 28-04-2022

La Mutuelle de Poitiers Assurances qui est la société mère, dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 95 %). Elle assure le contrôle de ses filiales et elle consolide les comptes pour le Groupe Mutuelle de Poitiers. La méthode de consolidation retenue est la méthode de l'intégration globale.

En 2023, le Groupe Mutuelle de Poitiers établit ses premiers comptes consolidés avec ses trois filiales SA Pronoé Prévoyance, SAS Barruel et Giraud et SAS STIC.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 487 M€ et le résultat de l'exercice consolidé est de - 0,133 M€.

#### Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution

4 place de Budapest  
CS 92459  
75436 PARIS CEDEX 09

#### Commissaires aux Comptes

Cabinet HSF AUDIT  
et  
Cabinet DUO SOLUTIONS AUDIT

### 1.1.2 Présentation des filiales assurantielles composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Au sein du Groupe Mutuelle de Poitiers, les deux entités assurantielles Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité II. Elles exercent leurs activités en France uniquement.

Ce groupe qui n'a pas de personnalité juridique est désigné « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ».

La Mutuelle de Poitiers Assurances exerce une activité non vie et commercialise des contrats en assurances de dommages (Incendie - Accident – Risques Divers) et assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents) qui représentent la totalité de son chiffre d'affaires

Elle ne pratique pas l'assurance des risques industriels (grandes entreprises).

Les produits d'assurance épargne-retraite et assurance emprunteur sont distribués en partenariat avec un assureur vie.

Société de taille intermédiaire, la Mutuelle de Poitiers fait preuve d'une forte capacité d'adaptation à son environnement et fait rayonner son esprit mutualiste.

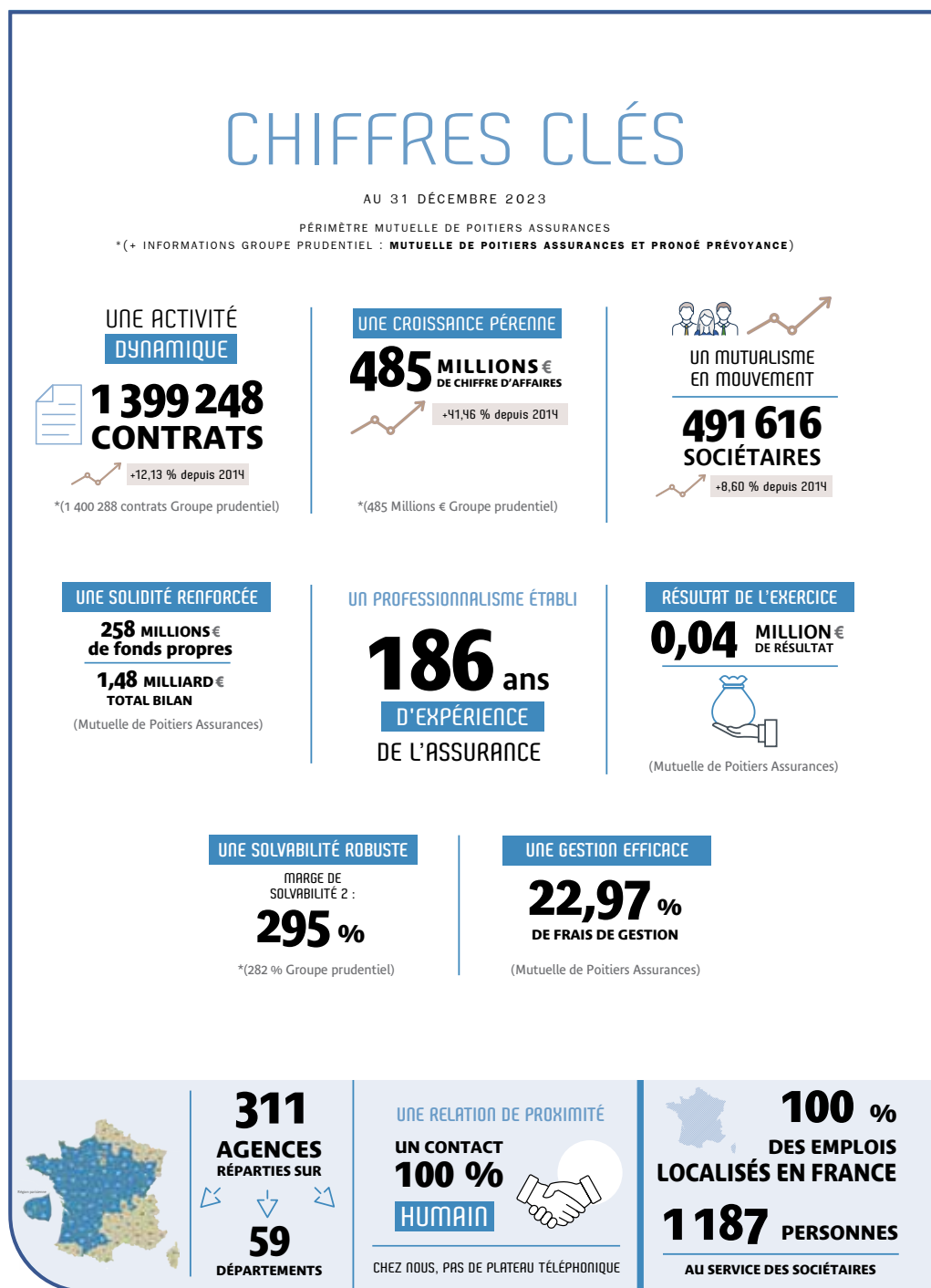
Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision de long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres en corrélation avec son développement lui permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses assurés tout en ayant pour objectif de leur faire bénéficier d'un bon rapport qualité prix avec des cotisations les plus ajustées possibles pour préserver au mieux leur pouvoir d'achat, d'un conseil de qualité et de disposer des ressources nécessaires permettant de faire face à ses engagements

Résolument tournée vers l'avenir, la Mutuelle de Poitiers, par l'innovation, s'attache à relever les défis des nouveaux modes de distribution et de gestion, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des sociétaires. Afin de diversifier son offre, la Mutuelle de Poitiers Assurances a lancé le 26 janvier 2023 l'activité de la Pronoé Prévoyance qui propose des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Elle commercialisera (à compter de 2025 selon le planning actuel) des contrats obsèques vie entière conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

S'agissant d'un démarrage d'activité, Pronoé Prévoyance a pour objectif de se développer de façon progressive et maîtrisée conformément au Business Plan. Elle a également pour objectif de répondre aux engagements mutualistes de sa société mère consistant à offrir sur le long terme à ses assurés et à leurs familles un rapport qualité/prix compétitif ainsi qu'un fort niveau de solidité pour leur protection et de permettre au Groupe Mutuelle de Poitiers de diversifier son offre de service et de le rendre plus attractif, renforçant la robustesse de son modèle pour l'avenir.



Les chiffres clés au 31 Décembre 2023 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant :



### 1.1.3. Transactions intra-groupe

Plusieurs conventions ont été conclues entre les entités du Groupe (convention de distribution, convention de mise à disposition de personnel, convention de prestation de services et d'externalisation d'activités importantes et critiques, convention de gestion de trésorerie, convention groupe TVA...) après avoir été présentées aux Conseils d'administration des entités concernées. Ces conventions ont pour objet d'organiser les relations entre les parties et d'optimiser le développement de leurs activités.

#### 1.1.4. Faits marquants 2023 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant

Après plusieurs années favorables pour la Mutuelle de Poitiers, nous avons fait face en 2022 et 2023 à deux exercices aux équilibres plus complexes, marqués par l'intensité et la multitudes de chocs qui ont impacté notre secteur. Le niveau d'inflation d'abord qui est resté fort en 2023 et qui continue à générer une augmentation de la charge de sinistres dans toutes nos branches d'assurance et une pression sur nos coûts de fonctionnement. Le choc des événements naturels également qui sont tendanciellement plus nombreux et plus forts et qui, couplés à la hausse des conditions proposées par le marché de la réassurance, impactent notre résultat d'entreprise. Plus globalement, l'environnement géopolitique et le niveau de tensions économiques et sociales accentuent les volatilités qui s'exercent sur nos activités d'assurance.

Au regard de ce contexte, nous avons su nous adapter et générer un résultat d'entreprise à l'équilibre, caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 485 M€ en évolution de +6,05 %, témoignant de la dynamique commerciale de l'entreprise favorisée par notre stratégie d'assureur de proximité implanté dans les territoires.
- Un niveau de sinistralité élevé, marqué par :
  - la survenance d'événements naturels de grande importance en 2023 :
    - deux évènements « tempête » pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 16,9 M€ sans cession à la réassurance du fait de l'augmentation des priorités en 2023.
    - un évènement « séisme » catastrophe naturelle pour un montant prévisionnel brut de réassurance de près de 20,2 M€.
    - un contexte inflationniste toujours élevé ayant un impact sur les coûts d'indemnisations et de prestations, particulièrement en automobile et en dommages aux biens mais aussi dans la branche complémentaire santé.
    - une aggravation de la sinistralité brute de réassurance d'événements naturels 2022 « sécheresse et grêles » prise en charge par la réassurance.

Ce niveau élevé de sinistralité entraîne :

- une intervention importante du programme de réassurance sur la sinistralité catastrophe naturelle permettant d'atténuer la dégradation du résultat technique.
- une reprise nette de la provision d'égalisation à hauteur de 6 M€ (6,2 M€ dans la branche « tempête »), le montant global de la provision d'égalisation restant à un niveau élevé (70 M€).
- une dotation de la provision pour risques en cours de 9,6 M€ résultant des rapports sinistres à cotisations (S/C) nets de réassurance élevés en 2022 et 2023.
- Des frais généraux qui restent bien maîtrisés (un ratio de 22,97 % du chiffre d'affaires contre 24,07 % en 2022) dans un contexte d'investissements toujours soutenus pour l'innovation et la modernisation de nos offres d'assurance et de nos outils, pour l'accompagnement en ressources humaines des équipes en soutien d'activité et pour faire face aux exigences réglementaires.
- Un renforcement de moyens consacrés à nos dispositifs de conformité notamment en matière de dispositif LCB-FT à la suite du contrôle sur place de l'ACPR qui a généré le prononcé d'une sanction et la mise en œuvre d'un plan de remédiation permettant de satisfaire à toutes les exigences.
- Un environnement financier marqué par une forte volatilité sur les marchés de taux d'intérêt au gré des anticipations d'inflation et des annonces liées à la politique monétaire des banques centrales. Globalement, les indices actions ont réalisé des performances solides grâce aux bons résultats des entreprises et aux anticipations de baisse des taux directeurs en 2024. Dans ce contexte, le résultat financier 2023 s'inscrit en hausse marquée par rapport à 2022 à plus de 30 M€, avec notamment une augmentation des revenus des placements et la génération de plus-values nettes à un niveau supérieur à notre estimation budgétaire.

En synthèse, le résultat de la Mutuelle de Poitiers se situe à l'équilibre (0,037 M€) démontrant notre capacité à nous adapter aux chocs, à poursuivre notre développement tout en préservant la robustesse financière de l'entreprise. Nos fonds propres à hauteur de 258 M€ assurent un fort niveau de solidité de l'entreprise pour la bonne protection de nos Sociétaires.

Avec un taux de couverture du SCR de 295 % par les Fonds propres Tier 1 et 2, et un taux de couverture du MCR de 869 % par les seuls fonds propres Tier1, la Solvabilité de l'entreprise est solide et stable.

Concernant Pronoé Prévoyance, après l'obtention de l'agrément par l'ACPR le 10 octobre 2022, nous avons procédé le 26 janvier 2023 au lancement de la commercialisation de l'offre d'assurance Prévoyance par la SA Pronoé Prévoyance : l'offre mise en place répond aux attentes des assurés et l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise concernés s'est approprié le dispositif (outils informatiques, processus de gestion, pilotage...). Les résultats commerciaux sont satisfaisants et représentent au 31 décembre 2023 plus de 1.000 contrats réalisés depuis la date de lancement de l'offre le 26 janvier 2023. Le démarrage de l'activité présente globalement une performance supérieure aux prévisions.

Avec cette nouvelle offre d'assurance, la Mutuelle de Poitiers devient un groupe d'assurance en élargissant son périmètre d'activité et en diversifiant son offre de services pour mieux protéger ses sociétaires.

L'exercice 2023 de Pronoé Prévoyance est principalement caractérisé par :

- Un chiffre d'affaires de 0,170 M€ supérieur aux prévisions du Business Plan du fait d'une production plus soutenue qu'escompté.
- Une sinistralité peu importante pour la première année d'exercice.
- Des frais de gestion en ligne avec le budget prévisionnel.
- Un résultat financier qui s'élève à 0,293 M€ dans un environnement haussier de taux d'intérêt en 2023 qui a permis de capter des rendements attractifs sur les obligations indirectes et les placements à court terme.

En synthèse, le résultat 2023 de Pronoé Prévoyance de – 0,161 M € est satisfaisant par rapport au prévisionnel grâce au résultat financier et au chiffre d'affaires meilleurs que prévus.

Avec un taux de couverture par ses fonds propres, du SCR de 1 588 %, et du MCR de 176 %, la solvabilité de Pronoé Prévoyance est satisfaisante à la fin de sa première année d'exercice.

L'année 2023 se caractérise également par la mise en œuvre d'une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) structurée pour satisfaire les objectifs réglementaires en la matière et au-delà pour continuer à nous inscrire dans la construction d'un monde plus durable et responsable, en cohérence avec nos valeurs mutualistes. À ce titre nous avons intégré les enjeux de RSE dans notre stratégie générale d'entreprise, formalisé notre raison d'être et défini, en ligne avec cette stratégie, six engagements qui traversent les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour les décliner ensuite en actions concrètes au sein de chacune des directions de l'entreprise.

En conclusion, dans un contexte marqué par une sinistralité climatique intense et une inflation toujours élevée, nous avons su maintenir la dynamique de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au service de nos Sociétaires, poursuivre leur développement tout en confortant nos fondamentaux de gestion, cette période démontrant la robustesse de la Mutuelle de Poitiers Assurances entreprise mère pour affronter les chocs. Son expérience, sa solidité économique et son niveau de solvabilité de nous permettent d'aborder avec confiance l'avenir portés par notre statut mutualiste dont l'horizon est basé sur le long terme. Nous restons vigilants aux nombreuses volatilités et facteurs de risques qui concernent notre secteur (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité, ...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités.

## 1.2. RÉSULTATS 2023 DES ENTITÉS COMPOSANT LE GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Nous présentons dans cette partie pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les résultats de chaque entité suivis de l'analyse de leurs branches respectives.

### 1.2.1 Résultats de souscription

#### 1.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

#### COMPTE TECHNIQUE

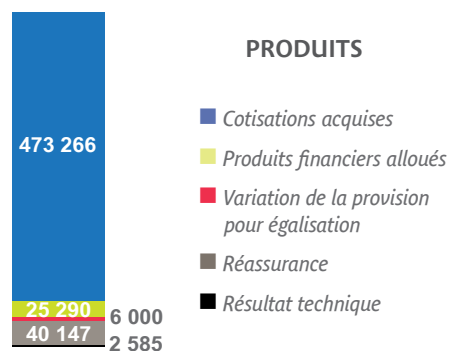
##### Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 485 175 582€ amputées de la variation des cotisations non acquises pour 11 909 735€, soit des cotisations acquises à l'exercice (avant cessions aux réassureurs) de 473 265 847€,
- des produits des placements alloués au compte technique pour 23 567 593€ et des autres produits techniques pour 1 722 794€, représentant ensemble 25 290 387€, soit 5,21 % du chiffre d'affaires,
- de la reprise de la provision d'égalisation pour 5 999 629€, ramenant celle-ci à 69 979 365€. Elle permet de faire face aux futurs événements climatiques tels que la tempête, la grêle ou le gel, qui ont durement frappé l'entreprise ces dernières années,
- de la réassurance qui représente un produit cette année de 40 146 612€.

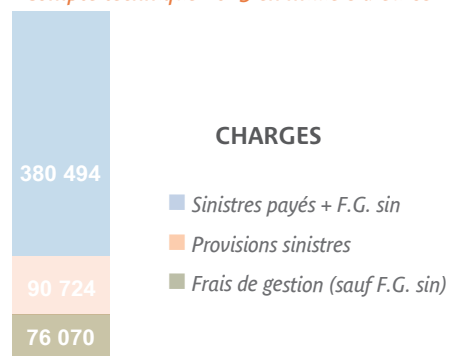
##### Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 454 058 576€, en hausse de 3,9 % par rapport à 2022, qui se composent des **sinistres payés pour 380 493 947€** (dont frais de gestion des sinistres pour 35 374 374€), et de provisions techniques pour 73 564 628€. À ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions techniques de 17 159 638€ dont une dotation de la provision pour risques en cours (PREC) de 28 084 684€ en brut de réassurance pour un **total de provisions techniques de 90 724 266€** avant participation des réassureurs,
- les frais d'acquisition, frais d'administration et autres charges techniques pour 76 069 859€. Si nous ajoutons à ces frais ceux rattachés aux sinistres pour 35 374 374€, l'ensemble des frais de gestion représente 111 444 233€, soit 22,97 % du chiffre d'affaires contre 24,07 % en 2022.

Le résultat technique net représente une perte de 2 585 597€, en baisse de 678 960€ par rapport à l'année précédente.



Compte technique 2023 en milliers d'euros



#### CHARGES

- Sinistres payés + F.G. sin
- Provisions sinistres
- Frais de gestion (sauf F.G. sin)

#### I - COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cession & rétrocessions	Opérations N	Opérations N-1	
<b>1</b>	Cotisations acquises	+	473 265 847	39 159 347	434 106 500	416 509 248
<b>1a</b>	Cotisations (chiffre d'affaires) = + 6,05 % / 2022	+	485 175 582	41 771 707	443 403 875	423 542 964
<b>1b</b>	Variation des cotisations non acquises	-	11 909 735	2 612 360	9 297 375	7 033 717
<b>2</b>	Produit des placements alloués	+	23 567 593	0	23 567 593	18 297 390
<b>3</b>	Autres produits techniques	+	1 722 794	0	1 722 794	820 638
<b>4</b>	Charges des sinistres :	-	454 058 576	58 750 748	395 307 828	365 116 106
<b>4a</b>	Prestations+frais payés (dont F de G : 35 374 374 €)	-	380 493 947	36 604 597	343 889 350	318 042 868
<b>4b</b>	Charges des provisions pour sinistres	-	73 564 628	22 146 151	51 418 478	47 073 238
<b>5</b>	Charges des autres provisions techniques	-	17 159 638	18 515 807	-1 356 169	5 542 977
<b>6</b>	Participation aux résultats et Ristourne	-	0	0	0	0
<b>7</b>	Frais d'acquisition et d'administration :	-	67 526 100	2 039 405	65 486 695	63 855 054
<b>7a</b>	Frais d'acquisition	-	42 595 870	0	42 595 870	41 367 148
<b>7b</b>	Frais d'administration	-	24 930 230	0	24 930 230	24 172 867
<b>7c</b>	Commissions reçues des réassureurs	+	0	2 039 405	-2 039 405	-1 684 961
<b>8</b>	Autres charges techniques	-	8 543 759	0	8 543 759	9 537 159
<b>9</b>	Variation de la provision pour égalisation	-	-5 999 629	0	-5 999 629	-6 517 385
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE :</b>			-42 732 209	-40 146 612	-2 585 597	-1 906 636

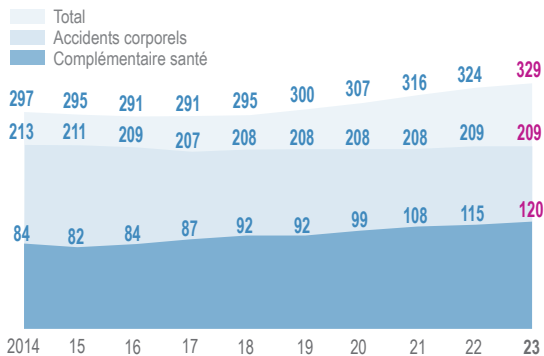
FRAIS DE GESTION ( y compris frais de gestion des sinistres / CA).

22,97 %

24,07 %

## RÉSULTATS PAR BRANCHE

## ASSURANCES DE PERSONNES - DOMMAGES CORPORELS



Cette branche d'assurance concerne d'une part les contrats complémentaires santé individuels et collectifs, et d'autre part les assurances accidents.

Au total, le nombre de contrats est de 328.622 et le chiffre d'affaires de 124,4 millions d'euros, soit 25,65 % de notre chiffre d'affaires total, en progression de 6,01 % par rapport à 2022.

## • Complémentaires santé :

Les cotisations atteignent 103 millions d'euros, soit 21,24 % de notre chiffre d'affaires total et sont en hausse de 6,01 % par rapport à 2022.

La branche santé est composée des contrats santé individuels et des contrats collectifs.

Contrats santé individuels :

Les contrats santé individuels comprennent les contrats complémentaires santé individuels, les contrats Indemnités Journalières et les contrats Parcours Hospi.

Au total, le nombre de contrats santé individuels fin 2023 est de 117.416 en hausse de 4,61 % par rapport à 2022. Cette croissance est principalement liée à la progression des contrats complémentaires santé individuels due à la compétitivité de notre offre santé et aux actions menées par nos Agents qui nous ont permis de souscrire plus de nouveaux contrats. Cette croissance est aussi due au succès de notre contrat Parcours Hospi lancé en 2021 destiné à accompagner l'assuré durant toute son hospitalisation, complément indispensable à un contrat complémentaire santé ou accident corporel. Ce sont en effet plus de 1.900 contrats Parcours Hospi qui ont été souscrits en 2023 pour un total de 8.405 contrats en portefeuille à fin 2023.

Le nombre de contrats Indemnités Journalières est de 5.010 contrats en portefeuille à fin 2023 avec un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'euros. Le nombre de contrats et le chiffre d'affaires Indemnités journalières sont en baisse par rapport à 2022 suite à l'arrêt de la souscription de ces contrats auprès de Mutuelle de Poitiers dans le cadre du lancement de l'activité Pronoé Prévoyance.

Le résultat de la branche Santé individuelle ressort en gain de 2,53 millions d'euros. L'exercice 2023 a été marqué par une sinistralité importante et plus spécifiquement une forte augmentation des hospitalisations. Par ailleurs, l'évolution des cotisations a été contenue afin de limiter le plus possible l'impact de l'augmentation des coûts des prestations sur le budget d'assurance des sociétaires.

Contrats santé collectifs :

Le nombre de contrats fin 2023 est de 2.580 en hausse par rapport à 2022 de 5,18 %. Ce développement est conforme à nos attentes dans un contexte concurrentiel et d'évolution d'accords de branches imposant des niveaux de garantie non compatibles avec notre offre ANI.

Le résultat de cette branche est déficitaire de - 361 000 euros dans un contexte de forte augmentation des coûts des prestations.

• **Les assurances accidents** : elles sont composées des contrats Protection des Accidents de la Vie avec ses options « Garantie des Accidents de la Vie (GAV) » et « Premium Accidents », les Garanties du conducteur et les autres Individuelles accidents (extra scolaires...) et de notre nouveau contrat Multi-Mobilités dont la commercialisation a démarré en décembre 2021.

Les cotisations atteignent 21,4 millions d'euros, en hausse de 3,59 % par rapport à 2022, et représentent 4,41 % de notre chiffre d'affaires total en 2023.

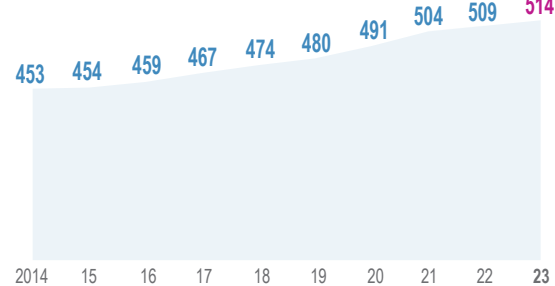
Le nombre de contrats fin 2023 est de 208.626 en légère baisse par rapport à 2022 de 0,19 %. Cette baisse est liée au transfert des contrats Accidents du Conducteur vers la garantie conducteur incluse dans le contrat automobile. Elle est partiellement compensée par l'évolution des contrats Multi-Mobilités dont le nombre de contrats en portefeuille est de 2.456 fin 2023.

Fin 2023, plus de 66.000 Sociétaires bénéficient d'une Garantie des Accidents de la Vie et plus de 92.500 Sociétaires bénéficient d'une Premium Accidents. Ce sont ainsi 2.030 Sociétaires de plus qu'en 2022 qui bénéficient de cette protection indispensable en cas d'accidents de la vie privée. Chaque année, 24 000 personnes meurent à la suite d'accidents domestiques soit 7 fois plus que sur la route ; c'est la première cause de décès chez les moins de 15 ans (source « Assurance Prévention »).

L'exercice 2023 a été marqué par une sinistralité importante dans cette branche. Le résultat de cette branche ressort en gain de 3,2 millions d'euros.

## ASSURANCES AUTOMOBILES

Nombre de contrats en milliers



Le chiffre d'affaires de la branche automobile s'élève à 190 millions d'euros, en hausse de 5,49 % par rapport à 2022 avec un développement de 0,98 % du nombre de contrats.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2023 est de 513.798 en progression de 13,35 % depuis 2014.

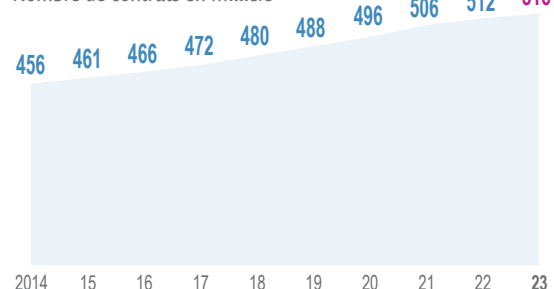
Les assurances automobiles représentent 39,15 % de notre chiffre d'affaires total, contre 39,36 % en 2022.

La sinistralité a été fortement impactée par l'importante augmentation du coût des réparations automobiles dans un contexte de maintien d'un niveau d'inflation élevé. La hausse des taux d'intérêt a permis de diminuer la charge des sinistres corporels (baisse des provisions). Dans la continuité de 2022, nous avons dû faire face à nouveau à une augmentation importante du coût de la réassurance.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat technique de cette branche ressort bénéficiaire de 7,9 millions d'euros (essentiellement lié à la hausse des taux d'intérêt).

## ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, CATASTROPHES NATURELLES ET PROTECTION JURIDIQUE

Nombre de contrats en milliers





Le nombre des contrats en vigueur fin 2023 est de 515.550, en progression de 0,74 % par rapport à 2022 et de 13 % depuis 2014. Le chiffre d'affaires 2023, dommages aux biens catastrophes naturelles et protection juridique inclus, s'élève à 152,6 millions d'euros, en progression de 6,78 %.

Ces branches représentent 31,46 % du chiffre d'affaires contre 31,25 % en 2022. La sinistralité a été très fortement impactée par les événements climatiques (tempêtes Ciaran et Domingos notamment) et catastrophes naturelles pour lesquels la réassurance est intervenue de façon importante, avec une forte augmentation du coût moyen des réparations dans le contexte d'inflation élevée.

Cette sinistralité entraîne une reprise nette de la provision d'égalisation d'un montant de 6 millions d'euros.

En matière de catastrophes naturelles, notre Société fait face en 2023, à une forte sinistralité liée au séisme de la Laigne et à la sécheresse de l'été mais également à une évolution importante de la sinistralité associée à la sécheresse 2022 dont les arrêtés sont parus en 2023.

Le résultat technique net cumulé de ces branches (dommages aux biens, catastrophes naturelles et protection juridique) ressort en perte de 18 millions d'euros.

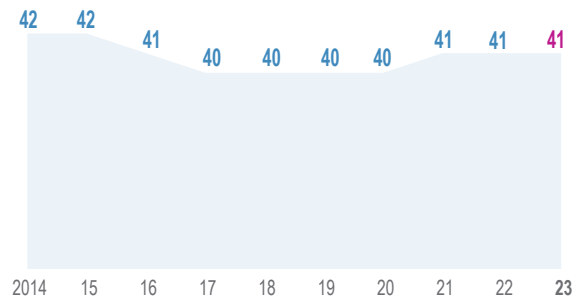
### RISQUES DIVERS

Ils regroupent la Responsabilité Civile générale, la construction et la caution et représentent 3,33 % du chiffre d'affaires total pour un montant de 16,2 millions d'euros en hausse de 5,47 par rapport à 2022.

Le nombre de contrats en vigueur fin 2023 est de 41.278, stable par rapport à 2022.

Le résultat technique de cette branche ressort en gain de 1,2 million d'euros avec une sinistralité favorable en Responsabilité Civile Générale et un résultat technique Responsabilité décennale qui reste déficitaire mais en redressement par rapport à 2022 dans le cadre de notre plan d'action visant progressivement à retrouver les équilibres techniques de cette branche.

Nombre de contrats en milliers



### ACCEPTATIONS

Cette activité, provenant principalement de participations à des pools de risques spéciaux (risques atomiques, risques de pollution, manifestations sportives, etc.) et à une participation au traité de réassurance de la société d'assurance L'Étoile, représente une très faible partie de notre chiffre d'affaires soit 0,40 % ; elle génère en 2023 un excédent de 0,9 millions d'euros après alimentation de 0,2 million d'euros de la provision d'égalisation, la portant à 2,1 M €.

## 1.2.1.2 Pronoé Prévoyance

## I COMPTE TECHNIQUE NON VIE

Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 98 888,43 € amputées de la variation des cotisations non acquises pour 34 284,68 €, soit **des cotisations acquises à l'exercice** (avant cessions aux réassureurs) de **64 603,75 €**,
- des produits des placements alloués au compte technique non vie pour 1 786,56 €,
- de la réassurance qui représente un produit de **3 307,25 €**.

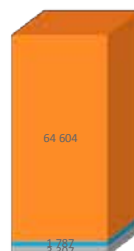
Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 114 569,90 €, qui se composent des **sinistres payés pour 64 120,83 €** (dont frais de gestion des sinistres pour 60 €115,83 €), et de provisions techniques pour 50 449,07 €.

À ces provisions techniques s'ajoutent les autres provisions techniques de 12 174 € pour un **total de provisions de sinistres de 62 623,07 €** avant participation des réassureurs.

- les **frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques** pour **200 524,63 €**.

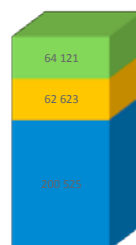
Le résultat technique non vie net représente une perte de **257 570,97 €**.



## PRODUITS

- Cotisations acquises
- Produits financiers alloués
- Réassurance

Compte Technique non vie 2023 en euros



## CHARGES

- Sinistres payés + F. G. sin
- Provisions techniques
- Frais de gestion (sauf F. G. sin)

## I - COMPTE TECHNIQUE NON VIE

<b>1</b>	Primes acquises	+	
<b>1a</b>	Primes	+	
<b>1b</b>	Variations des primes non acquises	-	
<b>2</b>	Produits des placements alloués du compte non technique	+	
<b>3</b>	Autres produits techniques	+	
<b>4</b>	Charges des sinistres :	-	
<b>4a</b>	Prestations et frais payés	-	
<b>4b</b>	Charges des provisions pour sinistres à payer	-	
<b>5</b>	Charges des autres provisions techniques	-	
<b>6</b>	Participations aux résultats et ristourne	-	
<b>7</b>	Frais d'acquisition et d'administration :	-	
<b>7a</b>	Frais d'acquisition	-	
<b>7b</b>	Frais d'administration	-	
<b>7c</b>	Commissions reçues des réassureurs	+	
<b>8</b>	Autres charges techniques	-	
<b>9</b>	Variation de la provision pour égalisation	-	

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
	64 604	32 405	32 198	0
	98 888	32 405	66 483	0
	34 285	0	34 285	0
	1 787	0	1 787	0
	0	0	0	0
	114 570	25 991	88 579	0
	64 121	2 003	62 118	0
	50 449	23 988	26 461	0
	12 174	0	12 174	0
	0	0	0	0
	166 165	9 722	156 443	0
	51 296	0	51 296	0
	114 869	0	114 869	0
	0	9 722	-9 722	0
	34 360	0	34 360	0
	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE :</b>	<b>-260 878</b>	<b>-3 307</b>	<b>-257 571</b>	<b>0</b>

## I COMPTE TECHNIQUE VIE

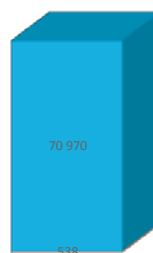
Les produits sont constitués :

- des cotisations émises de l'exercice pour 70 970,48 €,
- des produits des placements alloués au compte technique vie pour 537,88 €,

Les charges comprennent :

- les sinistres réglés et provisionnés pour 100 757,26 €, qui se composent des sinistres payés pour **58 986,87 €** (composés uniquement de frais de gestion des sinistres), et de provisions techniques pour 41 770,39 €.
- les frais d'acquisition, frais d'administration et autres Charges techniques pour **216 378,89 €**.
- la réassurance qui représente une charge de **5 277,47 €**.

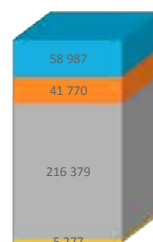
Le résultat technique vie net représente une perte de **250 905,26 €**.



### PRODUITS

- Cotisations acquises
- Produits financiers alloués

Compte Technique vie 2023 en euros



### CHARGES

- Sinistres payés + F. G. sin
- Provisions techniques
- Frais de gestion (sauf F. G. sin)
- Réassurance

## II - COMPTE TECHNIQUE VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1</b>	Primes	70 970	35 848	35 123	0
<b>2</b>	Produits des placements	320 781	0	320 781	31 733
<b>2a</b>	Revenus de placements	308 036	0	308 036	31 733
<b>2b</b>	Autres produits des placements	5 009	0	5 009	0
<b>2c</b>	Profits provenant de la réalisation des placements	7 737	0	7 737	0
<b>3</b>	Ajustement ACAV (plus-values)	0	0	0	0
<b>4</b>	Autres produits techniques	0	0	0	0
<b>5</b>	Charges des sinistres :	100 757	19 816	80 941	0
<b>5a</b>	Prestations et frais payés	58 987	0	58 987	0
<b>5b</b>	Charges des provisions pour sinistres à payer	41 770	19 816	21 954	0
<b>6</b>	Charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	0
<b>6a</b>	Provisions d'assurance vie	0	0	0	0
<b>6b</b>	Provisions sur contrats en unités de compte	0	0	0	0
<b>6c</b>	Autres provisions techniques	0	0	0	0
<b>7</b>	Participations aux résultats	0	0	0	0
<b>8</b>	Frais d'acquisition et d'administration :	187 347	10 754	176 593	0
<b>8a</b>	Frais d'acquisition	77 840	0	77 840	0
<b>8b</b>	Frais d'administration	109 507	0	109 507	0
<b>8c</b>	Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	0	10 754	-10 754	0
<b>9</b>	Charges des placements	28 009	0	28 009	-990
<b>9a</b>	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	26 136	0	26 136	0
<b>9b</b>	Autres charges des placements	1 874	0	1 874	0
<b>9c</b>	Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	0	-990
<b>10</b>	Ajustement ACAV (moins-values)	0	0	0	0
<b>11</b>	Autres charges techniques	29 032	0	29 032	0
<b>12</b>	Produits des placements transférés au compte non-technique	292 234	0	292 234	30 743
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE :</b>		<b>-245 628</b>	<b>5 277</b>	<b>-250 905</b>	<b>0</b>

## RÉSULTATS PAR BRANCHE

L'offre prévoyance de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par : les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2023 est de 1.040. Ils sont répartis au sein de trois produits :

### Prévoyance des Particuliers :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 23,5 % du chiffre d'affaires 2023 pour un montant de 0,040 M€ avec une part du nombre de contrats de 63,9 % (soit 664 contrats)

### Prévoyance des Travailleurs Non-Salariés non agricoles :

Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 63,5 % du chiffre d'affaires 2023 pour un montant de 0,108 M€ avec une part du nombre de contrats de 29,6 % (soit 308 contrats).

### Prévoyance des Travailleurs Non-Salariés agricoles :

Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non-Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 13,0 % du chiffre d'affaires 2023 pour un montant de 0,022 M€ avec une part du nombre de contrats de 6,5 % (soit 68 contrats).

Le chiffre d'affaires s'élève à 0,170 M€. Il se répartit à hauteur de 42 % en activité vie (assurance décès) et 58 % en activité non vie. Ce chiffre d'affaires est conforme à notre prévisionnel.

Le résultat de Pronoé Prévoyance ressort en perte de 0,161 M€.

La sinistralité 2023 a été conforme à nos projections pour les garanties arrêt de travail. Par ailleurs, nous n'avons pas connu de sinistre pour les garanties décès. Les frais de gestion sont conformes à nos projections. Les produits des placements ont bénéficié de l'environnement favorable des taux.

Les résultats commerciaux de Pronoé Prévoyance sont satisfaisants avec plus de 1.000 contrats réalisés depuis la date de lancement de l'offre le 26 janvier 2023. Le démarrage de l'activité présente globalement une performance supérieure aux prévisions.

## 1.2.2 Résultats des investissements

## 1.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Nous présentons dans cette partie pour les entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances les résultats des investissements de chaque entité suivis de leur analyse ainsi que ceux du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

## I COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements non alloués au compte technique ainsi que les autres produits non techniques et les produits exceptionnels s'élèvent à 11 394 163€.

Par ailleurs, les charges de placement non allouées au compte technique ainsi que les autres charges non techniques et les charges exceptionnelles et participation s'élèvent à 5 793 559€.

Le résultat provenant de la réalisation des placements non alloués, des autres résultats non techniques et du résultat exceptionnel s'élèvent à 5 547 388€.

Après impôt sur les sociétés et taxe sur les excédents de provisions techniques pour 2 924 874€, le bénéfice de l'exercice, s'élève à 36 917€. Ce résultat, ajouté au produit des droits d'adhésion et après affectation décidée par l'Assemblée Générale, entraîne une augmentation de 463 587€ de nos fonds propres, soit 0,10 % des cotisations émises.

Les fonds propres représentent ainsi désormais un ratio de 53,3 % du chiffre d'affaires.

## PRODUITS

11 394

■ Produits financiers non alloués  
+ divers

Compte non technique 2023 en milliers d'euros

## CHARGES

5 847  
2 925  
2 585

■ Charges financières non allouées  
et divers  
■ Impôt  
■ Résultat technique  
■ Résultat

III - COMPTE NON TECHNIQUE			Opérations N	Opérations N-1
<b>1</b>	Résultat technique :	+	-2 585 597	-1 906 636
<b>3</b>	Produits des placements :	+	42 456 728	35 311 589
<b>3a</b>	Revenus des placements	+	30 040 569	28 282 057
<b>3b</b>	Autres produits des placements	+	3 313 829	30 438
<b>3c</b>	Profits provenant de la réalisation des placements	+	9 102 330	6 999 094
<b>5</b>	Charges des placements :	-	12 328 034	11 633 670
<b>5a</b>	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	3 549 106	2 883 696
<b>5b</b>	Autres charges des placements	-	4 897 453	5 672 231
<b>5c</b>	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	3 881 476	3 077 743
<b>6</b>	Produits des placements transférés	-	23 567 593	18 297 390
<b>7</b>	Autres produits non techniques	+	464 674	1 291 342
<b>8</b>	Autres charges non techniques	-	1 261 200	752 122
<b>9</b>	Résultat exceptionnel :	+	-163 970	358 742
<b>9a</b>	Produits exceptionnels	+	1 683 723	558 479
<b>9b</b>	Charges exceptionnelles	-	1 847 693	199 737
<b>10</b>	Participation des salariés	-	53 216	0
<b>11</b>	Impôt sur les bénéfices	-	2 924 874	2 506 017
<b>12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>36 917</b>	<b>1 865 838</b>
Renforcement des fonds propres :			<b>463 587</b>	<b>2 299 723</b>
Fonds propres / CA			53,27 %	56,38 %



## Présentation de la performance globale par classe d'actifs au 31 décembre 2023

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2023	Revenus des placements	Poids en % des revenus
<b>GLOBAL (1 173,3 M€)</b>	<b>30 M€</b>	<b>100 %</b>
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (240,7 M€)	8,6 M€	28,7 %
Actions et OPCVM actions (135,1 M€)	4,2 M€	14 %
FCPR et fonds d'infrastructures (57,9 M€)	0,5 M€	1,6 %
Obligations, OPCVM obligataires et fonds de dettes privées (712,6 M€)	16,5 M€	54,9 %
Trésorerie disponible, prêts et placements de trésorerie (27 M€)	0,2 M€	0,8 %

Le montant global de nos placements en valeur de réalisation a progressé de 98 millions d'euros à 1 173,3 millions d'euros à fin 2023 (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds), soit une hausse de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus des placements ont augmenté de 1,76 millions d'euros à 30 millions d'euros, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

## 1.2.1.2 Pronoé Prévoyance

Le détail des produits et des charges des placements de l'exercice 2023 est présenté dans le compte de résultat technique vie (cf. SFCR Plot 1 - section 1.2.1. Résultats de souscription).

## COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements alloués au compte non technique s'élèvent à **292 233,89 €**.

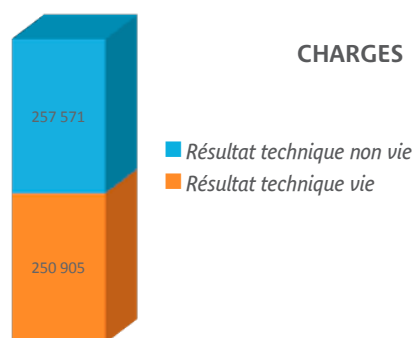
Par ailleurs, les **produits de placement transférés** au compte technique non vie s'élèvent à **1 786,56 €**.

L'impôt comptabilisé pour **56 641 €** correspond à la réallocation immédiate de l'économie d'impôt de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre de l'intégration fiscale de Pronoé Prévoyance avec la Mutuelle de Poitiers Assurances, société mère.

Les résultats déficitaires provenant des comptes techniques non vie et vie, s'élèvent respectivement à **257 570,97 €** et **250 905,26 €**, ce qui entraîne un déficit de l'exercice qui s'élève à **161 387,90 €**.



Compte non Technique 2023 en euros



### III - COMPTE NON TECHNIQUE

	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
<b>1. Résultat technique de l'assurance non vie</b>	+ -257 571	0
<b>2. Résultat technique de l'assurance vie</b>	+ -250 905	0
<b>3. Produits des placements</b>	+ 0	0
3a. Revenus des placements	+ 0	0
3b. Autres produits des placements	+ 0	0
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	+ 0	0
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique vie</b>	+ 292 234	30 743
<b>5. Charges des placements :</b>	- 0	0
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 0	0
5b. Autres charges des placements	- 0	0
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0	0
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique non vie</b>	- 1 787	0
<b>7. Autres produits non techniques</b>	+ 0	0
<b>8. Autres charges non techniques</b>	- 0	6 809
<b>9. Résultat exceptionnel :</b>	+ 0	0
9a. Produits exceptionnels	+ 0	0
9b. Charges exceptionnelles	- 0	0
<b>10. Participation des salariés</b>	- 0	0
<b>11. Impôts sur les bénéfices</b>	- -56 641	5 392
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	-161 388	18 542

## Présentation de la performance globale par classe d'actifs au 31 décembre 2023

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) au 31.12.2023	Revenus des placements	Poids en % des revenus
<b>GLOBAL (12 235 K€)</b>	<b>308 K€</b>	<b>100 %</b>
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (1 362 K€)	69,1 K€	22,5 %
Obligations et OPCVM obligataires (4 345 K€)	86,3 K€	28 %
OPCVM monétaires (302 K€)	0 K€	0 %
Placements de trésorerie (5 800 K€)	152,6 K€	49,5 %
Trésorerie disponible & Prêts (425 K€)	0 K€	0 %

À fin 2023, le montant global de nos placements en valeur de réalisation s'est établi à 12,2 millions d'euros ce qui représente une hausse de 285 526 euros par rapport à fin 2022. Les revenus des placements de l'exercice 2023 ont représenté un montant 308 036 euros, contre un montant de 31 733 euros en 2022. Pour rappel, un apport en numéraire d'un montant de 12 millions d'euros a été réalisé dans le cadre de la constitution de Pronoé Prévoyance et nous avons débuté nos investissements au cours de l'exercice 2022.

## 1.2.2.3 Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

L'année 2023 a été marquée par une forte volatilité des taux d'intérêt alimentée par les décisions de politique monétaire des banques centrales et des anticipations des marchés financiers, des pressions inflationnistes toujours persistantes et des tensions géopolitiques accrues avec des zones de conflit en Europe et au Moyen-Orient. L'année 2023 a également été marquée par la crainte d'une entrée en récession avec ses conséquences potentielles d'un point de vue économique et financier.

Dans ce contexte, nous avons poursuivi la gestion de nos actifs en personne prudente avec une perspective de long terme. Le résultat financier de l'exercice 2023 du Groupe s'est élevé à 30,4 millions d'euros contre 23,7 millions d'euros en 2022 soit une hausse de 28,3% par rapport à l'exercice précédent.

Pour le Groupe, le montant des produits des placements s'est élevé à 42,8 millions d'euros et le montant des charges des placements à 12,4 millions d'euros.

## Présentation de la performance globale par classe d'actifs au 31 décembre 2023

Performance globale et par classe d'actifs (en valeur de réalisation) du Groupe au 31.12.2023	Revenus des placements	Poids en % des revenus
<b>GLOBAL (1 173,5 M€)</b>	<b>30,3 M€</b>	<b>100 %</b>
Immeubles, SCI et fonds à prépondérance immobilière (242,1 M€)	8,7 M€	28,6 %
Obligations et OPCVM obligataires (123,1 M€)	4,2 M€	13,9 %
OPCVM monétaires (57,9 M€)	0,5 M€	1,6 %
Placements de trésorerie (717 M€)	16,6 M€	54,6 %
Trésorerie disponible & Prêts (33,5 M€)	0,4 M€	1,3 %

Les revenus des placements de l'exercice 2023 ont représenté un montant de 30,3 millions d'euros contre 28,3 millions d'euros en 2022.

À fin 2023, le montant global des placements en valeur de réalisation du Groupe a progressé de 98,3 millions d'euros à 1 173,5 millions d'euros.

## 1.3. AUTRES INFORMATIONS

À date, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

# 2

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

<b>2-1</b>	<b>Informations générales sur le système de gouvernance</b>	<b>20</b>
2.1.1	Administration et direction des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	20
2.1.1.1	Le Conseil d'Administration des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	20
2.1.1.2	Le Directeur Général de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances (et les membres du Comité de Direction de l'entreprise mère)	22
2.1.1.3	Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2	24
2.1.1.4	Faits marquants 2023	26
2.1.2	La politique et les pratiques de rémunération	26
2.1.2.1	Les principes de rémunération	26
2.1.2.2	Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration	26
2.1.2.3	Information sur les pratiques applicables aux dirigeants effectifs et aux autres membres du Comité de Direction de l'entreprise mère	27
2.1.2.4	Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances	27
2.1.2.5	Information relative aux agents généraux	27
2.1.3	Communication intragroupe	28
<b>2-2</b>	<b>Exigences de compétence et d'honorabilité des personnes visées par la Directive Solvabilité 2</b>	<b>28</b>
<b>2-3</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>29</b>
2.3.1	Description du système de gestion des risques	29
2.3.2	L'animation de la filière gestion des risques	30
<b>2-4</b>	<b>ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité</b>	<b>32</b>
<b>2-5</b>	<b>Système de contrôle interne</b>	<b>33</b>
2.5.1	Description du système de contrôle interne	33
2.5.2	Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité	34
<b>2-6</b>	<b>Fonction Audit Interne</b>	<b>34</b>
2.6.1	Mise en œuvre de la Fonction d'audit interne	34
2.6.2	Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées	35
<b>2-7</b>	<b>Fonction actuarielle</b>	<b>35</b>
<b>2-8</b>	<b>Sous-traitance</b>	<b>36</b>
2.8.1	Description de la politique de sous-traitance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	36
2.8.2	Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée	37
<b>2-9</b>	<b>Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à leur activité</b>	<b>37</b>
<b>2-10</b>	<b>Autres informations</b>	<b>39</b>

## 2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### 2.1.1 Administration et direction des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance sont deux entités assurantielles qui constituent un Groupe prudentiel au sens de la Directive Solvabilité II. La Mutuelle de Poitiers Assurances, qui détient 99,9 % du capital social de Pronoé Prévoyance, est désignée comme « entreprise-mère » et Pronoé Prévoyance comme « entreprise filiale », les deux entités composant le « Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » (L356-1 du Code des assurances). Ce Groupe n'est pas doté de la personnalité morale et ne dispose donc pas d'organes de gouvernance propre. Son système de gouvernance repose sur celui de ses deux entités assurantielles : la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

L'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances est une Société d'Assurance Mutuelle régie par le Code des Assurances immatriculée sous le numéro SIREN 775 715 683. Il s'agit d'une société civile, sans but lucratif, qui n'a ni capital social, ni actionnaire à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part. Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les Sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, nommé par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Pronoé Prévoyance est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code des assurances qui a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers le 26 novembre 2021 sous le numéro 907 614 804.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- l'Assemblée Générale, composée de tous les actionnaires, soit en l'espèce la SAM Mutuelle de Poitiers Assurances (détention de 99,9 % du capital social) et la SAS Barruel et Giraud (détention de 0,1 % du capital social),
- le Conseil d'Administration, dont les membres sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général de chaque entité forment l'AMSB, organe d'administration de gestion ou de contrôle au sens du Règlement délégué n°2015/35 du 10 octobre 2014 et conformément aux articles R354-1 et 356-33 du Code des assurances.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition...) sont prévus aux Statuts et aux Règlements Intérieurs du Conseil d'Administration de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

#### 2.1.1.1 Le Conseil d'Administration des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Tout en ayant des organes de gouvernance distincts de ceux de l'entreprise mère (*Assemblée générale, Conseil d'Administration, Directeur Général, Dirigeants effectifs*) ainsi que de fonctions clés propres, le fonctionnement des organes de Pronoé Prévoyance est aligné sur celui de la Mutuelle de Poitiers Assurances « entreprise mère », l'objectif étant de permettre un pilotage efficace des activités et des risques ainsi qu'un contrôle efficient et cohérent. Il a ainsi été acté le principe selon lequel tous les administrateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à l'exception de l'administrateur élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances, composent le Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance qui compte également comme Administrateur la Mutuelle de Poitiers Assurances, personne morale représentée par une personne physique désignée par son propre Conseil d'Administration. Les deux entités ont par ailleurs alignés la durée de mandat et la limite d'âge des administrateurs et opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général de chaque entité rend compte de la gestion, du pilotage et du suivi des activités et des risques aux Conseils d'Administration ainsi qu'aux Comités spécialisés du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances dont les compétences ont été étendues au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance (Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales, Comité Juridique, de Conformité et de Gouvernance, Comité de Sélection et de Rémunération).

La composition des Conseils d'Administration des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est détaillée ci-après.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

## PRÉSIDENTS HONORAIRES

**M Henri MARCEL**,  
Ingénieur Agronome (INA).

**Maître Yves MUSEREAU**,  
Avoué Honoraire près la Cour  
d'Appel de Poitiers.

**Docteur Jacques DROUINEAU**,  
Ancien Chef du pôle d'imagerie  
du CHU de Poitiers.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
HONORAIRES

**M Maxime-Henri DÉSSERT**

**M Olivier DÉSSERT**

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

Trois Comités consultatifs sont chargés de donner des informations pour préparer les délibérations du Conseil d'Administration et de lui faire des recommandations dans leurs domaines de compétence. Ils agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration et leurs attributions sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation et notamment de la Directive Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il s'agit :

- du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales,
- du Comité juridique, de conformité et de gouvernance,
- du Comité de sélection et de rémunération.

La compétence de ces Comités a été étendue au périmètre d'activité de Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.



De gauche à droite : M. de Vasselot, C. Allard, E. Guillaumont, Gal J-M. Olivieri, D. de La Grandière, Me A. de Cambourg, H. des Courtis, C. Aubin, B. Moulonguet, E. Camus Nikitine, P. de Lassée, F Musereau, P-C. Pradier, Gal F. Kern.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires et d'un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations de l'activité de la Société et veillent à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et deux Vice-Présidents qui forment le bureau du Conseil d'Administration.

## PRÉSIDENT

**M Christian AUBIN**, Doyen honoraire et Professeur émérite à la Faculté des Sciences Économiques de Poitiers. Date de fin de mandat : 2025

## VICE-PRÉSIDENTS

**M Bruno MOULONGUET**, Agriculteur retraité. Date de fin de mandat : 2025

**M Hervé des COURTIS**, Courtier en réassurance retraité. Date de fin de mandat : 2029

## ADMINISTRATEURS

**Mme Donatienne de La GRANDIÈRE**,  
Agricultrice retraitée. Date de fin de mandat :  
2025

**Général (2S) François KERN**,  
1<sup>er</sup> Adjoint de la Mairie de Chantilly. Ancien  
Directeur Général des services de la Mairie de  
Chantilly. Date de fin de mandat : 2027

**M Patrick de LASSÉE**,  
Président Honoraire du Tribunal de Commerce de  
Poitiers. Date de fin de mandat : 2027

**Maître Anne de CAMBOURG**,  
Avocat associée au barreau de Poitiers. Date de  
fin de mandat : 2027

**M Médéric de VASSELOT**,  
Directeur de l'innovation des méthodes et process  
(OFI AM) retraité. Date de fin de mandat : 2029

**Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI**,  
Conseiller pour la sécurité générale au Cabinet  
du Directeur Général de l'Assistance publique -  
Hôpitaux de Paris (AP-HP) retraité.  
Date de fin de mandat : 2029

## ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

**M Cédric ALLARD**, Inspecteur Régleur au sein du service « sinistres corporels » à la Mutuelle de Poitiers. Date de fin de mandat : 2026

## ADMINISTRATEURS PRONOÉ PRÉVOYANCE

**M Christian AUBIN**, Président,  
**M Bruno MOULONGUET**, 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**M Hervé des COURTIS**, 2<sup>e</sup> Vice-Président,  
**Mme Donatienne de la GRANDIÈRE**,  
**Général (2S) François KERN**,  
**M Patrick de LASSÉE**,  
**Maître Anne de CAMBOURG**,

**M Médéric de VASSELOT**,  
**Général (2S) Jean-Michel OLIVIERI**,  
**Mme Elisabeth GUILLAUMOND**,  
**Mme Emmanuelle CAMUS NIKITINE**,  
**Maître François MUSEREAU**,  
**Mutuelle de Poitiers Assurances**  
représentée par **M. Stéphane DÉSSERT**.



### 2.1.1.2 Le Directeur Général de chacune des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances (et les membres du Comité de Direction de l'entreprise mère)



De gauche à droite : A-S. Fraissinet, E. Ballif, M. Daubelcour, M. Duflos, S. Désert, A. Rémy, E. Moreau, T. Gallet, L. Machado.

Au sein de chaque entité du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général. Ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

La direction générale de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance a été confiée à M. Stéphane Désert, Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit.

Dans chacune de ces Sociétés, le Directeur Général est assisté de deux Seconds Dirigeants Effectifs :

- Mme Anne-Sophie Fraissinet, Directeur Financier et des Risques et Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances,
- M. Thierry Gallet, Directeur Technique Assurance et de l'offre de services et Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Pronoé Prévoyance n'ayant pas de salariés, Mme Anne-Sophie Fraissinet et M. Thierry Gallet ont été mis à disposition par la Mutuelle de Poitiers à Pronoé Prévoyance pour exercer leur fonction de Second dirigeant effectif aux côtés du Directeur Général de Pronoé Prévoyance.

Le Directeur Général de chaque entité, M. Stéphane Désert, s'appuie également sur le Comité de Direction de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de chaque Société.

Ce comité se compose actuellement de neuf membres. Il intègre dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance.



## COMITÉ DE DIRECTION DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

*Stéphane DÉSSERT*  
 Directeur Général  
 Dirigeant Effectif



*Anne-Sophie FRAISSINET*



*Directeur Financier et des risques  
 Directeur Général Adjoint  
 Second Dirigeant Effectif*

*Thierry GALLET*



*Directeur Technique assurance et de l'offre de services  
 Directeur Général Adjoint  
 Second Dirigeant Effectif*

*Marie DUFLOS*



*Directeur Juridique, Conformité et Secrétariat Général*

*Augustin RÉMY*



*Directeur de l'Indemnisation et de la RSE*

*Emmanuel BALLIF*



*Directeur Commercial, digital et communication externe*

*Évelyne MOREAU*



*Directeur Organisation et Audit interne*

*Lionel MACHADO*



*Directeur de l'Informatique et des systèmes d'information*

*Mireille DAUBELCOUR*



*Directeur des Ressources humaines et communication interne*

#### DIRIGEANTS EFFECTIFS DE PRONOÉ PRÉVOYANCE

- Stéphane DÉSSERT, Directeur Général et Dirigeant Effectif de plein droit
- Anne-Sophie FRAISSINET, Second Dirigeant Effectif
- Thierry GALLET, Second Dirigeant Effectif

### 2.1.1.3 Les fonctions clés exigées par la Directive Solvabilité 2

Dans leur système de gouvernance, la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance ont procédé chacune à la nomination des fonctions clés conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Le tableau ci-dessous indique quelles sont ces fonctions et leurs attributions réglementaires :

Fonction	Attributions - les Responsables des fonctions clés au sens de la Directive solvabilité 2 s'acquittent de toutes les missions suivantes :
Gestion des Risques	<p><b>Article 269 du Règlement délégué et R354-2-3 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en lien avec la Direction de l'entreprise et les autres responsables de fonctions clés ;</li> <li>- assurer le suivi du système de gestion des risques ;</li> <li>- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;</li> <li>- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions telles que la stratégie de l'entreprise, les projets et investissements de grande ampleur ;</li> <li>- identifier et évaluer les risques émergents.</li> </ul>
Conformité	<p><b>Articles 270 du Règlement délégué et R354-4-1 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une politique de conformité et un plan de conformité ;</li> <li>- définir les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité ;</li> <li>- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité ;</li> <li>- conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'Administration sur toutes questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et à leur exercice ;</li> <li>- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ;</li> <li>- identifier et évaluer le risque de conformité.</li> </ul>
Audit interne	<p><b>Articles 271 du Règlement délégué et R354-5 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'entreprise ;</li> <li>- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;</li> <li>- communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration ;</li> <li>- émettre des recommandations ;</li> <li>- soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;</li> <li>- s'assurer du respect des décisions prises sur la base des ces recommandations ;</li> <li>- si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit ;</li> <li>- évaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.</li> </ul>
Actuarielle	<p><b>Articles 272 du Règlement délégué et R354-6 du Code des Assurances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;</li> <li>- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;</li> <li>- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;</li> <li>- vérifier si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques ;</li> <li>- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;</li> <li>- lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours ;</li> <li>- informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L322-3-2 du Code des Assurances ;</li> <li>- fournir un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;</li> <li>- superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R351-13 du code des assurances ;</li> <li>- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionnée à l'article L354-2, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L54-2 ;</li> <li>- la fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au Conseil d'Administration.</li> </ul>

Dans chaque entité du Groupe, les responsables de fonction clé ont été nommés par le Directeur Général et leur nomination a fait l'objet d'une communication au Conseil d'Administration et d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Les responsables de ces fonctions exercent leur activité sous l'autorité directe d'un Dirigeant Effectif (cf. *infra organigramme GRCS*), le Directeur Général étant régulièrement informé par les responsables de fonction clé de sujets relevant de leur périmètre d'activité. Les responsables des fonctions clés Gestion des Risques, Conformité et Actuariat sont placés sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques-Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances pour l'exercice des missions de leurs fonctions afin d'assurer leur indépendance et l'autorité nécessaire leur permettant d'exercer leur mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise.

Le Responsable de la Fonction Audit Interne, quant à lui, exerce son activité sous l'autorité du Directeur Général.

Les responsables de fonctions clés de chaque entité travaillent en étroite collaboration les uns avec les autres et s'appuient sur l'ensemble des collaborateurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Ils sont membres des structures internes de gouvernance nécessaires à l'exercice de leurs missions et participent à des réunions et groupes de travail externes (France Assureurs, ROAM...).

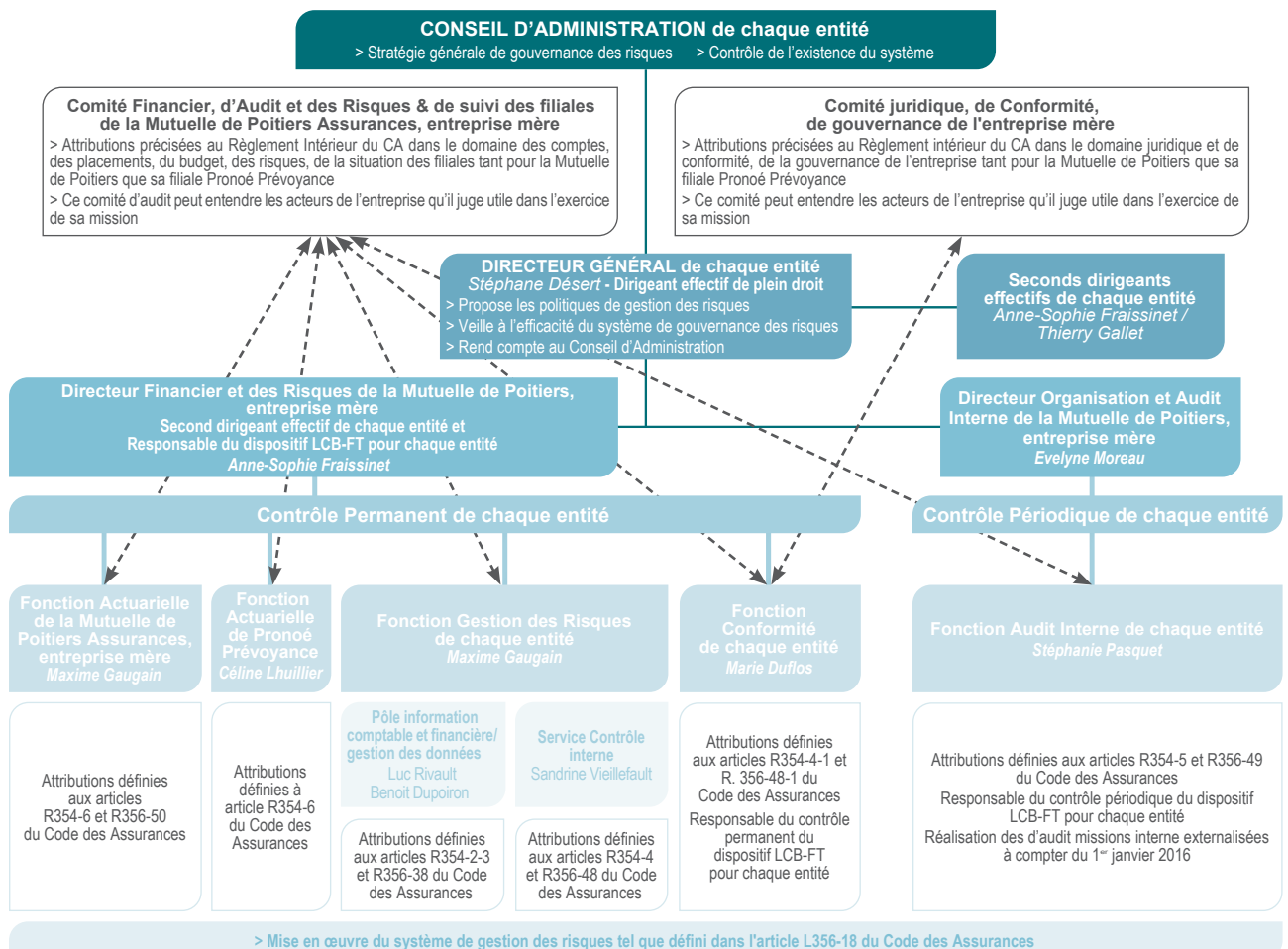
Les responsables de fonctions clés disposent des ressources et du positionnement nécessaires pour leur permettre d'accomplir leurs missions avec efficacité.

Au sein de chaque entité du Groupe, les responsables des fonctions clés rendent compte au Directeur Général et au Directeur Financier et des Risques et Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances et Second dirigeant effectif des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au moins annuellement en leur fournissant le reporting détaillé prévu par la réglementation.

Dans chaque entité, le Conseil d'Administration (via les comités spécialisés de l'entreprise mère ou directement) entend au moins une fois par an les responsables des fonctions clés et dispose de la possibilité de les consulter dès qu'il le souhaite. Outre cette audition à minima annuelle des responsables des fonctions clés, chaque responsable d'une fonction clé doit pouvoir informer, directement et de sa propre initiative le Conseil d'Administration d'éventuels problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de l'exécution de sa mission. Ce pouvoir d'information du Conseil d'administration s'exerce selon une procédure d'alerte validée par les membres du Conseil d'Administration de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurances.

L'organigramme « Gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances », présente la structure fonctionnelle mise en place au sein de chaque entité le composant pour répondre aux exigences de gouvernance des risques contenues dans les articles 44 et suivants de la Directive Solvabilité 2. Il synthétise les attributions allouées aux différents acteurs de la gouvernance des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en fonction de leurs compétences et assure une séparation appropriée des responsabilités.

### ORGANIGRAMME « GOUVERNANCE DES RISQUES DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES »



Comité spécialisé du Conseil d'Administration

Comités compétents pour examiner les thématiques spécifiques relevant de son champ de compétences.

Le conseil d'administration (ou l'un de ses comités spécialisés) entend, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés (L322-3-2 al. 4 C. Ass.). Et inversement, les responsables des fonctions clés peuvent informer le conseil d'administration (ou l'un de ses comités spécialisés) lorsque surviennent des événements de nature à le justifier (L322-3-2 alinéa 4 C. Ass.).

Rattachement fonctionnel des Responsables de Fonction Clé à un Dirigeant effectif (L322-3-2 alinéa 2 C. Ass.). – MAJ 04/2024 –

En 2023, les responsables de fonctions clés ont réalisé leurs missions.

### 2.1.1.4 Faits marquants 2023

Au titre des faits marquants, l'année 2023 a été marquée par le lancement de l'activité de Pronoé Prévoyance et la mise en œuvre de la gouvernance propre à cette nouvelle entité avec supervision de ses activités par la Mutuelle de Poitiers Assurances en tant qu'entreprise mère.

Par ailleurs, au titre de la gouvernance de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, la composition des Conseils d'Administration de chaque entité a été modifiée en 2023 suite au départ du Président du Conseil d'Administration atteint par la limite d'âge statutaire. Ainsi, le 11 mai 2023, un nouveau Président et un nouveau Vice-Président ont été élus au sein des Conseils d'Administration de chacune des entités.

## 2.1.2 La politique et les pratiques de rémunération

### 2.1.2.1 Les principes de rémunération

La stratégie de rémunération est un facteur de stabilité et de performance ainsi qu'un instrument de gouvernance d'entreprise.

Dans un contexte de compétitivité toujours accrue, la capacité à attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs devient une composante clé de cette performance.

C'est dans cet esprit qu'a été élaborée la politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Dès lors que Pronoé Prévoyance n'a pas de salariés, et qu'elle utilise et fait appel aux ressources humaines et matérielles de la Mutuelle de Poitiers Assurances pour exercer son activité, la politique et les pratiques de rémunération sont portées par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

En matière de politique de rémunération, la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, applique des principes permettant de motiver, fidéliser les collaborateurs en place et attirer de nouveaux talents. Elle contribue également au maintien d'un climat social de qualité.

Elle doit aussi revêtir un caractère à la fois juste et raisonnable conformément aux valeurs mutualistes partagées par l'entreprise et ses dirigeants.

La politique de rémunération établie par la Mutuelle de Poitiers participe à la gouvernance saine et prudente des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances : elle définit les schémas de rémunération, et s'assure qu'ils n'entraînent pas une prise de risque excessive au regard du cadre de tolérance au risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance :

- elle assure une cohérence entre les comportements de ses collaborateurs et ses objectifs à long terme. Les collaborateurs ne sont pas encouragés par le système de rémunération à prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise ;
- elle interdit tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour les entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. En particulier, elle encadre la rémunération des personnes susceptibles de prendre des risques (membres du Comité de Direction, membres du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, titulaires des fonctions clés de chaque entité) ;
- elle évite les conflits d'intérêt en mettant en place notamment un mode de rémunération des acteurs de la Mutuelle de Poitiers permettant d'éviter des comportements non conformes aux intérêts des sociétaires au Siège social et dans les agences commerciales ;
- elle promeut un bon climat social et la stabilité du personnel. Il est dans l'intérêt de la Mutuelle de Poitiers Assurances, en tant qu'entreprise mère, de bien connaître ses collaborateurs afin de limiter le turn over. Cette stabilité permet aux collaborateurs, attachés à l'entreprise, d'élever leur niveau de compétence, de fiabilité et d'efficacité. Elle contribue à une gestion saine et effective des risques.

Sur la période de référence aucune transaction importante n'a été conclue avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

### 2.1.2.2 Information sur les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la réglementation, les statuts de la Mutuelle de Poitiers prévoient la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article R322-55-1 qui prévoit que les fonctions d'administrateur sont gratuites.

Les administrateurs ne perçoivent donc pas de rémunération mais une indemnité forfaitaire (en relation avec le temps passé) d'un montant modeste, liée à leur présence :

- ▶ aux séances mensuelles du Conseil d'Administration de la Société (11 réunions par an), et
- ▶ à la réunion d'un Comité spécialisé du Conseil.

Cette indemnité mensuelle, forfaitaire, varie selon la fonction occupée au sein du Conseil d'Administration (Président du Conseil d'Administration, Vice-Président, Administrateur).

Les indemnités versées aux administrateurs, allouées dans le cadre d'une enveloppe annuelle globale validée par l'Assemblée Générale, ne contiennent pas de part variable et ne peuvent générer de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour assister aux séances du Conseil (ou pour mener toute mission qui leur aurait été confiée par ce dernier) leur sont remboursés.

Concernant les pratiques applicables aux membres du Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance, les fonctions des Administrateurs de Pronoé Prévoyance sont gratuites, les statuts de la Société anonyme prévoyant toutefois la possibilité d'indemniser les membres du Conseil d'Administration.

À ce jour, il n'est pas prévu qu'une indemnité (hors frais) soit versée aux Administrateurs de Pronoé Prévoyance. À titre informatif, aucune indemnité de participation aux Conseils d'administration de Pronoé Prévoyance n'a été versée pour les années 2021, 2022 et 2023.

### 2.1.2.3 Information sur les pratiques applicables aux dirigeants effectifs et aux autres membres du Comité de Direction de l'entreprise mère

Au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances, les droits à rémunération des Dirigeants effectifs et des autres membres du Comité de Direction sont les mêmes que ceux du personnel salarié (cf. point 2.1.2.4). La rémunération du Directeur Général est fixée par le Comité de Sélection et de rémunération du Conseil d'Administration, celle des autres membres du Comité de Direction étant fixée par le Directeur Général.

En outre, les membres du Comité de Direction peuvent percevoir en complément de leur salaire fixe un bonus annuel plafonné de rémunération, ne pouvant excéder 10 % du salaire annuel pour le Directeur Général, 8 % pour les Directeurs Généraux Adjointes et 5 % pour les autres membres du Comité de Direction. Les plafonds et modalités sont encadrés au sein de la politique de rémunération de l'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration. Il n'existe pas de système de variable sur objectif afin d'assurer une gestion saine et efficace et une prise de risque non excessive.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. En ce qui concerne les dispositifs de retraite complémentaire, les Dirigeants Effectifs et les autres membres du Comité de Direction bénéficient, comme tous les salariés d'un régime « article 83 » et en supplément, lié à leur appartenance à cette catégorie, d'un régime « article 39 », permettant sous réserve de conditions définies dans le règlement du régime de recevoir un complément de retraite (dans la limite de 15 % de la rémunération). Ce régime est impacté par l'ordonnance du 3 juillet 2019 qui stipule qu'aucun nouvel adhérent ne peut entrer dans le régime et qu'aucun nouveau droit (notamment d'ancienneté) ne peut être acquis pour les salariés existants, pour des périodes postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce dispositif est maintenu pour les personnes encore présentes, mais figé.

Au sein de Pronoé Prévoyance, deux Seconds Dirigeants Effectifs ont été nommés aux côtés du Directeur Général, Dirigeant effectif de plein droit. Les Seconds Dirigeants Effectifs sont des salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et sont mis à disposition par la Mutuelle de Poitiers auprès de Pronoé Prévoyance pour l'exercice de leur fonction.

Les dirigeants effectifs de Pronoé Prévoyance ne perçoivent pas de rémunération spécifique pour l'exercice de leur fonction.

### 2.1.2.4 Information sur les pratiques relatives aux salariés de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Les principes de rémunération des salariés sont définis dans la politique de rémunération des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, validée annuellement par le Conseil d'Administration de chaque entité.

L'ensemble du personnel salarié perçoit une rémunération fixe, versée sur 13,5 mois (avec un 13<sup>ème</sup> mois en décembre et une prime de vacances, représentant ½ mois de salaire, au mois de mai). Au cours d'une réunion annuelle, en novembre ou décembre, les partenaires sociaux discutent avec la Direction générale des différentes enveloppes d'évolutions salariales (notamment les éventuelles mesures collectives) dans le but de signer un accord sur les salaires. Dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) sont évoqués les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail, l'épargne salariale, les travailleurs handicapés et l'égalité professionnelle.

Les salariés bénéficient en outre d'un accord d'intéressement, et d'un accord de participation. Cette rémunération variable est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise, avec abondement de l'employeur et d'un plan d'épargne retraite d'entreprise (régime « article 83 »).

Enfin, pour le personnel des agences salariées, en charge de la distribution des contrats d'assurance, des primes de production et challenges commerciaux constituent une part variable de rémunération. Les règles d'attribution sont fixées et encadrées par le plan d'action commerciale annuel. Ces rémunérations représentent moins de 10 % de la rémunération brute annuelle du personnel concerné et ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.

### 2.1.2.5 Information relative aux agents généraux

La distribution des produits de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance est confiée à la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, via son réseau salarié et son réseau d'Agents généraux exclusifs et à la SAS de courtage Barruel et Giraud (filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances).

Les rémunérations de cette catégorie sont composées :

- d'un commissionnement sur les cotisations selon les dispositions prévues par les Accords ;
- d'un intéressement, défini par les accords conclus entre la Direction et le Bureau du Syndicat des Agents ;
- d'un intéressement lié à la production, dont la valeur est définie chaque année par le plan d'action commerciale annuel ;
- d'un intéressement lié aux résultats de l'entreprise lorsque ceux-ci le permettent ;
- d'une indemnisation partielle et sous condition du temps passé à la gestion d'événements exceptionnels, notamment climatiques, qui perturbent le fonctionnement normal de l'agence par un nombre exceptionnel de sinistres à gérer.

Les modalités de rémunération des agents ont été mises en place avec le souci d'éviter les fluctuations importantes, source d'instabilité des situations. Ainsi, la part de l'intéressement et la gratification prévue par le concours de production, ainsi que l'éventuelle participation aux résultats ne représentent qu'une part accessoire du commissionnement général.

Ces systèmes de rémunération ne génèrent pas de conflit d'intérêts ni d'arbitrage sur le niveau de garantie, afin de contribuer à la protection de la clientèle et à une mise en œuvre objective du devoir de conseil.



### 2.1.3 Communication intragroupe

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont communs à ses entités Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe prudentiel ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

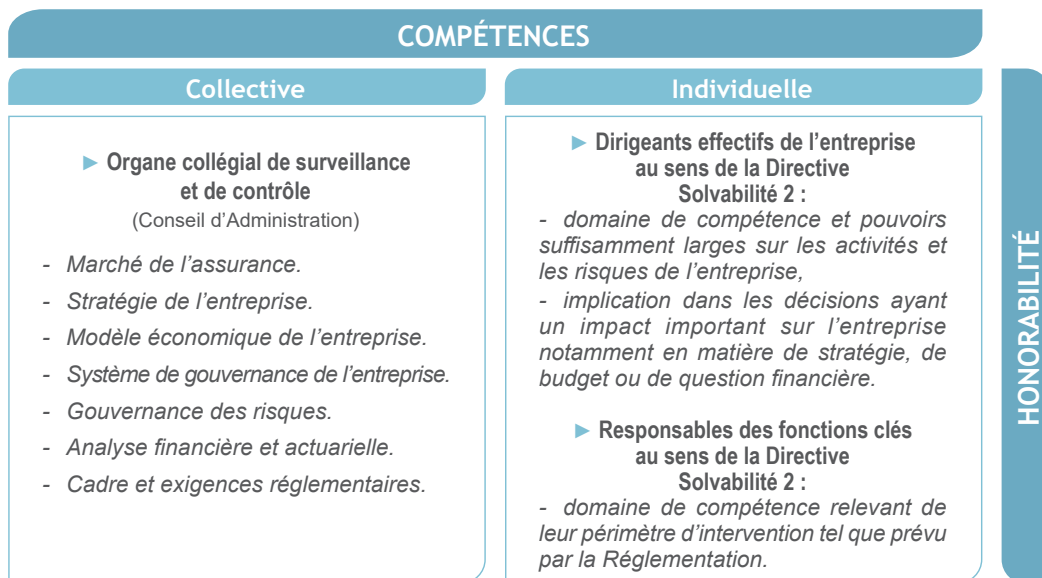
## 2.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ DES PERSONNES VISÉES PAR LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ 2

Dans le cadre de la politique « compétences et honorabilité » des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, il a été mis en place des procédures communes à l'entreprise mère et à Pronoé Prévoyance visant à s'assurer que les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle de chaque entité, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont, à tout moment c'est-à-dire avant leur nomination mais aussi de manière continue, aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées.

Ces exigences sont appréciées, selon les cas, de façon individuelle et/ou collective (cf. schéma ci-dessous) et font l'objet d'un suivi permanent, notamment par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans le cadre :

- de la procédure de notification obligatoire de la nomination ou du renouvellement des Dirigeants effectifs et/ou de l'une des quatre fonctions clés réglementaires (*gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle*) dans un délai de 15 jours suivant leur nomination ou leur renouvellement, ou encore,
- de sa possibilité d'opposition à la poursuite du mandat d'un membre du Conseil d'Administration lorsque celui-ci ne remplit pas ou plus les conditions d'honorabilité ou les conditions de compétence et d'expérience qui lui sont applicables.

### SCHÉMA « APPRÉCIATION DES EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ »



#### Évaluation de la compétence

L'évaluation de la compétence d'une personne se fait par l'appréciation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et le cas échéant de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs d'activité tels que le financier, l'actuariat, le juridique par exemple. Cette analyse, effectuée notamment au moyen du curriculum vitae du candidat, tient compte de la fonction occupée et des différentes missions confiées au sein de chaque entité (Dirigeants effectifs, Responsables de fonctions clés réglementaires, membres du Conseil d'Administration : Président du Conseil d'Administration, Président d'un Comité spécialisé, administrateur).

#### Évaluation de l'honorabilité

Les personnes qui composent l'organe collégial de surveillance et de contrôle, qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés doivent à tout moment disposer de l'honorabilité nécessaire pour garantir une gestion saine et prudente de l'entreprise. À cette fin, l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs et des fonctions clés de chaque entité, est effectuée au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), et, le cas échéant, d'une attestation sur l'honneur d'honorabilité (notamment dans le cadre du suivi annuel du respect de cette exigence par les Administrateurs).

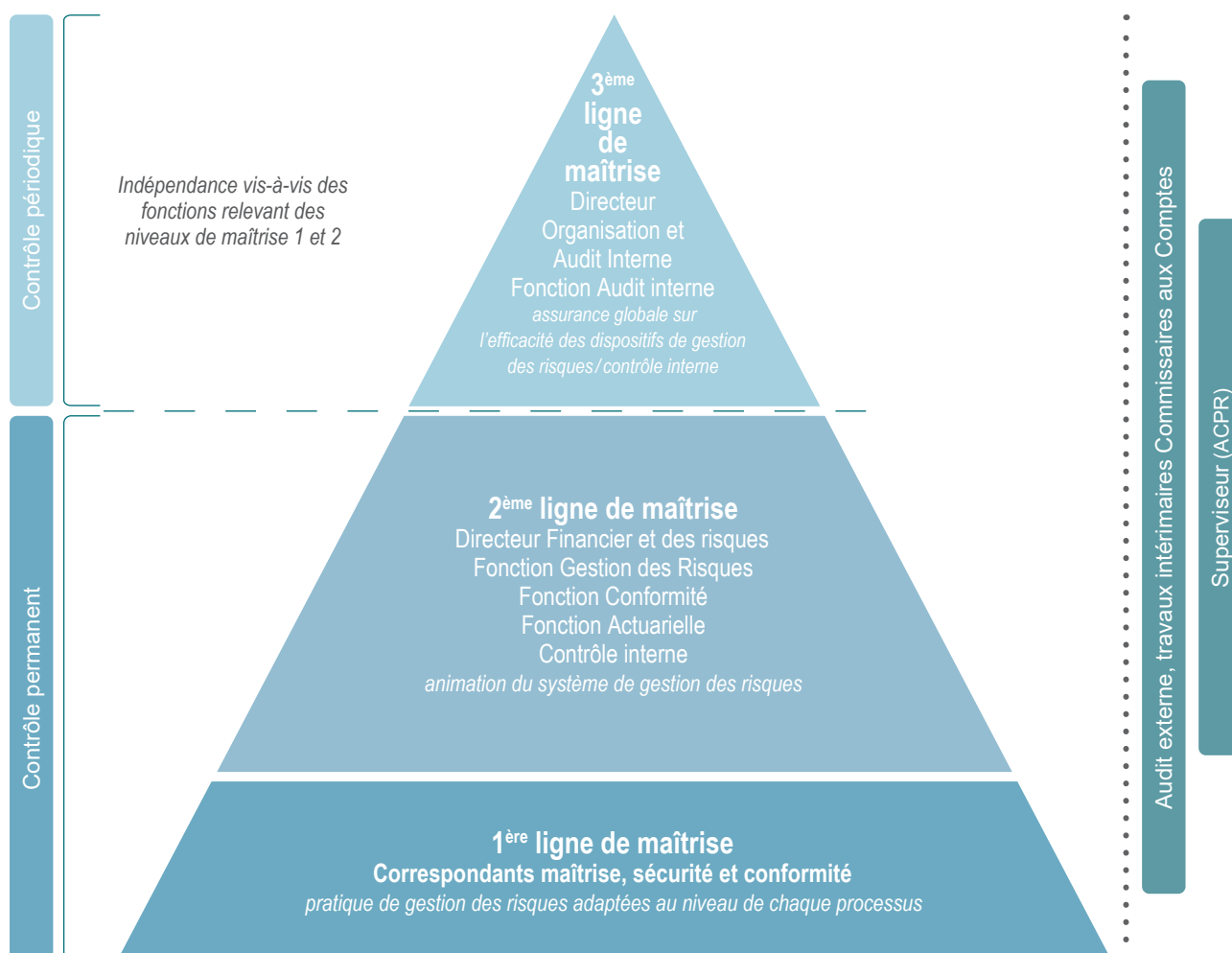
## 2.3 GESTION DES RISQUES

### 2.3.1 Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auxquels sont exposées la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs étroitement liés (*nous parlons alors de système de gestion des risques*) dont l'action se situe sur le long terme. Leur finalité est une gestion des risques efficace permettant de s'assurer d'une maîtrise suffisante des risques identifiés afin que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs commerciaux, techniques et financiers.

Le système de gestion des risques est structuré en trois lignes de maîtrise qui couvrent les activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance. Il est synthétisé dans le schéma ci-dessous :



#### ORGANISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES / MAÎTRISE DES ACTIVITÉS DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

**La première ligne de maîtrise** des activités est constituée par les « correspondants maîtrise, sécurité et conformité » de la Mutuelle de Poitiers Assurances, responsables de l'identification, de l'évaluation et du traitement des risques, notamment par la mise en place de procédures et de contrôles adéquats portant sur les processus, activités dont ils ont la charge tant pour la Mutuelle de Poitiers Assurances que pour Pronoé Prévoyance.

Cette première ligne permet la maîtrise des activités de chaque société d'assurance, au jour le jour, en mettant en œuvre les pratiques de gestion des risques adaptées au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

**La deuxième ligne de maîtrise** est constituée des fonctions dédiées à l'animation du système de gestion des risques qui disposent d'une expertise particulière en matière de gestion et de contrôle des risques : les fonctions clés de chaque entité (Gestion des risques, Actuariat, Conformité) et la fonction Contrôle interne.



Cette ligne de maîtrise a pour objectif la structuration et la maintenance de l'ensemble du dispositif de maîtrise des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance en :

- ▶ assistant les opérationnels dans l'identification, l'évaluation et le traitement des principaux risques relevant de leur domaine d'expertise ;
- ▶ contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents et en opérant le cas échéant des contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau ;
- ▶ développant et harmonisant les bonnes pratiques ;
- ▶ établissant le reporting approprié aux instances de gouvernance de chaque entité composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Ces deux lignes de maîtrise constituent le contrôle permanent.

En tant que **troisième ligne de maîtrise des activités** – une fonction clé audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale aux instances de gouvernance (cf. *point spécifique supra dans ce rapport*). Cette assurance globale couvre l'efficacité du contrôle permanent et de la gouvernance de l'organisation. L'audit interne porte sur l'ensemble des éléments du dispositif de gestion des risques (processus d'identification et d'évaluation) et du dispositif de contrôle interne (atténuation des risques).

Cette troisième ligne de maîtrise constitue le contrôle périodique.

Des intervenants externes peuvent également être amenés à examiner ces dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne (cf. *supra schéma*).

La gestion des risques et le contrôle interne s'appuient sur un système de gouvernance des risques structuré afin, d'une part, de piloter les activités de gestion des risques au sein de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration en permanence des risques) et, d'autre part, d'organiser le reporting de gestion des risques vers les différents organes de gouvernance de chaque entité.

Ce système de gouvernance, qui garantit une gestion saine et prudente de l'activité, comprend une structure organisationnelle adéquate, répondant aux articles L356-18 et suivants du code des assurances, avec une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités. Il intègre les exigences Solvabilité 2 en matière de "dirigeant effectif", de "fonctions clés" et de compétence et honorabilité ("fit & proper").

Ce système de gouvernance a fait l'objet de développements dans le point 2.1 ci avant de ce document et l'organigramme « gouvernance des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances » en synthétise l'organisation. Cet organigramme permet de présenter les processus et procédures de reporting relatifs à la gestion des risques (cf. *organigramme 2.1.1.3*).

Dans le cadre du système de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, le Directeur Général de chacune des entités propose la stratégie de gestion de risques au Conseil d'Administration qui la valide. Le Directeur Général de chaque entité et les membres du Comité de Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances ont en charge sa mise en œuvre, et en rendent compte au Conseil d'Administration.

Les résultats des travaux de gestion des risques (cartographie des risques, suivi des risques résiduels, gestion des incidents) sont communiqués périodiquement aux différentes instances de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance traitant de la gestion des risques (cf. *point ci-après*).

La mise en place de la stratégie de gestion des risques permet à la Mutuelle de Poitiers et à Pronoé Prévoyance d'évaluer tous les risques liés à leur activité et de déterminer les besoins en capital correspondants.

Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques liés au changement climatique, le risque inflationniste, le risque Cyber et le risque de non-conformité.

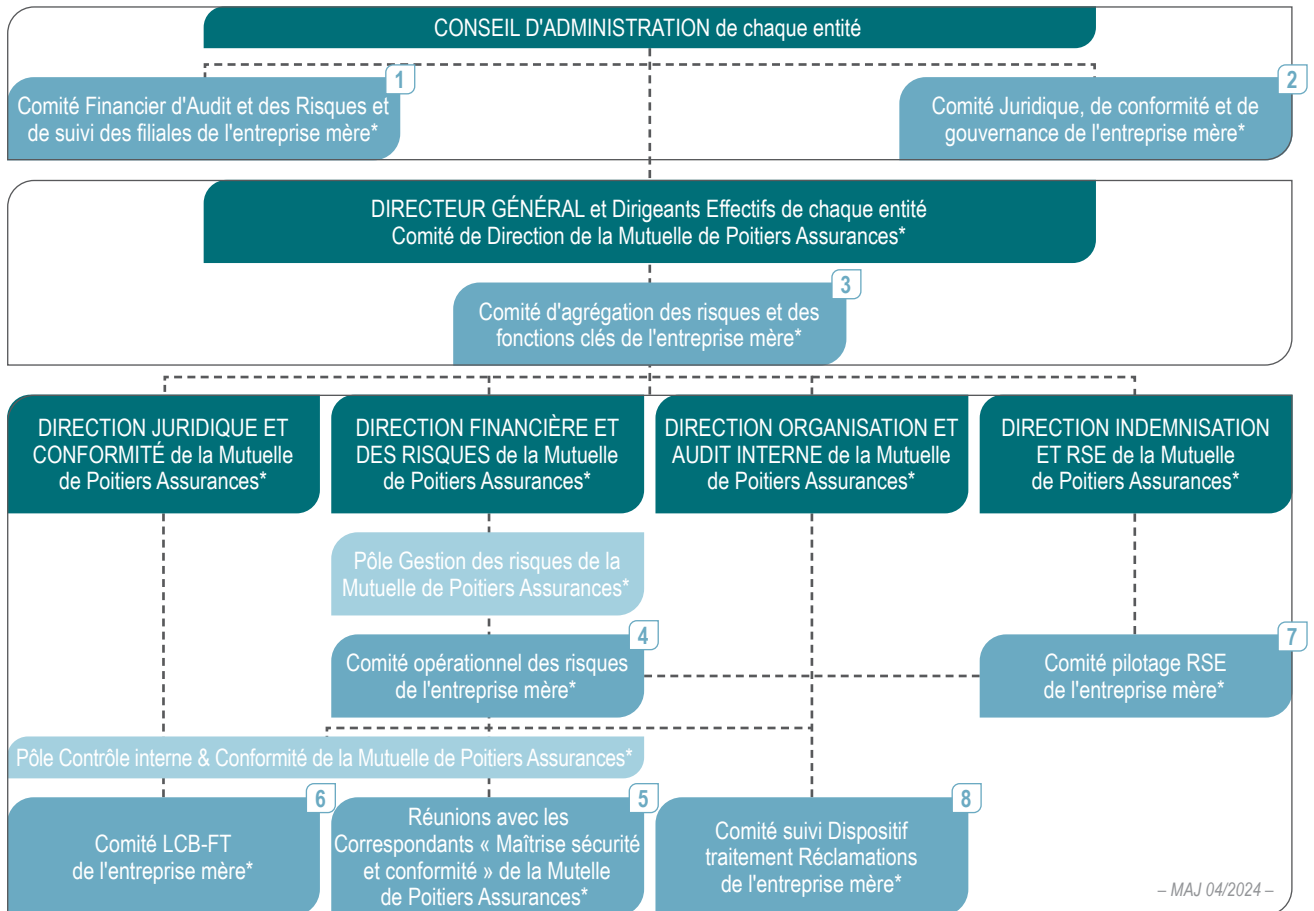
La gouvernance des risques mise en place par la Mutuelle de Poitiers, « Entreprise mère », permet de garantir une gestion saine et prudente des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé prévoyance et une connaissance approfondie et détaillée des risques afférents ainsi que du profil de risque de ces deux entités.

### 2.3.2 L'animation de la filière gestion des risques

Le pilotage effectif et quotidien du dispositif de gestion des risques relève du Directeur Financier et des risques – Directeur Général Adjoint de l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers assurances et Second dirigeant effectif de chaque entité. Le périmètre de la direction des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances a été étendu aux activités de Pronoé Prévoyance. Ce dispositif de la gestion des risques s'appuie tout particulièrement sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques de la Mutuelle de Poitiers assurances et sur le Responsable de la Fonction Gestion des risques de Pronoé Prévoyance, ainsi que sur les Responsables des autres fonctions clés de chaque entité, sur le contrôle interne et sur l'ensemble des correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » déployés dans l'entreprise mère Mutuelle de Poitiers Assurance dont le périmètre d'intervention comprend également les activités de Pronoé Prévoyance.

L'organigramme ci-après synthétise la structure organisationnelle, le fonctionnement, les attributions et la fréquence des réunions de chaque organe de gouvernance en matière de gestion des risques.

ORGANISATION DES COMITÉS « GESTION DES RISQUES »  
DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL DE LA MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES



– MAJ 04/2024 –

\*Avec la création de Pronoé Prévoyance, le périmètre d'intervention des comités des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, « Entreprise mère » et des membres des directions opérationnelles de la Mutuelle de Poitiers a été élargi pour intégrer les activités de cette Société, filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

- 1** - Réunion annuelle consacrée au volet « Risques » - Composé de 5 administrateurs.  
- Suivi de l'efficacité des dispositifs de : gestion des risques, contrôle interne, LCB-FT et de traitement des réclamations clients.  
- Suivi de l'audit interne.  
- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière.  
- Suivi de l'efficacité du système de gouvernance des données.  
- Examen des rapports Solvabilité 2 (fonctions clés, ORSA...).
- 2** - Réunion ponctuelle consacrée au volet « Conformité » - Composé de 4 administrateurs.  
- Examen de toute question juridique et/ou de conformité d'importance.
- 3** - Réunion 2x par an minimum (avant CFAR sur les comptes et les risques et CFAR ORSA sauf événement exceptionnel) présidée par le Directeur Général et coordonnée par le Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel et le Responsable de la Fonction Gestion des risques des entités du Groupe prudentiel.  
- Composé des membres du Comité de Direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances, des responsables des fonctions clés de chaque entité, du responsable du contrôle interne, du Responsable des données et du Responsable de la sécurité des SI de la Mutuelle de Poitiers Assurances.  
- Suivi du profil de risque du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant (vision agrégée des risques auxquels la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance sont exposées).  
- Fixation des orientations générales de gestion des risques sur proposition du Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel et le Responsable de la Fonction Gestion des risques des entités du Groupe prudentiel.  
- Validation des scénarios retenus dans le cadre des travaux ORSA.  
- Suivi de l'efficacité du dispositif de traitement des réclamations clients, 1x par an au CARFC du 1<sup>er</sup> semestre.
- 4** - Réunion 2x par an (préparation aux CARFC) sauf besoin exceptionnel, présidée par le Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel. Composé des Directeurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances concernés, des Responsables des fonctions clés de chaque entité, du service contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de toutes personnes concernées par la thématique de la réunion.  
- Élaboration du profil de risque de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance par Direction et processus.  
- Suivi de leurs risques critiques et de leurs risques clés.  
- Suivi de l'efficacité du pilotage des risques, du contrôle permanent et de l'audit interne (y compris dispositif LCB-FT).  
- Suivi de l'efficacité du dispositif de traitement des réclamations clients et suivi des risques liés à la protection de la clientèle identifiés à travers les réclamations (1x par an au COR du 1<sup>er</sup> semestre).
- 5** - Réunions ponctuelles en cours d'année avec les Correspondants maîtrise, sécurité, conformité (CMSC) animées par le Responsable du Contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances ou la fonction clé Conformité de chaque entité.  
- Mise à jour continue des processus (activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance).  
- Formalisation des procédures internes par les CMSC.  
- Identification, analyse, évaluation et traitement des risques opérationnels avec les CMSC.  
- Réalisation, formalisation et suivi de contrôle permanent (niveau 1 et 2), (y compris dispositif LCB-FT).  
- Suivi des déclarations des incidents de risques opérationnels.
- 6** - Réunion au moins 2x par an, présidée par le Responsable du dispositif LCB-FT (Directeur financier et des risques-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel) et co-animé par le Responsable du Contrôle permanent du dispositif LCB-FT (Directeur Juridique et Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances, Responsable fonction clé Conformité des entités du groupe prudentiel).  
- Composé du Directeur Technique Assurance et offre de services-Directeur Général Adjoint de la Mutuelle de Poitiers Assurances, second dirigeant effectif des entités du groupe prudentiel, du Directeur de l'indemnisation et de la RSE, du Directeur Commerciale, des responsables fonctions clés audit internes et gestion des risques des entités du groupe prudentiel, du Responsable Contrôle interne, des déclarants et correspondants TRACFIN, et sur invitation de représentants de la DSI et toute personne intéressée.  
- Validation de la classification des risques BC-FT avant communication à l'organe de surveillance.  
- Validation des procédures internes relatives à la LCB-FT.  
- Information sur la mise en œuvre du dispositif LCB-FT sur les éventuels dysfonctionnements et actions correctives.
- 7** - Réunion au moins 2x par an, présidée par le Directeur de l'indemnisation et de la RSE - Composé des Directeurs de la Mutuelle de Poitiers Assurances, des Responsables des fonctions clés de chaque entité et de toutes personnes concernées par la thématique de la réunion.  
- Pilote de manière transverse les travaux d'implémentation d'une démarche RSE structurée pour répondre à la réglementation et assurer son suivi dans le temps.  
- Appuie le comité opérationnel des risques à la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein de l'entreprise.  
- Veille à ce que la démarche RSE devienne un levier d'attractivité pour nos sociétaires et salariés.
- 8** - Réunion 1x par an au sein d'un Comité Direction Technique (CDT), présidée par le Directeur Organisation et Audit interne et animée par le Responsable Qualité-réclamations - Composé des membres du CDT.  
- Synthèse comportant une analyse de la qualité du dispositif de traitement des réclamations clients.  
- Revue de tous les dysfonctionnements, managements et mauvaises pratiques et autres irritants et des actions correctrices mises en place.  
- Suivi des risques liés à la protection de la clientèle identifiés lors de réclamations clients.

Conformément à la réglementation, la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, se sont chacune dotées d'une fonction Gestion des risques qui est placée sous la responsabilité directe d'un Second dirigeant effectif. Le Responsable de la fonction gestion des risques participe activement au dispositif de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel dont il doit faciliter la mise en œuvre. Pour cela, il assiste les dirigeants dans le pilotage des risques, les informe et les conseille sur l'exposition aux risques dans les dossiers majeurs en participant notamment aux différentes instances dédiées aux risques. Il maintient une vue globale du profil de risque de l'entreprise, identifie les risques émergents et alerte les dirigeants le cas échéant. Les travaux de l'ORSA s'inscrivent dans ce cadre. Il participe également à l'élaboration de la politique de gestion des risques des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Gestion des risques de chaque entité est présenté dans le rapport de la Fonction Gestion des risques annuel.

Ce rapport a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration de la Mutuelle de Poitiers Assurances du 7 juillet 2023 et il couvrait uniquement le périmètre d'activité de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans la mesure où le lancement d'activité de Pronoé Prévoyance a eu lieu le 26 janvier 2023.

## 2.4 ORSA : ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

Le lancement d'activité de Pronoé Prévoyance ayant eu lieu le 26 janvier 2023, l'ORSA 2023 sur l'exercice 2022 couvre donc uniquement le périmètre de l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances. Les développements de cette partie concernent donc seulement l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances cette année. En 2024, les travaux ORSA seront étendus au périmètre du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance.

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique de ses risques, la Mutuelle de Poitiers procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes : l'entreprise doit justifier que le calcul de SCR qu'elle propose est adéquat ;
- évaluation du besoin global de solvabilité (politique en matière de capital) compte tenu de son profil de risque spécifique.

Pour mener à bien ces différentes missions, le Responsable des Fonctions Gestion des risques et Actuarielle, en lien avec le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, analysent le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques et selon la formule standard. Ils s'intéressent également aux différentes composantes des catégories de risques auxquelles la Mutuelle de Poitiers est exposée afin de déterminer les quelques risques les plus significatifs pour l'entreprise dans le calcul du SCR selon la formule standard.

Cette réflexion, complétée par une analyse historique des taux de couverture de la marge de solvabilité à constituer, leur permet de définir des scénarios (un scénario de référence et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le respect permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

De plus dans le cadre des évaluations internes des risques et de la solvabilité de l'entreprise, le Responsable des Fonctions clés Gestion des risques et Actuarielle ainsi que le Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif évaluent la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR. Pour cela, ils étudient si la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR est conforme au profil de risque de la Mutuelle de Poitiers afin d'en vérifier l'adéquation pour la société.

Enfin, pour l'évaluation du besoin global de solvabilité, ils étudient si les risques quantifiables et importants auxquels l'entreprise est soumise sont contenus dans le calcul de son SCR et si nécessaire ils ajoutent les risques non pleinement pris en compte.

Chaque année, la Mutuelle de Poitiers réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise.

Ce rapport ORSA a été présenté pour validation lors de la séance du Conseil d'Administration du 8 décembre 2023.

Toutefois, un ORSA peut être déclenché de manière ponctuelle afin de réajuster la vision du profil de risque de la Société et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs non anticipés dans l'ORSA régulier.

Le processus ORSA tel que décrit ci-dessus est complété par un « tableau ORSA » piloté mensuellement. Ce tableau synthétique, mensuel, reprend les principaux indicateurs de suivi de l'activité. Ce tableau comprend d'une part des indicateurs de performance tels que la croissance du chiffre d'affaires, le résultat technique, le résultat net et d'autre part, des indicateurs de risques tels que, par exemple, les ratios sinistres sur cotisations par branche d'activité, la répartition des actifs.

Le processus ORSA, partie prenante du système de gestion de risques, est orchestré sous la direction opérationnelle du Directeur financier et des risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif qui travaillent en étroite collaboration avec le Responsable de la Fonction Gestion des risques, la Direction Technique Assurance et de l'Offre de services et la Direction de l'Indemnisation et de la RSE. Ensemble, ils rendent compte au Directeur Général des résultats des différentes missions qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs évaluations détaillées dans le rapport ORSA annuel et présentent mensuellement le « tableau ORSA ».

Le Directeur Général en liaison avec le Directeur Financier et des risques – Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques rendent compte périodiquement au Conseil d'Administration de ces travaux avec tout particulièrement la validation du rapport ORSA annuel avant communication à l'Autorité de Contrôle ainsi qu'un échange mensuel sur le « tableau ORSA » au cours de chaque séance de Conseil d'Administration.

Nous restons vigilants aux effets de la crise géopolitique actuelle à l'Est de l'Europe et au Moyen-Orient ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque lié au changement climatique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur notre profil de risque.

## 2.5 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### 2.5.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est destiné à fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à chaque entité d'atteindre ses objectifs de base, de performances, de rentabilité et de protection des intérêts des assurés, des tiers victimes et de son patrimoine ;
- les informations, notamment financières, sont fiables, le service Contrôle interne s'appuyant sur les correspondants « maîtrise, sécurité et conformité » de la Direction Financière et des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances et sur les missions des Commissaires aux Comptes de chaque entité ;
- les lois et réglementation en vigueur, ainsi que les directives internes sont respectées.

L'efficacité du système de contrôle interne du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances repose sur le fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

Une politique de gestion des risques (Partie 1 : Généralités) des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a été formalisée en application de l'article L356-18 du code des Assurances, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration de chaque entité. Elle est réexaminée chaque année et est soumise à approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans. Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

En 2022, le périmètre de la politique de gestion des risques a été étendu à la Société anonyme Pronoé Prévoyance, filiale de la Mutuelle de Poitiers. Ces deux entreprises d'assurance forment ensemble un « Groupe prudentiel » au sens de la Directive Solvabilité. Elle couvre d'une part, le périmètre des activités IARD de la Mutuelle de Poitiers Assurances et d'autre part, le périmètre des activités d'assurance de Pronoé Prévoyance qui a vocation à proposer des contrats de prévoyance couvrant le décès et les arrêts de travail. Pronoé Prévoyance commercialisera (à compter de 2025 selon le planning actuel) des contrats obsèques vie entière conformément à l'agrément accordé par l'ACPR le 10 octobre 2022.

Cette politique décrit précisément le fonctionnement du processus de contrôle interne.

Les acteurs du dispositif de contrôle interne concourent directement à la gestion des risques de chaque entité du groupe prudentiel en raison de la vision intégrée de ces deux domaines :

- **au niveau du Conseil d'Administration** de chaque entité :
  - le Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales ;
  - le Comité Juridique, de Conformité, de Gouvernance.
- **au niveau de la Direction Générale** de chaque entité :
  - le Comité d'Agrégation des Risques et des fonctions clés.
- **au niveau de la Direction Financière et des risques de la Mutuelle de Poitiers Assurances, en charge du suivi des risques de chaque entité du groupe prudentiel** :
  - le Comité Opérationnel des Risques ;
  - les rencontres avec les correspondants maîtrise, sécurité et conformité.

Conformément aux principes énoncés par la réglementation Solvabilité 2, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et aux enjeux de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance.

Ainsi, le service contrôle interne pilote les activités suivantes :

- La gestion du référentiel des processus ;
- La gestion du risque opérationnel ;
- La gestion du contrôle permanent ;
- Le suivi de la base incidents.

Le dispositif de contrôle interne repose en outre sur 3 niveaux de contrôle :

- La mise en place de contrôles permanents de niveau 1 par l'intermédiaire des correspondants maîtrise, sécurité et conformité dans chaque service de la Société ;
- La mise en place de contrôles permanents de niveau 2 réalisés par le service de contrôle interne (dont contrôles de vérification de la conformité) ;

- La mise en œuvre de contrôles périodiques de niveau 3 par la réalisation de mission d'audit interne et d'une démarche de suivi des recommandations de l'audit interne.

L'animation du dispositif de contrôle interne est du ressort du Responsable du contrôle interne de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce dernier, placé sous l'autorité directe du Directeur Financier et de risques, Directeur Général Adjoint, de la Mutuelle de Poitiers Assurances et Second Dirigeant effectif de chaque entité du groupe prudentiel, pilote ce dispositif en liaison avec le Responsable de la Fonction Conformité de chaque entité pour les aspects relatifs à la conformité.

Le Responsable du contrôle interne dispose de relais dans l'entreprise pour assurer la permanence du dispositif ainsi que l'efficacité des contrôles exercés au plus près des métiers, chaque direction de la Mutuelle de Poitiers Assurances ainsi que l'ensemble de la comitologie relevant de la gestion opérationnelle intégrant dans son champ de compétences l'activité de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'en assurer la gestion, le pilotage et le suivi. À ce titre, il anime le réseau des correspondants maîtrise, sécurité et conformité. Avec eux, il travaille au renforcement en mode continu du dispositif en apportant des améliorations à l'outil dédié, en délivrant de la formation méthodologique, en sensibilisant les collaborateurs de l'entreprise aux actions d'atténuation de risques.

Il partage ces indicateurs d'activité et rend compte aux différentes instances via les comités de gestion des risques et la co-écriture des reporting (rapports RSR, SFCR et la politique de gestion des risques des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances exigées dans le cadre du reporting du pilier 2 de la Directive Solvabilité 2 en lien avec les fonctions clés de chaque entité).

### 2.5.2 Mise en œuvre de la Fonction de vérification de la Conformité

La fonction de vérification de la Conformité vise à protéger l'entreprise d'assurance contre le risque de sanction, et plus largement contre le risque d'image et de réputation, dû au non-respect d'une règle (risque de non-conformité). Ainsi, le Responsable de la fonction conformité a un rôle de conseil auprès des organes de gouvernance et des opérationnels, de veille juridique afin de suivre les évolutions des règles et formuler les recommandations nécessaires, de diffusion de l'information juridique, d'évaluation, d'adéquation des mesures adoptées par chaque entité pour prévenir toute non-conformité, d'animation du contrôle permanent du dispositif LCB-FT, de suivi du dispositif de lutte contre la fraude, de supervision des travaux du Délégué à la protection des données (DPO).

Les missions du Responsable de la Fonction Conformité sont prévues à l'article R354-4-1 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra* 2.1.1.3).

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances, se sont chacune dotées d'une fonction Conformité conformément à la réglementation.

La **politique de conformité** des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est un document unique s'appliquant à la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et à sa filiale Pronoé Prévoyance. Elle est élaborée par les responsables de la fonction conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, en lien avec la fonction clé gestion des risques de chaque entité. Elle définit le dispositif de vérification de la conformité mis en place pour s'assurer de la capacité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances à se conformer et à s'adapter à l'environnement juridique applicable. La politique de conformité des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est proposée par le Directeur Général de chaque entité et approuvée par les Conseils d'Administration des sociétés assurantielles composant le Groupe prudentiel. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration dès lors qu'il y aurait des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle). Le responsable de la Fonction Conformité de la Mutuelle de Poitiers Assurances, société mère, assure la mise en œuvre et le suivi de la politique de conformité des entités du Groupe.

Le dispositif de conformité vise à s'assurer de la conformité des procédures à la réglementation en vigueur (lois, règlements et ordonnances, normes professionnelles, engagements déontologiques, règles internes). Le périmètre du dispositif est transversal et couvre l'ensemble des activités de la Mutuelle de Poitiers Assurances et de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'assurer un pilotage global et cohérent des risques de non-conformité et de s'inscrire dans la stratégie commune aux deux entités assurantielles. Ce dispositif repose sur une organisation structurelle (avec le dispositif de contrôle interne) et humaine (avec des correspondants « maîtrise, sécurité, conformité » identifiés dans toutes les directions de l'entreprise).

La mise en œuvre opérationnelle de la vérification de la conformité fait l'objet d'un **rapport annuel unique** à destination des instances de gouvernance des sociétés composant le Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce rapport de conformité établit un bilan des activités réalisées et définit un plan des activités à mener pour encadrer et gérer le risque de non-conformité. Ce plan, annuel, est déterminé en fonction de thèmes pertinents et des risques de conformité y afférents. Il vise à s'assurer que tous les domaines importants ou sensibles de chaque entité du Groupe sont maîtrisés de façon adéquate en prenant en compte leur exposition au risque.

Le plan de conformité est piloté par le Responsable de la fonction conformité de chaque entité qui en assure la mise en œuvre et le suivi. Le résultat des travaux du Responsable de la Fonction Conformité est présenté dans un rapport annuel de conformité.

Ce rapport de la fonction Conformité a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 7 juillet 2023.

## 2.6 FONCTION AUDIT INTERNE

### 2.6.1 Mise en œuvre de la fonction d'audit interne

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une fonction Audit interne indépendante conformément à la réglementation.



Les deux sociétés ont fait le choix d'externaliser la réalisation des missions d'audit interne à un prestataire. En effet, en s'adressant à des professionnels de l'audit, dotés d'une expérience reconnue dans le domaine de l'assurance et bénéficiant d'une équipe pluridisciplinaire ayant toutes les compétences nécessaires à la couverture du périmètre de l'audit interne (métiers de l'assurance non vie, de la prévoyance, de la comptabilité, de la finance, de l'actuariat, de l'informatique, des ressources humaines...) la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance s'assurent que les exigences de compétences, d'indépendance et d'objectivité de l'auditeur sont remplies.

Les missions du Responsable de la Fonction Audit interne sont prévues aux articles R354-5 et R356-49 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra* 2.1.1.3).

Toutes les activités (y compris celles qu'elles délèguent), processus, systèmes d'information des deux entités appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception et sont donc susceptibles d'être audités. Le périmètre d'intervention s'exerce sur l'ensemble des directions, services de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère, et comprend tous les processus opérationnels, de support et de gestion, ainsi que l'ensemble du système de gouvernance, les processus de gestion des risques et de contrôle des deux entités. La mise en œuvre opérationnelle de l'audit interne repose sur la formalisation et le suivi d'un document spécifique : le plan d'audit pluriannuel des entités du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances, revu annuellement.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Audit interne est présenté dans un rapport annuel d'audit interne à destination du Directeur Général et du Conseil d'Administration de chaque entité du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances.

### 2.6.2 Indépendance et objectivité de la Fonction Audit interne par rapport aux activités auditées

L'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit interne sont inhérentes à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci. Ainsi, l'indépendance, l'objectivité et l'efficacité de la Fonction d'Audit de la Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et de sa filiale Pronoé Prévoyance sont garanties par l'application des principes suivants :

- le rattachement fonctionnel du Responsable de la Fonction Audit Interne au Directeur Général de chaque entité (cf. *supra* Organigramme « gouvernance des risques ») ;
- l'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise : le Responsable de la Fonction Audit Interne ne définit ni ne gère, les dispositifs qu'il contrôle. Au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3<sup>ème</sup> ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques (cf. *supra* « Organigramme du Siège social de la Mutuelle de Poitiers Assurances » et « Organigramme gouvernance des risques ») ;
- la mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission par l'externalisation des missions d'audit interne auprès d'un cabinet d'audit indépendant, dont les membres répondent aux exigences de compétences et d'honorabilité ("fit and proper") de la Directive Solvabilité 2. Dans le cadre de cette sous-traitance, le Responsable de la Fonction Audit Interne conserve la responsabilité globale des missions sous-traitées. Le Responsable de la Fonction Audit Interne est compétent et honorable au sens de la réglementation et possède une connaissance et une expérience suffisantes pour être en mesure de soumettre à un examen critique les prestations et les performances du prestataire de services. Le Responsable de la Fonction Audit Interne supervise ainsi les travaux d'audit interne et fait le lien entre le prestataire de services et les organes de gouvernance de chaque entité ;
- la mise en place d'une procédure d'alerte au sein de chaque entité, conformément à l'article 268 du Règlement européen et de l'article L323-3-2 du Code des Assurances. Ainsi, le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

## 2.7 FONCTION ACTUARIELLE

La Mutuelle de Poitiers Assurances, entreprise mère et sa filiale Pronoé Prévoyance, entités composant le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances se sont dotées d'une fonction actuarielle conformément à la réglementation

Les missions du Responsable de la Fonction Actuarielle sont prévues à l'article R354-6 du code des assurances issu du décret d'application de la Directive Solvabilité 2 (cf. *supra* 2.1.1.3).

### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

La fonction actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences « Fit and Proper » de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier et des Risques – Directeur Général Adjoint et Second dirigeant effectif, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité II tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra* organigramme « Gouvernance des risques »).

Le Responsable de la Fonction Actuarielle établit le rapport de la Fonction Actuarielle. Il travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et des risques et les équipes comptables.

En 2023, au titre de ces missions, le Responsable de la Fonction Actuarielle a :

- analysé, contrôlé et suivi les provisions techniques prudentielles. À cet égard il a coordonné le calcul des provisions techniques prudentielles. Il a réalisé des contrôles et porté un avis par type de provisions et par branches. Il a également effectué une comparaison avec les observations empiriques. Une attention particulière a été portée sur la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;

- donné un avis sur la politique globale de souscription en analysant notamment les prévisions budgétaires ;
- émis un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Société (traités, priorités, portées, rating des réassureurs etc) ;
- contribué à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de la marge de solvabilité de l'entreprise (SCR, MCR), en participant à la réalisation de l'ORSA de la Mutuelle de Poitiers, à la comitologie propre à la gestion des risques, et à la révision de la politique de gestion de risques.

Le résultat des travaux du Responsable de la fonction Actuarielle est présenté dans le rapport actuariel annuel.

Ce rapport de la fonction Actuarielle a été présenté pour information lors de la séance du Conseil d'Administration du 7 juillet 2023.

### ► Pronoé Prévoyance

Depuis le 8 avril 2022, Pronoé Prévoyance, s'est dotée d'une Fonction clé Actuarielle conformément à l'article L354-1 du Code des assurances. Pronoé Prévoyance n'ayant pas de salariés, la Responsable de la Fonction Actuarielle est mise à disposition par la Mutuelle de Poitiers Assurances auprès de Pronoé Prévoyance pour l'exercice de sa fonction.

La Fonction Actuarielle est confiée par le Directeur Général à une personne physique identifiée répondant aux exigences "Fit and Proper" de l'article 273 du règlement européen 2015/35 et de l'article L322-2 VII du code des assurances.

Cette fonction est placée sous la responsabilité directe d'un Second dirigeant effectif de Pronoé Prévoyance, ce qui permet d'assurer le niveau d'indépendance requis par Solvabilité 2 tout en lui permettant d'exercer sa mission objectivement et d'être libre de toute influence qui pourrait émaner des autres domaines de l'entreprise (cf. *supra* organigramme « Gouvernance des risques »).

L'activité de Pronoé Prévoyance ayant débuté en 2023, la Responsable de la Fonction Actuarielle réalisera ses travaux en 2024 relativement à l'exercice 2023.

Afin de présenter les activités qui seront conduites par cette Fonction en 2024, nous exposerons dans un premier point son domaine et périmètre d'intervention (1) et dans un second point nous exposerons la vue d'ensemble des travaux qui seront menés en 2024 par la fonction clé actuarielle (2).

Conformément à l'article R354-6 du code des assurances, la Fonction Actuarielle a pour mission de :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques,
- Superviser le calcul des provisions techniques prudentielles en cas d'application de l'article R351-13 du code des assurances ;
- comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques mentionné à l'article L354-2 du code des assurances, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L354-2 ;
- informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, dans les conditions prévues à l'article L322-3-2 du code des assurances.

Chaque année, la Responsable de la Fonction Actuarielle rendra compte de son activité par l'élaboration d'un rapport annuel, conformément à l'article 272-8 du règlement européen, visant notamment à informer les organes de gouvernance de la Société de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

Dans le cadre de ce rapport, elle émettra également un avis sur les données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles, un avis sur les politiques de souscription et de réassurance et présente sa contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Au-delà de ces informations, la Fonction Actuarielle présentera également l'ensemble des travaux et contrôles réalisés chaque année.

La Responsable de la Fonction Actuarielle présentera ce rapport actuariel annuel au Directeur Général de Pronoé Prévoyance, qui le présentera à son tour pour information au Conseil d'Administration de Pronoé Prévoyance en présence de la responsable de la fonction actuarielle.

L'activité de Pronoé Prévoyance ayant débuté en 2023, la Responsable de la Fonction Actuarielle réalisera ses travaux en 2024 relativement à l'exercice 2023.

## 2.8 SOUS-TRAITANCE

### 2.8.1 Description de la politique de sous-traitance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

La politique de sous-traitance commune à la Mutuelle de Poitiers et à Pronoé Prévoyance organise le recours à la sous-traitance en définissant les règles et procédures permettant de s'assurer que les activités sous-traitées sont encadrées et contrôlées.



Cette politique s'inscrit dans le système de gouvernance des risques au sein du Groupe Mutuelle de Poitiers.

La politique de sous-traitance a défini 3 niveaux de procédure : une procédure standard appliquée à toutes les activités sous-traitées, une procédure renforcée lorsque la sous-traitance porte sur une activité d'assurance, une procédure enrichie pour les activités importantes ou critiques sous-traitées.

La politique de sous-traitance est élaborée par le Directeur Juridique de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Elle est présentée par le Directeur Général de chaque entité, en liaison avec le Responsable de la fonction Conformité, au Conseil d'Administration des sociétés du Groupe pour approbation. Elle est réexaminée chaque année et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration des sociétés du Groupe prudentiel dès lors qu'il y a des modifications substantielles (article R356-33 du code des assurances) et a minima tous les trois ans (même en l'absence de modification substantielle). Une information est donnée au Conseil d'Administration sur les modifications non substantielles le cas échéant.

### 2.8.2 Information sur toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique sous-traitée

La réglementation qualifie d'« activités importantes ou critiques au sens de l'article L354-3 du Code des assurances, les fonctions clés et celles dont l'interruption, une fois externalisées, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément » (art. R354-7 Code des Assurances).

La Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance ont un recours limité à l'externalisation de leurs activités en dehors des sociétés du groupe Mutuelle de Poitiers Assurances. Ainsi, en 2023, trois activités importantes ou critiques sont externalisées à des prestataires extérieurs au groupe Mutuelle de Poitiers Assurances. Ces prestations sont confiées à des prestataires situés en France ; elles font l'objet d'accords spécifiques et d'un suivi par la Mutuelle de Poitiers Assurances.

#### Synthèse des activités importantes ou critiques externalisées hors du Groupe par les entités du Groupe prudentiel en 2023

Réalisation des missions d'audit interne pour la Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance	Gestion des prestations Assistance pour la Mutuelle de Poitiers Assurances	Gestion des prestations Protection juridique pour la Mutuelle de Poitiers Assurances
---	--	--

À noter : Toutes les activités de Pronoé Prévoyance (gestion, contrôle, suivi et pilotage) sont confiées à la Mutuelle de Poitiers Assurances dans le cadre d'une externalisation intragroupe.

## 2.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES PAR RAPPORT À LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITÉ DES RISQUES INHÉRENTS À LEUR ACTIVITÉ

Les informations présentées dans la rubrique 1.1 « Activités » de ce rapport montrent que la Mutuelle de Poitiers est une structure d'assurance de taille intermédiaire exerçant en France des activités non vie sur des risques qui peuvent être qualifiés de non complexes et que sa filiale Pronoé Prévoyance est une TPE de l'assurance, exerçant en France une activité vie et non vie depuis le 26 janvier 2023. Pronoé Prévoyance s'appuie sur les ressources de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Comme évoqué au point 2.1 de ce rapport, bien que disposant d'organes propres, sa gouvernance est alignée sur celle de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le système de gouvernance de chaque entité est détaillé dans les nombreuses politiques afférentes au pilier 2 de la Directive de Solvabilité 2. Ces différentes politiques permettent d'exposer toutes les composantes de la gouvernance tant au regard des missions de contrôle relevant de l'organe d'administration, que des missions de gestion exécutive relevant du Directeur Général de chaque entité.

Pour chacun de ces deux organes de gouvernance, ces différentes politiques exposent la manière dont les opérations sont suivies, documentées, analysées ainsi que les contrôles opérés. À travers les organigrammes qui sont publiés, ces politiques exposent précisément l'articulation des responsabilités de chacun et la comitologie associée. Ce système répond à toutes les exigences réglementaires en la matière.

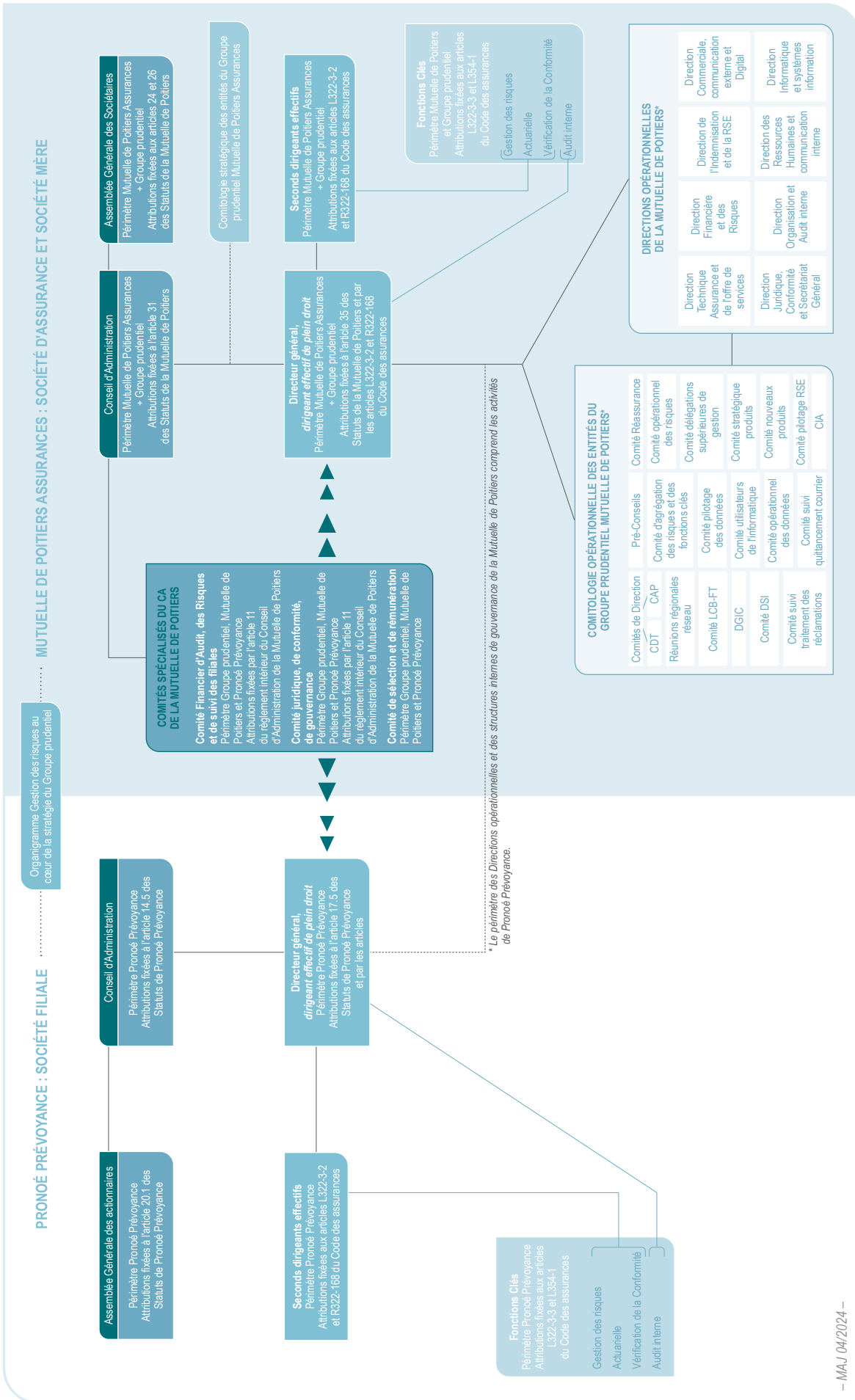
La partie « système de gouvernance » du présent rapport présente de manière plus synthétique une information générale sur le système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en précisant le fonctionnement et l'articulation des attributions de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de chaque entité (Conseil d'Administration & Directeur Général). Elle précise en outre les missions et responsabilités des fonctions clés de chaque entité ainsi que l'organigramme « gouvernance des risques » des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances qui apporte une vue synthétique et complète de notre système de gouvernance.

L'organigramme publié ci-après, vient en complément et présente les instances de gouvernance, comités et fonctions clés des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en charge du pilotage de l'activité de la Mutuelle de Poitiers et de Pronoé Prévoyance. C'est un élément qui entre dans le cadre du système de gouvernance du Groupe prudentiel.

Enfin, les informations fournies dans ce rapport relatives aux exigences de compétences et d'honorabilité pour les personnes qui dirigent effectivement chaque entité ou qui occupent d'autres fonctions clés, contribuent à la complétude et à l'efficacité du système de gouvernance des risques de chaque entité.

L'ensemble de ces informations permet d'affirmer que le système de gouvernance des entités du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est pleinement adapté à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à leur activité.

ORGANIGRAMME DES INSTANCES DE GOUVERNANCE, COMITÉS ET FONCTIONS CLÉS DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2024



### 2.10 AUTRES INFORMATIONS

À date, aucune autre information n'est pertinente concernant le système de gouvernance du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.



<b>3-1</b>	<b>Risque de souscription</b> .....	<b>42</b>
3.1.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de souscription .....	42
3.1.2	Maîtrise et suivi des risques .....	45
<b>3-2</b>	<b>Risque de marché</b> .....	<b>46</b>
3.2.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de marché .....	47
3.2.2	Maîtrise et suivi des risques .....	50
<b>3-3</b>	<b>Risque de crédit</b> .....	<b>52</b>
3.3.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque crédit .....	53
3.3.2	Maîtrise et suivi des risques .....	54
<b>3-4</b>	<b>Risque de liquidité</b> .....	<b>54</b>
3.4.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de liquidité .....	54
3.4.2	Maîtrise et suivi des risques .....	55
<b>3-5</b>	<b>Risque opérationnel</b> .....	<b>56</b>
3.5.1	Exposition du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque opérationnel .....	56
3.5.2	Maîtrise et suivi des risques .....	57
<b>3-6</b>	<b>Autres risques importants</b> .....	<b>57</b>
<b>3-7</b>	<b>Autres informations</b> .....	<b>57</b>

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et les entités le composant s'assurent en permanence du suivi et du pilotage de leurs profils de risque. L'année 2023 a été marquée d'une part, par de fortes tensions sur le plan géopolitique et par un maintien de l'inflation à un niveau élevé et d'autre part, par des événements naturels de grande importance qui ont frappé de nombreux territoires en France. À moyen terme, nous restons bien sûr vigilants à ces effets économiques et sociaux ainsi qu'aux autres facteurs de risques émergents (risque cyber, risques liés au changement climatique, risque inflationniste, risque de non-conformité...), et attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et nos profils de risque.

### 3.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance, un transfert de risques s'opère et l'assureur se retrouve ainsi engagé sur un certain horizon de temps et exposé à des risques de souscription. Ils sont distingués par branches d'activités, à savoir la santé, la vie et la non vie ; chacune de ces catégories présente des risques qui lui sont spécifiques.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est ainsi confronté aux différents risques de souscription suivants :

- Risque de souscription santé
  - o Risque de souscription santé assimilé à la vie
  - o Risque catastrophe santé
  - o Risque de souscription santé assimilé à la non vie
- Risque de souscription vie
  - o Risque de mortalité
  - o Risque de longévité
  - o Risque de frais
  - o Risque de révision
  - o Risque catastrophe vie
- Risque de souscription non vie
  - o Risque de prime/provision
  - o Risque de renonciation
  - o Risque catastrophe non vie

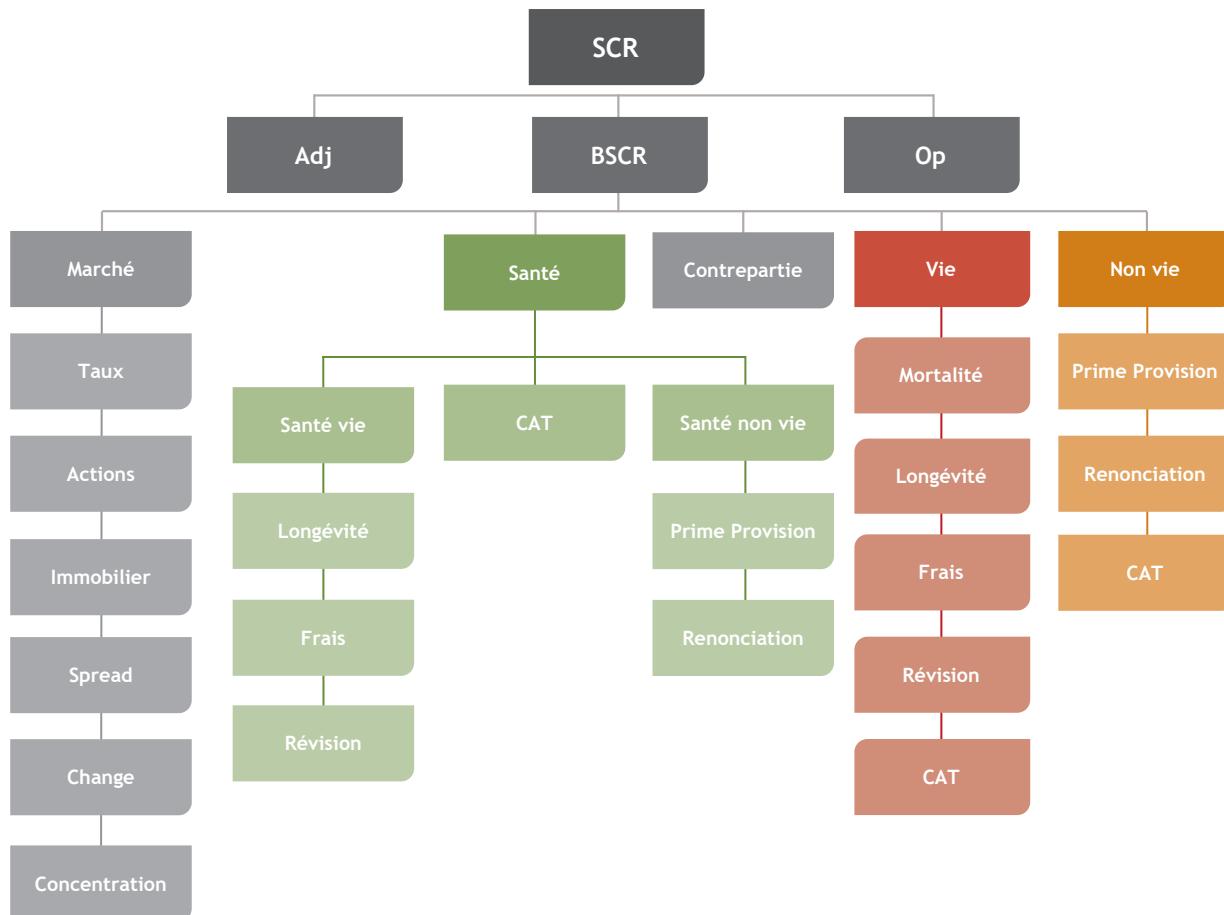


FIGURE : RISQUE DE SOUSCRIPTION ISSU DE LA FORMULE STANDARD.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel et de ses entités au risque de souscription (3.1.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.1.2).

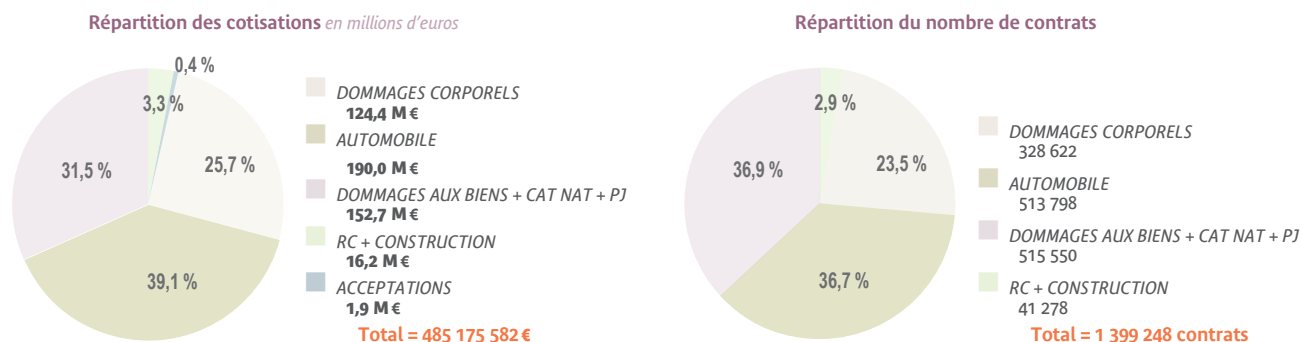
#### 3.1.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de souscription

##### 3.1.1.1 Activité du Groupe Prudentiel et de ses entités au 31/12/2023

###### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

La politique de souscription de l'entreprise a pour premier objectif, en conformité avec notre statut mutualiste, de satisfaire nos assurés en apportant les protections nécessaires à la couverture de leur personne et de leurs biens.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, la Mutuelle de Poitiers exerce ses activités en assurances dommages (Incendie – Accident – Risques Divers) et en assurances de personnes (contrats santé individuels et collectifs et assurances accidents). Ces activités représentent la totalité de son chiffre d'affaires. La Mutuelle de Poitiers assure essentiellement des risques de particuliers (automobile, habitation, santé, accidents de la vie) qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires et des risques de professionnels de proximité (commerçants, artisans et agriculteurs) qui représentent 15% de son chiffre d'affaires.



### ► Pronoé Prévoyance

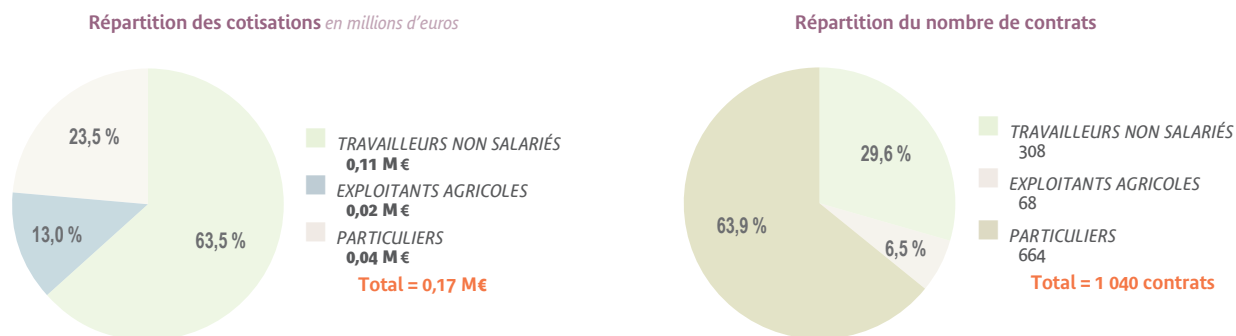
L'offre de Pronoé Prévoyance couvre les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers, Prévoyance TNS non agricoles et Prévoyance TNS agricoles.

Ces contrats sont collectifs à adhésion facultative et permettent à nos assurés de se couvrir en cas de décès, d'incapacité, d'invalidité, de maladies redoutées par suite de maladie ou d'accident. Pour nos assurés Travailleurs Non Salariés agricoles, le contrat de Prévoyance permet également de couvrir les accidents subis par : les enfants de l'assuré, le conjoint non collaborateur de l'assuré, les aides familiaux ainsi que le retraité de l'exploitation agricole participant à la mise en valeur de l'exploitation.

Au total, le nombre de contrats en portefeuille à fin 2023 est de 1 040. Ils sont répartis au sein de trois produits :

- Les contrats d'assurance Prévoyance des Particuliers représentent 23,5 % du chiffre d'affaires 2023 pour un montant de 0,040 M€ avec une part du nombre de contrats de 63,9 % (soit 664 contrats).
- Les contrats d'assurance Prévoyance des Travailleurs Non Salariés non agricoles couvrent les artisans, les professions libérales et les commerçants. Ils représentent 63,5 % du chiffre d'affaires 2023 pour un montant de 0,108 M€ avec une part du nombre de contrats de 29,6 % (soit 308 contrats).
- Les contrats d'assurance Prévoyance Travailleurs Non-Salariés agricoles couvrent les exploitants agricoles. Ils représentent 13,0 % du chiffre d'affaires 2023 pour un montant de 0,022 M€ avec une part du nombre de contrats de 6,5 % (soit 68 contrats).

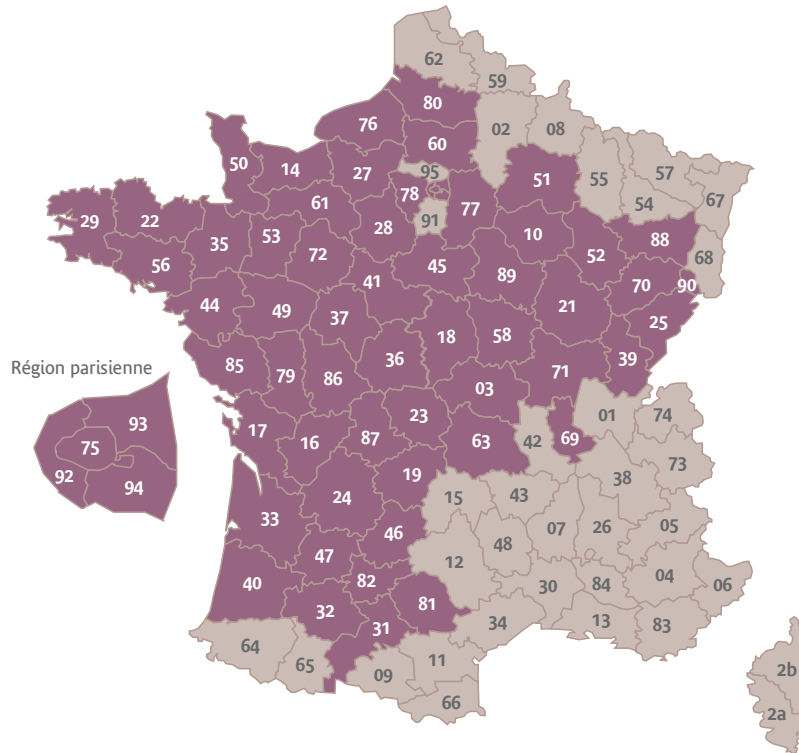
Le chiffre d'affaires s'élève à 0,170 M€. Il se répartit à hauteur de 42 % en activité vie (assurance décès) et 58 % en activité non vie. Ce chiffre d'affaires est conforme à notre prévisionnel.





### ► Secteur géographique des risques assurés du Groupe Prudentiel

Les entités du Groupe Prudentiel exercent leurs activités en France uniquement et sont présentes au 31 décembre 2023 dans 59 départements avec la répartition suivante :



CARTE DE L'IMPLANTATION DES POINTS DE VENTE DES ENTITÉS DU GROUPE PRUDENTIEL PAR DÉPARTEMENT

Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur géographique des risques assurés par les entités du Groupe Prudentiel au 31 décembre 2023 :

Zones géographiques	Mutuelle de Poitiers Assurances	Pronoé Prévoyance	Groupe Prudentiel
Zone 1 : Bretagne + Normandie + Vendée	19 %	15 %	19 %
Zone 2 : Paris + Centre + Limousin	18 %	16 %	18 %
Zone 3 : Poitou-Charentes	36 %	42 %	36 %
Zone 4 : Sud-Ouest	15 %	13 %	15 %
Zone 5 : Est	7 %	11 %	7 %
Zone 6 : Autres départements	5 %	3 %	5 %

#### 3.1.1.2 Résultats du risque de souscription 2023 selon la formule standard du Groupe Prudentiel et de ses entités

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, la Mutuelle de Poitiers Assurances est exposée aux risques de souscription non vie, souscription santé mais également souscription vie.

Le risque de souscription non vie a augmenté de 12,7 % par rapport à 2022. Il est ainsi passé de 126 M€ à 142 M€. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du risque CAT de 14 M€ du fait des nouvelles conditions de nos traités de réassurance en 2024 (hausse des priorités en particulier), ainsi que par la croissance du portefeuille de contrats.

En ce qui concerne les risques souscription santé et vie, ils sont restés stables par rapport à 2022 avec des valeurs respectives de 27 M€ et 2 M€.

##### ► Pronoé Prévoyance

En 2023, Pronoé Prévoyance est exposée aux risques de souscription vie et souscription santé. Ils sont respectivement d'une valeur de 0,02 M€ et 0,04 M€ en accord avec le Business Plan établi par la société.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est exposé aux risques de souscription non vie, souscription santé et souscription vie. Ils sont respectivement égaux à 142 M€, 27 M€ et 2 M€.

### 3.1.2 Maîtrise et suivi des risques

#### 3.1.2.1 Sensibilité

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Des sensibilités ont été établies dans le cadre des travaux ORSA 2022 pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de non évolution du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, nous avons également établi des sensibilités dans le cadre de ces travaux ORSA 2022 pour tester la résistance de la Mutuelle de Poitiers en cas de survenance de plusieurs événements climatiques et sinistres corporels graves supplémentaires.

À noter que parmi les risques de souscription, les risques liés au changement climatique font l'objet d'un suivi attentif (cf. *plot 2 partie C. Gestion des risques*). Ces risques ont fait l'objet d'une étude dans le cadre des travaux ORSA 2023 à travers des scénarios de stress climatique de long terme.

La Mutuelle de Poitiers mène une politique de provisionnement prudentielle conforme aux exigences réglementaires (Code des assurances, règlement ANC) permettant de faire face dans le temps à ses engagements vis-à-vis des assurés. Elle demeure ainsi peu sensible à ce risque.

Les tests de sensibilité établis par la Mutuelle de Poitiers montrent sa capacité à satisfaire de façon permanente aux exigences réglementaires et ne remet pas en cause sa solvabilité.

##### ► Pronoé Prévoyance

Dans le cadre du lancement de l'activité de Pronoé Prévoyance, un Business Plan sur 5 ans a été établi en 2022 relativement aux exercices 2023 et suivants.

Afin de mesurer la sensibilité des hypothèses majeures, le Business Plan comporte 3 scénarios :

- **Central** : hypothèses réalistes, définies en fonction des éléments de tarification des produits et des échanges avec notre réseau de distribution et le réassureur apériteur ;
- **Optimiste** : hypothèses optimistes par rapport au scénario « Central » ;
- **Pessimiste** : hypothèses pessimistes par rapport au scénario « Central ».

Dans tous les scénarios étudiés, le montant de fonds propres initial de 12 M€ apparaît comme suffisant pour absorber les résultats déficitaires liés au lancement de l'activité et en assurer la continuité et la solvabilité.

#### 3.1.2.2 Techniques d'atténuation

Afin de limiter la survenance des risques de souscription, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un suivi spécifique des risques de souscription ainsi que des techniques d'atténuation qui leur sont propres.

Pour limiter la survenance de ces risques et leurs impacts potentiels, le Groupe Prudentiel met en œuvre plusieurs dispositifs dont l'élément central est la politique de souscription et son suivi. Un suivi mensuel de la souscription, tant en nombre de contrats qu'en montant, est assuré par la Direction générale des entités sur la base de tableaux de bord communiqués par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration. Ce dispositif nous permet d'adapter notre politique de souscription en mode continu dans le respect des intérêts de la mutualité de nos sociétaires. Ainsi, dans l'hypothèse où il nous faudrait infléchir la politique de souscription du Groupe Prudentiel, nous sommes en mesure de modifier rapidement nos règles tarifaires et nos règles d'acceptation.

L'analyse et le pilotage du niveau de la sinistralité sont aussi effectués mensuellement par la Direction Générale. Elle s'appuie sur les tableaux de bord qui lui sont fournis par les différents services techniques. Le Directeur Général communique ensuite ces informations aux membres du Conseil d'Administration.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose également d'un dispositif de surveillance du portefeuille ce qui contribue à la maîtrise de sa sinistralité et à la qualité de la souscription. Le traitement humain et non automatisé de la surveillance du portefeuille permet en outre de nous adapter à chacune des situations particulières en conformité avec notre principe mutualiste.

Face au risque de survenance d'un événement majeur ou de sur-fréquence d'événements de moyenne importance qui peut entraîner une forte volatilité des sinistres d'une année sur l'autre, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances dispose de couvertures de réassurance calibrées en fonction de son profil de risque et qui tiennent compte de plusieurs critères tels que la sensibilité aux risques de pics de la branche concernée, l'historique de la sinistralité rencontrée par branche, la prévision de la sinistralité future, la capacité de rétention de chaque entité dans la branche, le coût de l'offre de réassurance et la capacité de réassurance disponible sur le marché.

La politique de provisionnement établie par le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances vise à garantir une appréciation prudentielle des provisions comptables constituées en conformité avec la réglementation et suffisantes pour couvrir la charge finale permettant de faire face à nos engagements.

Le choix des méthodes de constitution des provisions est justifié à chaque arrêté de comptes. Les Commissaires aux comptes font une revue des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

Les Responsables des Fonctions Actuarielles de chaque entité opèrent des contrôles sur la fiabilité et l'adéquation du calcul des provisions techniques.

### 3.1.2.3 Concentration

Au regard de l'activité de souscription, le risque de concentration concerne :

#### Les branches d'activités pratiquées par les entités du Groupe Prudentiel

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a formalisé sa stratégie en matière de souscription qui vise à assurer un équilibre entre nos grandes branches d'activités. Des tableaux mensuels et annuels permettent de suivre l'évolution de l'activité de souscription au regard des objectifs définis par la Direction Générale et validés par le Conseil d'Administration. La poursuite de ces objectifs et leur suivi assurent une bonne gestion du risque de concentration en matière d'activités pratiquées.

#### La répartition géographique des risques assurés par les entités du Groupe Prudentiel

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est plus fortement exposé sur la façade Ouest Atlantique en raison de son implantation historique. Il a une réelle volonté d'augmenter le poids relatif des autres secteurs géographiques. Pour cela, après une phase de consolidation des implantations d'agences récentes, il a repris ces dernières années une densification et une extension territoriale dans les départements français dans lesquels il n'est pas encore implanté. Dans l'attente d'un rééquilibrage relatif de ses zones géographiques d'implantation qui permettra une meilleure diversification géographique des risques, cette concentration de risques sur la zone « Ouest Atlantique » implique une attention toute particulière à la protection contre les conséquences des événements climatiques (notamment tempête) avec une exigence de couverture de réassurance à la hauteur de cette situation.

#### La nature du souscripteur

La notion de « souscripteur » recouvre deux notions distinctes à savoir le réseau de distribution et également les sociétaires.

- Au regard de ses sociétaires, l'activité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est historiquement tournée vers les risques de particuliers qui représentent 85 % de son chiffre d'affaires. Toutefois, il a également pour objectif de développer les risques de professionnels de proximité. Cette base de sociétaires de particuliers, et de professionnels de proximité, évite le risque de concentration, aucune entreprise ou aucun sociétaire ne représentant une part significative du chiffre d'affaires du Groupe Prudentiel.
- Au regard de son réseau de distribution, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances distribue ses produits d'assurance par l'intermédiaire de réseaux exclusifs constitués d'une part, d'un réseau d'agents généraux et salariés implanté sur 59 départements en France métropolitaine, et d'autre part du cabinet de courtage captif Barruel et Giraud dans lequel le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances détient une participation majoritaire (99 %). La stratégie du Groupe Prudentiel est donc mono canal et passe systématiquement par ses agents et son cabinet de courtage Barruel et Giraud. Il ne souhaite pas distribuer ses produits par le biais d'un réseau de courtiers, ni faire d'internet un canal de distribution supplémentaire. Ce circuit de distribution exclusif permet au Groupe Prudentiel une maîtrise importante du risque de souscription. Le nombre de points de vente, 311 en 2023, permet également de limiter le risque de concentration sur quelques apporteurs d'affaires.

Afin d'assurer un suivi de ces risques de concentration, des tableaux de bord ont été mis en place. Ils permettent notamment d'analyser l'activité de souscription au regard de nos objectifs et de la concentration géographique et de déclencher, le cas échéant, les plans d'actions nécessaires.

## 3.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés à nos placements. Ces placements, à l'actif du bilan, viennent en représentation de nos passifs, dont la vocation est, entre autres, d'assurer le règlement des sinistres garantis.

La politique d'investissement et d'allocation d'actifs définit, dans un contexte de long terme, la gestion de l'ensemble de nos actifs avec les objectifs d'investissements et les contraintes associées.

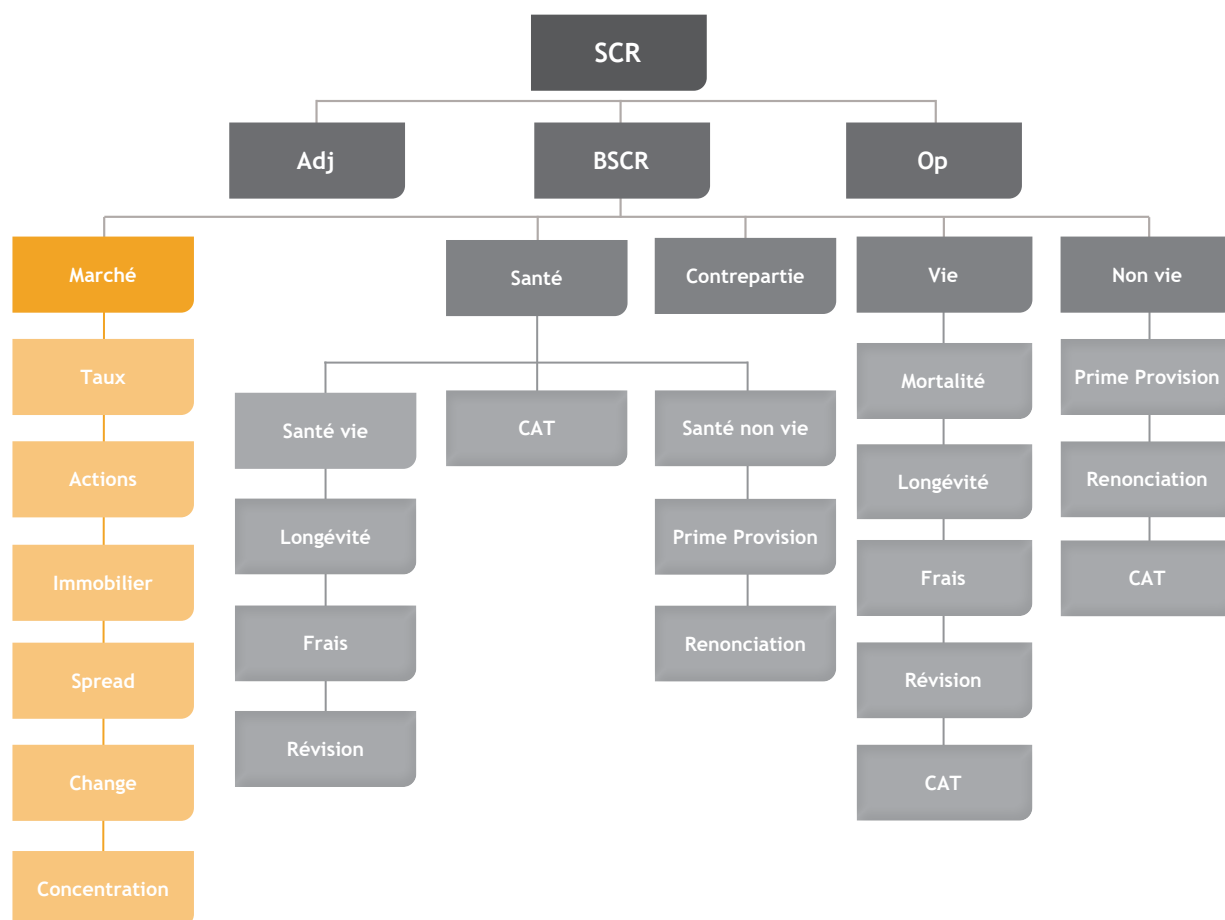
Agissant en personne prudente, le Groupe Prudentiel et ses entités :

- Prennent en compte la nature de leurs activités pour définir leur stratégie et leurs objectifs d'investissement ;
- S'attachent à la qualité de leurs actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissement ;
- Prennent en compte le risque en matière de durabilité dans leurs décisions d'investissement selon la politique de durabilité ;
- S'assurent que ces placements permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières des sociétés d'assurance composant le Groupe Prudentiel.

Le Groupe Prudentiel et ses entités mènent une politique prudente, ils investissent en titres principalement cotés sur des marchés officiels.

Plus particulièrement, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est soumis aux risques de marché suivants :

- Risque de taux
- Risque actions
- Risque immobilier
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de concentration



**FIGURE** : RISQUE DE MARCHÉ ISSU DE LA FORMULE STANDARD.

Ces cinq catégories de risques représentent les éléments constitutifs du SCR marché de la formule standard. C'est au travers de l'étude de ces risques que le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances va définir son exposition au risque de marché pour chacune de ses entités.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités au risque de marché (3.2.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.2.2).

### 3.2.1 Exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de marché

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2023, les placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances représentent un montant de 1 173,3 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

#### ► Pronoé Prévoyance

Au 31 décembre 2023, les placements de Pronoé Prévoyance représentent un montant de 12,2 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

#### ► Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Au 31 décembre 2023, les placements du Groupe Prudential représentent un montant de 1 173,5 M€ en valeur de réalisation (hors dépôts auprès des entreprises cédantes et hors parts non libérées de fonds).

### 3.2.1.1 Description du portefeuille de placements

#### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

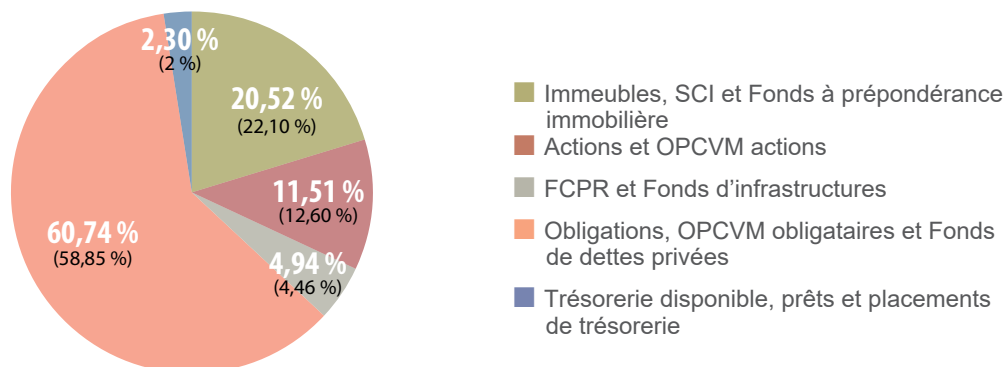
Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de la Mutuelle de Poitiers en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2023 (2022)	Répartition 2023 (2022)
Immeubles, SCI, Fonds à prépondérance immobilière	240,7 M€ (237,6 M€)	20,52 % (22,10 %)
Actions et OPCVM actions	135,1 M€ (135,5 M€)	11,51 % (12,60 %)
FCPR et Fonds d'infrastructures	57,9 M€ (48 M€)	4,94 % (4,46 %)
Obligations et OPCVM obligataires	712,6 M€ (632,7 M€)	60,74 % (58,85 %)
<i>Dont Fonds de dettes privées</i>	55,4 M€ (40,6 M€)	4,72 % (3,78 %)
Trésorerie disponible, prêts et placements de trésorerie	27 M€ (21,5 M€)	2,30 % (2 %)
<b>TOTAL**</b>	<b>1 173,3 M€ (1 075,3 M€)</b>	

VR\* : valeur de réalisation

TOTAL\*\* : hors parts non libérées de fonds

Répartition des placements en valeur de réalisation  
au 31/12/2023 (31/12/2022) en %



Le portefeuille des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances est donc essentiellement obligataire pour 60,74 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2023. L'immobilier représente 20,52 % de ses placements à fin 2023, les actions et OPCVM actions 11,51 %, les FCPR et fonds d'infrastructures 4,94 %. Le solde, 2,30 %, est constitué de placements dits à court terme (Trésorerie disponible, prêts et placements de trésorerie).

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en direct de façon prépondérante (environ 75 % de nos actifs) et de façon indirecte en OPCVM, et en fonds non cotés (FCPR, fonds d'infrastructures, fonds de dettes privées).

La Mutuelle de Poitiers Assurances a confié un mandat obligataire, d'un montant initial de 30 millions d'euros, à Lazard Frères Gestion. La Mutuelle de Poitiers Assurances suit et contrôle toutes les opérations de ce mandat afin de s'assurer de leur adéquation avec les caractéristiques du mandat. Elle échange avec les gérants et suit, avec une fréquence mensuelle, le reporting du mandat. Ce mandat représente 3 % de nos actifs en valeur de réalisation et n'est donc pas traité ici comme un risque spécifique mais inclus dans le risque plus général obligataire.

La Politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée chaque année en février par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général et du Directeur Financier et des risques. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille d'actifs et s'assure d'une gestion en personne prudente de ce dernier. La Mutuelle de Poitiers ne détient pas en direct de produits dérivés.

- ▶ Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car la Mutuelle de Poitiers garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité ;
- ▶ Les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées en contrepartie d'une plus forte volatilité ;
- ▶ Enfin les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes.

### ► Pronoé Prévoyance

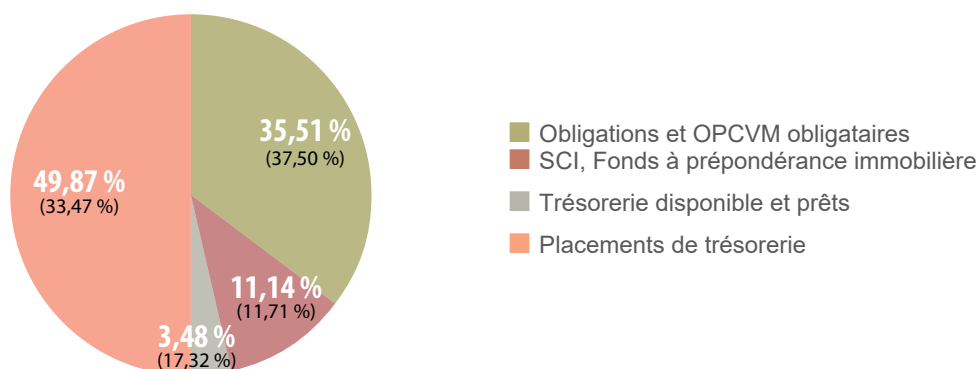
Le tableau ci-dessous reprend les grandes classes d'actifs de Pronoé Prévoyance en montant et en répartition, le schéma qui suit illustre la répartition de nos actifs.

Placements par classe d'actifs	VR* 2023 (2022)	Répartition 2023 (2022)
SCI, Fonds à prépondérance immobilière	1,36 M € (1,4 M €)	11,14 % (11,71 %)
Obligations et OPCVM obligataires	4,35 M € (4,48 M €)	35,51 % (37,50 %)
Trésorerie disponible et prêts	0,43 M € (2,07 M €)	3,48 % (17,32 %)
Placements de trésorerie (livrets, comptes à terme, OPCVM monétaires)	6,10 M € (4 M €)	49,87 % (33,47 %)
<b>TOTAL**</b>	<b>12,24 M € (11,95 M €)</b>	

VR\* : valeur de réalisation

TOTAL\*\* : hors parts non libérées de fonds

Répartition des placements en valeur de réalisation  
au 31/12/2023 (31/12/2022) en %



Le portefeuille des placements de Pronoé Prévoyance est donc essentiellement des placements de trésorerie (livrets, comptes à terme, OPCVM monétaires) pour 49,87 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2023. L'obligataire représente 37,51 %, l'immobilier représente 11,14 % de ses placements à fin 2023. Le solde, 3,48 %, est constitué de placements dits à court terme (Trésorerie disponible et prêts).

Les investissements sont effectués très prioritairement sur des placements sûrs et liquides, selon le principe de la personne prudente, en gestion directe de façon prépondérante (environ 77 % de nos actifs) et en gestion indirecte via des OPCVM et des SCPI.

La Politique d'investissement et d'allocation d'actifs est étudiée et approuvée chaque année en février par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général et du Directeur Financier et des risques. Elle encadre la répartition et la qualité du portefeuille d'actifs et s'assure d'une gestion en personne prudente de ce dernier. Pronoé Prévoyance ne détient pas en direct de produits dérivés.

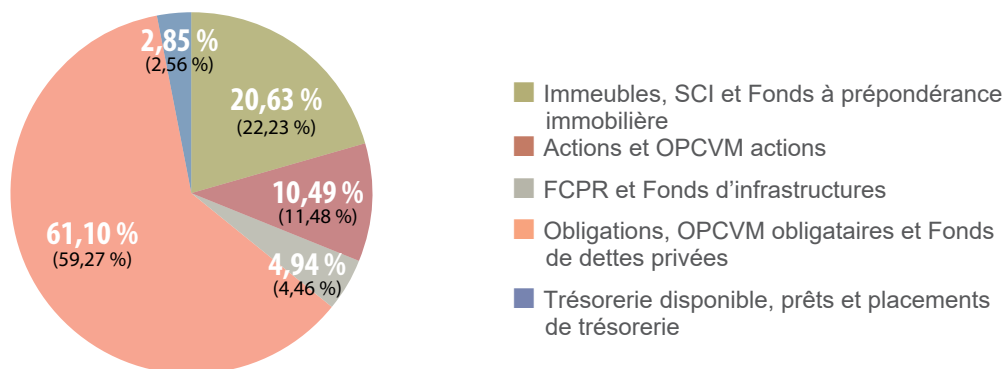
- Les placements obligataires offrent sur des titres de qualité, un rendement fiable et restent un placement peu risqué car Pronoé Prévoyance garde les titres la plupart du temps jusqu'à maturité ;
- Les placements immobiliers sont par nature peu liquides, ils ont cependant l'avantage de présenter une bonne rentabilité et surtout d'être une excellente réponse aux craintes inflationnistes ;
- Enfin, les actions permettent d'améliorer la rentabilité de nos placements par des dividendes et des plus-values réalisées en contrepartie d'une plus forte volatilité. Pour rappel, nous n'avons pas d'exposition au compartiment actions mais la politique d'investissement et d'allocation d'actifs nous laisse la possibilité de nous positionner sur cette classe d'actifs.



### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Le graphique qui suit illustre la répartition des placements en valeur de réalisation au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 pour le Groupe.

**Répartition des placements en valeur de réalisation  
au 31/12/2023 (31/12/2022) en %**



Le portefeuille des placements du Groupe est donc essentiellement obligataire pour 61,10 % de ses placements en valeur de réalisation à fin 2023. L'immobilier représente 20,63 % de ses placements à fin 2023, les actions et OPCVM actions 10,49 %, les FCPR et fonds d'infrastructures 4,94 %. Le solde, 2,85 %, est constitué de placements dits à court terme (Trésorerie disponible, prêts et placements de trésorerie).

#### 3.2.1.2 Résultats du risque de marché 2023 selon la formule standard

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Le risque de marché de la Mutuelle de Poitiers Assurances a augmenté de 21 M€ en 2023 par rapport à l'année 2022. En effet, le SCR marché est passé de 172 M€ à 193 M€, soit une hausse de 12,2 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des risques actions (+17 M€) et spread (+5 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos placements à fin 2023. De plus concernant le risque actions, l'ajustement symétrique passe de -3,02 % à fin 2022 à +1,46 % à fin 2023 du fait des marchés en hausse soit un choc en augmentation de 4,48 points.

##### ► Pronoé Prévoyance

Le risque de marché de Pronoé Prévoyance est de 0,53 M€ en 2023. Les risques principaux auxquels est confrontée la société sont le risque immobilier d'une valeur de 0,34 M€ et le risque de spread de 0,22 M€.

##### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Le risque de marché du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est de 191 M€ en 2023. Ce montant s'explique principalement par un montant de risque actions de 93 M€ et des montants de risques immobilier et spread de 60 M€.

### 3.2.2 Maîtrise et suivi des risques

#### 3.2.2.1 Sensibilité

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

À fin 2023, la durée de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 3,9 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1,5 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 544,7 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 30,2 millions d'euros soit 4,5 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité.

Nous avons également étudié le comportement de notre portefeuille Actions détenu en direct à des variations du marché boursier. Nous avons retenu l'indice CAC 40 comme référence : en raison du beta de notre portefeuille actions (0,98 au 31 décembre 2023), notre portefeuille réplique les variations de son indice de référence avec une amplitude moindre.

En cas de variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du marché actions (CAC 40), notre portefeuille verrait sa valorisation s'ajuster symétriquement à la hausse (8,7 millions d'euros +9,8 %) ou à la baisse (8,7 millions d'euros, -9,8 %), soit 1,4 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Le risque de chute brutale des marchés actions de 20 % amènerait notre portefeuille à enregistrer une perte potentielle de 17,5 millions d'euros soit 2,8 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

À fin 2023, le stock de plus-values latentes sur le portefeuille Actions détenu en direct s'est élevé à 45,8 millions d'euros contre 33,6 millions d'euros à fin 2022.

Le résultat de la formule standard donne un risque actions de 96 millions d'euros soit 15,1 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 40,46 % pour les actions cotées et 50,46 % pour les actions non cotées.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 59 millions d'euros soit 9,4 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

#### ► Pronoé Prévoyance

À fin 2023, la durée de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion est de 2,5 ans et nous étudions régulièrement la sensibilité de notre portefeuille à une hausse des taux. Ainsi, un déplacement parallèle sur toute la courbe des taux, à la hausse de 1,5 %, pour l'ensemble de nos titres gérés en direct ou via le mandat de gestion représentant un montant de 3,2 millions d'euros engendrerait une baisse de la valeur de marché de notre portefeuille de 116 012 euros soit 1 % de nos fonds propres Solvabilité 2, mais ce risque serait d'une part compensé par la diminution notable de nos meilleures estimations de provisions techniques et d'autre part ce risque reste relativement limité puisque nous conservons le plus souvent nos titres à maturité.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 340 670 euros soit 2,9 % de nos fonds propres Solvabilité 2, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

#### ► Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Les études de sensibilité du Groupe Prudential aux différents risques financiers couvrent le périmètre de l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances et de l'entité Pronoé Prévoyance.

L'analyse sur le portefeuille obligataire en direct montre en cas de hausse parallèle de la courbe des taux d'intérêt sans risque de 1,5 % que la valeur de réalisation de notre portefeuille obligataire baisserait d'un montant significatif de 30,3 millions d'euros. Ce montant est à relativiser compte tenu du fait que nous sommes des investisseurs « buy & hold » et ne sommes pas appelés à vendre nos positions obligataires mais à les garder jusqu'à leur remboursement à maturité. Ce choc diminuerait le montant de nos capitaux Solvabilité 2 pris en compte pour le ratio de solvabilité. Toutefois, le montant de nos liquidités nous permettrait de faire face à un besoin de liquidité important dans un marché très stressé tant sur les actions que sur les obligations.

Les actifs immobiliers sont sensibles à la baisse du marché immobilier. Le résultat de la formule standard donne un risque immobilier de 60 millions d'euros soit 9,4 % des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Prudential, pour un risque bi-centennal représentant un stress de 25 % des prix de l'immobilier.

Nos investissements mobiliers et immobiliers sont également exposés au risque de durabilité. Par définition, le risque de durabilité se définit comme « un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance (ESG) qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

- **Le risque environnemental** est principalement lié au changement climatique. Ce dernier est reconnu comme étant une menace majeure pour le 21<sup>ème</sup> siècle car les émissions de gaz à effet de serre pourraient entraîner un réchauffement climatique planétaire significatif au-delà des niveaux durables si rien n'est fait. Il tient compte également de la gestion des déchets et de la prévention des risques environnementaux.
- **Le risque social** est lié à toutes les formes de discrimination et au respect des droits définis par l'organisation internationale du travail. Il tient compte également de la prévention des accidents, de la formation du personnel, du respect du droit des employés et du dialogue social.
- **Le risque lié à la gouvernance** vérifie l'indépendance du Conseil d'administration, la répartition entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe dirigeante, le respect de la transparence de la rémunération des dirigeants, les politiques de prévention du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou encore les politiques de prévention de la corruption.

### 3.2.2.2 Techniques d'atténuation

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances :

- prend en compte la nature des activités propres à chacune de ses entités, qu'il s'agisse de Mutuelle de Poitiers Assurances ou de Pronoé Prévoyance.
- prend en compte le risque en matière de durabilité dans les décisions d'investissement selon la politique de durabilité,
- s'attache à la qualité de ses actifs avec les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de concentration et de sécurité dans ses choix d'investissements et,
- s'assure que ces placements permettront de couvrir l'intégralité des obligations financières du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances mène une politique prudente, il investit en titres principalement cotés sur des marchés officiels.

Par ailleurs, afin de limiter la survenance de chacun des risques de marché, le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances a mis en place un suivi spécifique envers chaque risque ainsi que des techniques d'atténuation qui leur sont propres.

Face à un risque de remontée des taux, la moins-value latente viendrait effectivement diminuer nos fonds propres Solvabilité 2 mais seule la différence entre nos prix d'achat et le prix de cession ou de remboursement serait finalement enregistrée réellement à terme, notre prix d'achat moyen étant inférieur au prix de remboursement à maturité.

Par ailleurs, la durée relativement faible du portefeuille permettrait d'accompagner la remontée des taux en réinvestissant régulièrement sur des titres à taux plus élevé et de diminuer ainsi le risque de taux.

Enfin une part de notre portefeuille obligataire géré en direct ou via les mandats de gestion en valeur de réalisation est à taux variable ce qui permet au coupon de suivre la remontée des taux.

Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances détient un portefeuille Actions de qualité, diversifié avec une bonne répartition par catégorie et par secteur d'activité ce qui lui permet de ne pas être fortement exposée au risque de chute d'une action ou d'une catégorie ou d'un secteur d'activité. Le Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances ne fait pas de trading fréquent et cherche à conserver ses positions sur le long terme.

Le montant de ses liquidités et de ses placements court terme est suffisant en cas de stress important, et lui permettrait de ne pas être obligée de vendre dans la chute brutale des marchés et de réaliser des moins-values, mais de conserver les positions et d'attendre un meilleur niveau de marché.

Par ailleurs, la qualité des actions détenues, principalement de grandes capitalisations assure un bon niveau de liquidité.

Nos investissements immobiliers sont de qualité, acquis année après année, et notre politique d'investissement en matière d'immobilier nous amène à choisir des immeubles de qualité sur des emplacements de premier choix. Nous détenons une grande part de notre immobilier depuis de longues années et nous les gérons dans une optique de très long terme en bon père de famille et ne faisons que rarement des cessions.

Afin de limiter la survenance du risque de durabilité, les entités du Groupe prudentiel ont élaboré une politique de durabilité qui présente la démarche générale sur la prise en compte des critères ESG et l'intégration du risque en matière de durabilité dans leurs processus et leurs décisions d'investissement.

### 3.2.2.3 Concentration

Le contexte géopolitique, économique et social (conflits en Europe de l'Est depuis début 2022 et au Moyen-Orient depuis septembre 2023 et niveau élevé de l'inflation), nous amène à suivre très attentivement l'exposition du Groupe Prudential à une concentration de ses risques en matière de gestion d'actifs.

Agissant en personne prudente, le Groupe Prudential et ses entités prennent en compte le critère de concentration dans ses choix d'investissements outre les critères de liquidité, de rentabilité, de disponibilité, de sécurité.

Un suivi de la concentration par émetteur est effectué régulièrement mais aussi à chaque acquisition sur les sociétés où nous sommes déjà exposés pour un montant important. L'analyse de l'ensemble des émetteurs dans lequel nous sommes investis participe à la gestion du risque de crédit par la bonne dispersion de nos investissements.

Le Groupe Prudential et ses entités acceptent une concentration de préférence jusqu'à 3 % des entreprises de meilleure qualité, notées « AAA » à « A ».

De même le Groupe Prudential et ses entités cherchent à limiter la concentration des sociétés dans lesquelles ils sont investis à 1,5 % pour les autres entreprises de « BBB » à non « notées ».

Un suivi de cette concentration est réalisé au moins annuellement et à chaque acquisition. En cas de dépassement de ces limites un suivi particulier est effectué plus régulièrement.

Le résultat de la formule standard du Groupe Prudential donne un risque de concentration de 748 672 euros dans le cadre du risque de marché pour un choc bi-centennal, soit 0,3 % de nos fonds propres Solvabilité 2.

Enfin, en matière obligataire, une analyse de la concentration par pays est suivie tous les mois, et montre notre exposition très prépondérante au risque des émetteurs français. C'est un choix du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances qui a une meilleure connaissance et approche de ces émetteurs et estime sa faculté de gestion en personne prudente meilleure sur le marché français.

## 3.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit qui correspond au risque de défaut de contrepartie est lié à des pertes possibles dues à des défauts inattendus ou à une dégradation de la solvabilité d'une contrepartie de la société.

Le périmètre de ce risque de crédit inclut principalement les réassureurs, les banques et les créances sur les intermédiaires et les clients.

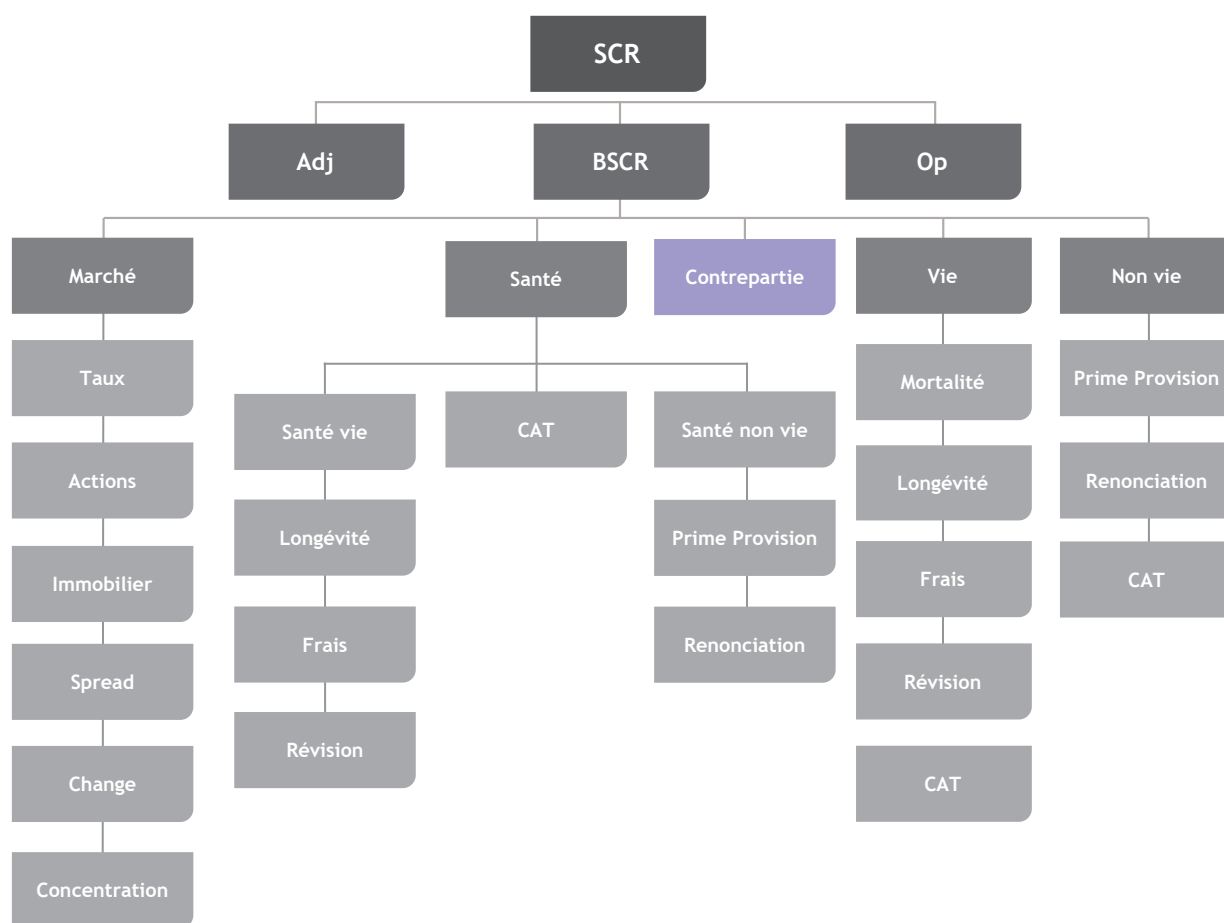


FIGURE : RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA FORMULE STANDARD.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel au risque de crédit (3.3.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.3.2).

### 3.3.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de crédit

#### 3.3.1.1 Description du programme de réassurance

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Pour l'exercice 2023, notre programme de réassurance a été placé auprès de 28 réassureurs dont 25 bénéficient d'un rating minimum de A-. Un seul réassureur (MCR) qui représente un peu plus de 2 % des primes de réassurance n'a pas de rating, ASSURPOL et GAREAT sont des Pools de réassurance.

##### ► Pronoé Prévoyance

Pour l'exercice 2023, notre programme de réassurance a été placé auprès de 2 réassureurs bénéficiant d'un rating AA- et A+.

##### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Pour l'exercice 2023, notre programme de réassurance a été placé auprès de 28 réassureurs dont 25 bénéficient d'un rating minimum de A-. Un seul réassureur (MCR) qui représente un peu plus de 2 % des primes de réassurance n'a pas de rating, ASSURPOL et GAREAT sont des Pools de réassurance.

#### 3.3.1.2 Résultats du risque de défaut de contrepartie 2023 selon la formule standard

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, le risque de défaut de contrepartie de la Mutuelle de Poitiers a augmenté de 8,3 % par rapport à 2022, passant ainsi de 24 M€ à 26 M€. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation de 71,8 % du SCR des expositions de « type 1 » (principalement les réassureurs et les banques).

### ► Pronoé Prévoyance

En 2023, le risque de défaut de contrepartie de Pronoé Prévoyance est de 0,36 M€. L'exposition à ce risque est constituée à plus de 99 % par des banques.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, le risque de défaut de contrepartie du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances s'élève à un montant de 26 M€.

## 3.3.2 Maîtrise et suivi des risques

### 3.3.2.1 Sensibilité

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est exposé au risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient.

Ce risque est considéré comme peu significatif mais rappelons qu'il est intégré, ci-dessus, dans le calcul du SCR à travers le risque de contrepartie (26 M€ au 31/12/2023).

### 3.3.2.2 Techniques d'atténuation

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat en intégrant des principes de maîtrise des risques qui consistent notamment à limiter le risque de contreparties des réassureurs en :

- contractant avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs.

La sélection des réassureurs se fait en fonction de leur technicité au regard de la branche concernée et sur la base de leur solidité financière, évaluée par des agences de notations reconnues, telle que Standard & Poor's. Cette sélection est pondérée par l'ancienneté des relations avec les réassureurs, notre souhait de privilégier la fidélité et la continuité avec nos réassureurs, et les connaissances de ces derniers des besoins spécifiques du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Une étude en lien avec notre courtier de réassurance va débiter en 2023 afin d'intégrer à notre matrice de choix de nos réassureurs des critères de durabilité.

- assurant une dispersion des primes cédées entre réassureurs.

### 3.3.2.3 Concentration

Tous les ans, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances effectue une analyse des réassureurs de ses entités par rating et par signature. Cette analyse tient compte des branches réassurées. Un tableau avec la liste exhaustive de l'ensemble des réassureurs et leur notation est établi chaque année. Une fois par an, la concentration en matière de réassurance et de souscription est analysée par la Direction Technique et de l'offre de services et par la Direction de l'indemnisation en lien avec la Direction financière et des risques.

Une concentration excessive décelée lors des analyses annuelles sur la réassurance ou la souscription, amènera un processus de correction qui pourra s'étaler dans le temps. Une analyse complémentaire est effectuée compte tenu des changements de qualité des signatures ou de l'environnement des marchés et de l'économie pour ajuster les niveaux de tolérance.

Une fois par an, le risque de concentration du programme de réassurance des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est contrôlé. Avant de négocier les traités, la Direction Technique et de l'offre de services et la Direction de l'indemnisation en lien avec le courtier en réassurance font le point sur la répartition et le niveau de tolérance admis, en fonction entre autres de la qualité des réassureurs, d'après leur rating et la relation historique que nous avons avec eux. Pour analyser le risque de concentration lié à la réassurance, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances étudie la répartition des réassureurs par rating, par signature en fonction des dépôts qui sont en représentation des provisions techniques cédées de ses entités et d'autre part en fonction de la répartition des primes cédées.

La qualité de la signature des réassureurs du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et la répartition entre un nombre suffisant de réassureurs lui permet de gérer ce risque de concentration.

## 3.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour une entreprise de ne pas pouvoir honorer ses engagements financiers à court terme.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudentiel au risque de liquidité (3.4.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.4.2).

### 3.4.1 Exposition du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque de liquidité

Le niveau de trésorerie des entités du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances peut directement être affecté en cas de changements inattendus d'entrée ou de sortie d'argent, de déformation importante des flux de trésorerie ou du plan de trésorerie prévisionnel. Ainsi le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances attache une importance très particulière aux actifs dits liquides pour la gestion de la trésorerie.

### 3.4.2 Maîtrise et suivi des risques

L'attention toute particulière que le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances porte sur les actifs dits liquides lui permet d'écarter les deux risques suivants :

- ▶ Le risque de liquidité qui est l'incapacité de satisfaire à des obligations financières avec des flux monétaires courants ou par la vente d'actifs à leur juste valeur. Pour appréhender le risque de liquidité, il est nécessaire de prendre en compte le délai de réalisation, la profondeur du marché.
- ▶ Le risque de liquidation qui correspond à une perte sur la vente urgente d'un élément d'actif à un prix bien en deçà de sa valeur marchande. Cette perte est représentée par la différence entre le prix de vente dans l'urgence et la juste valeur marchande.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la personne prudente et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

#### 3.4.2.1 Sensibilité

Le besoin de liquidité immédiat du Groupe et de ses entités est prévisible plusieurs jours voire plusieurs semaines à l'avance. En effet, du fait de l'activité non vie du Groupe et de ses entités, les flux à décaisser sont dans l'ensemble récurrents et, pour la part exceptionnelle, prévisibles dans le temps : ce sont les événements naturels et les catastrophes technologiques qui requièrent une liquidité importante mais étalée sur 12 à 24 mois. De plus, l'historique des flux sur deux ou trois ans, qui prend en compte des années avec des tempêtes et des sinistres importants (corporels), nous permet de déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de la trésorerie. Rappelons que nous disposons également de la possibilité d'appel au comptant de la réassurance qui participe à diminuer le risque de liquidité. Par ailleurs, du fait de l'activité vie du Groupe et de ses entités, une partie des flux à décaisser est récurrente et assez constante comprenant les rentes et les indemnités journalières. Pour la part exceptionnelle, notamment les capitaux décès à verser, l'étude des données historiques nous permettra de mieux déterminer les besoins pour faire face aux fluctuations de trésorerie.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances gère l'ensemble de ses investissements conformément au principe de la personne prudente et prend toutes les mesures pour assurer un montant de liquidité qui permet de faire face à ses engagements à tout moment. Nous jugeons le risque de liquidité peu significatif c'est pourquoi nous n'avons pas réalisé d'étude de sensibilité.

Agissant en personne prudente, nous suivons particulièrement et en permanence notre trésorerie et les actifs immédiatement liquides et plus globalement dans le cadre de la gestion de nos actifs nous suivons et analysons des indicateurs de suivi de chacune de nos classes d'actifs.

#### 3.4.2.2 Techniques d'atténuation

Pour réduire ce risque, le Groupe et ses entités définissent une politique de gestion du risque de liquidité qui s'assure qu'elle puisse faire face à ses engagements de paiement envers les sociétaires comme envers les salariés et les fournisseurs ou toute personne ayant une créance vis-à-vis de l'entreprise, en disposant à tout moment d'une trésorerie suffisante.

Agissant en personne prudente, le Groupe et ses entités prennent ainsi en compte les critères de liquidité, de disponibilité, et de sécurité dans ses choix d'investissements, en portant une attention très particulière à ses actifs liquides et au risque de liquidité.

Un Comité de suivi et de pilotage de la situation de trésorerie a été instauré au sein de la Direction financière et des Risques. Il est animé par le Responsable de la gestion des actifs financiers qui rend compte au Directeur Financier et des Risques. Il réunit des membres du service de la gestion des actifs financiers et du service de la comptabilité générale. Ce comité se réunit à un rythme hebdomadaire pour l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances et mensuel pour l'entité Pronoé Prévoyance. Ce comité permet le suivi de la situation actuelle et de la situation prévisionnelle de la trésorerie et d'acter des décisions de pilotage de la trésorerie. Il présente notamment une projection sur les entrées et les sorties et ainsi qu'une projection des liquidités immédiatement disponibles sur les comptes bancaires pour assurer une gestion de la liquidité au regard des passifs exigibles immédiatement, et sur les comptes à terme et les SICAV de trésorerie pour une gestion de la disponibilité pour des passifs rapidement exigibles et non prévus.

#### 3.4.2.3 Concentration

Nous détaillons ci-dessous la concentration des risques en matière de liquidité pour chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances.

##### ▶ Mutuelle de Poitiers Assurances

La Mutuelle de Poitiers est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir :

- un montant des actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets) maintenu au-dessus de 5 millions d'euros et de préférence au-dessus de 10 millions d'euros,
- le montant des actifs liquides plus généralement (comprenant les emprunts d'Etat et publics et les obligations financières et corporate dont la notation de l'émetteur est au moins égale à A-) au-dessus de 20 millions d'euros.



Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie.

Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

#### ► Pronoé Prévoyance

Pronoé Prévoyance est peu exposée à une concentration de ses risques en matière de liquidité. En effet, elle s'assure d'avoir :

- un montant des actifs dits liquides immédiatement (comptes bancaires, Sicav de trésorerie, comptes à terme, livrets) maintenu au-dessus de 0,5 million d'euros,

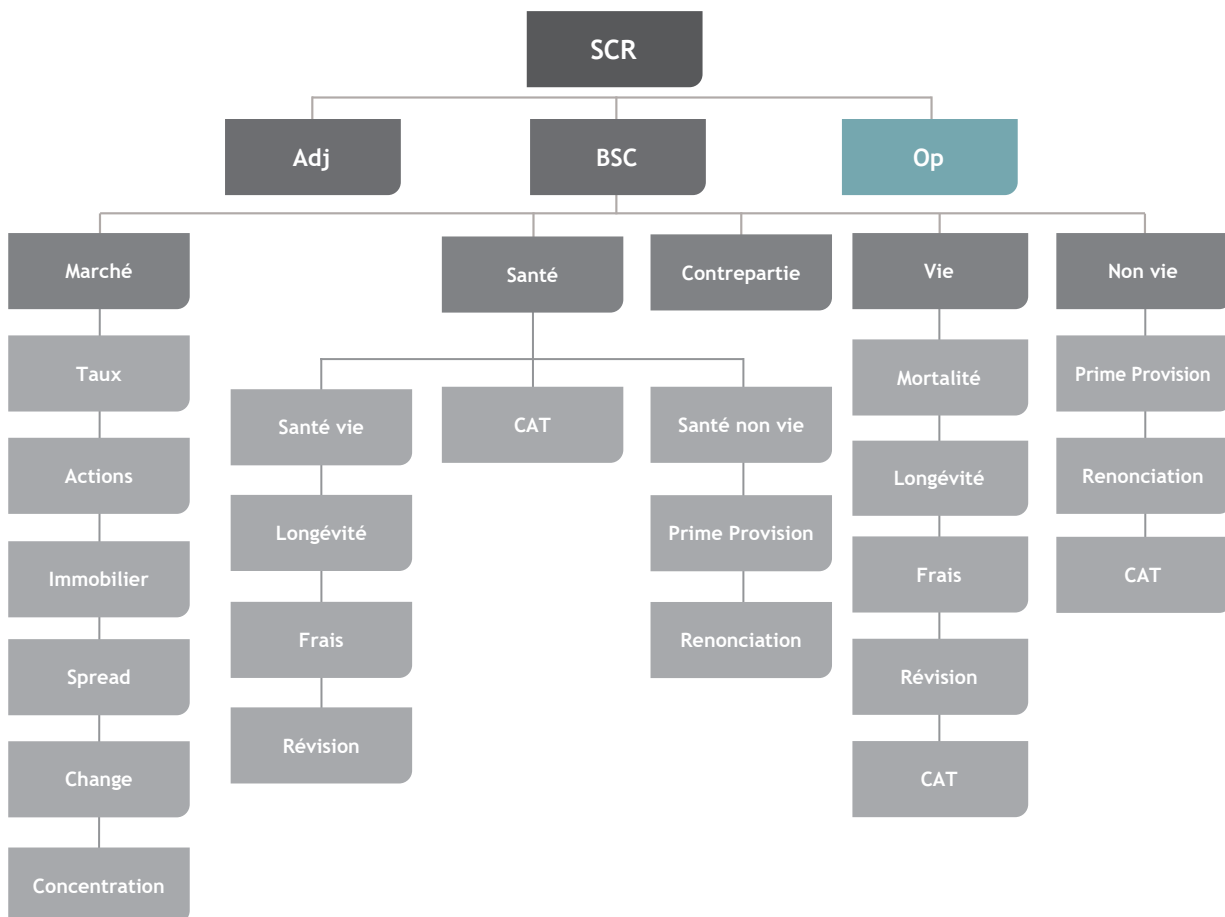
Ce montant est réparti entre plusieurs banques, trois au minimum, pour l'ensemble des comptes bancaires, des comptes à terme et des livrets et entre plusieurs Sicav de trésorerie elles-mêmes gérées par différentes sociétés de gestion.

Cette répartition permet de gérer le risque de liquidité et de concentration, même très temporaire, d'une contrepartie.

Le respect des critères de répartition de nos liquidités entre plusieurs banques participe à la gestion du risque de crédit.

### 3.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « étant le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, d'événements extérieurs, y compris le risque juridique ».



**FIGURE** : RISQUE OPÉRATIONNEL ISSU DE LA FORMULE STANDARD.

Nous présentons ci-dessous une vision de l'exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances au risque opérationnel (3.5.1) ainsi que la maîtrise et le suivi de ce risque (3.5.2).

#### 3.5.1 Exposition du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant au risque opérationnel

##### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, le risque opérationnel de la Mutuelle de Poitiers a augmenté de 12,5 % par rapport à 2022, passant ainsi de 16 M € à 18 M €.

### ► Pronoé Prévoyance

En 2023, Le risque opérationnel de Pronoé Prévoyance présente une valeur de 0,01 M€, en accord avec le Business Plan de la société.

### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

En 2023, Le risque opérationnel du Groupe Prudentiel présente une valeur de 18 M€.

## 3.5.2 Maîtrise et suivi des risques

### 3.5.2.1 Sensibilité

Comme rappelé ci-dessus, le risque opérationnel est égal à 18 millions en 2023 selon la formule standard soit 2,8 % de nos fonds propres Solvabilité 2. Le risque opérationnel est complexe à quantifier et fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre de la politique de gestion du risque opérationnel.

### 3.5.2.2 Techniques d'atténuation

#### - Suivi qualitatif et atténuation qualitative des risques opérationnels

Pour assurer le suivi et l'atténuation du risque opérationnel, le Groupe Prudentiel a mis en place une gouvernance des risques efficace et appropriée afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité (cf. partie « système de gouvernance »).

#### - Suivi quantitatif et atténuation quantitative des risques opérationnels

Chaque année, l'exigence de capital pour le risque opérationnel est calculée selon la formule standard et fait l'objet d'une étude comparative par rapport à l'année précédente.

Une variation significative entraînera la réalisation d'une étude approfondie pour analyser et comprendre cet écart.

De plus, les risques opérationnels significatifs font l'objet d'un suivi a minima semestriel par le Directeur Financier et des risques-Directeur Général Adjoint et le Responsable de la Fonction Gestion des risques dans le cadre du Comité Opérationnel des Risques et du Comité d'agrégation des risques et des Fonctions Clés, et annuel par le Conseil d'Administration dans le cadre du Comité Financier d'Audit, des Risques et de suivi des filiales. C'est ainsi que nous suivons les risques clés de l'entreprise au sein desquels figurent des risques opérationnels, avec actuellement un suivi plus particulier du risque Cyber et du risque de non-conformité.

Par ailleurs, les risques liés à la qualité des données font l'objet d'un dispositif à part entière.

En face de certains risques opérationnels des mesures d'atténuation sont mises en place telles que la souscription de contrats de maintenance ou de contrats d'assurance, afin de se prémunir de pertes importantes liées à la survenance de risques portant sur nos outils informatiques ou sur notre immobilier d'exploitation.

#### - Le plan de continuité d'activité (PCA)

Il participe de façon indispensable et efficace à la maîtrise et l'atténuation du risque opérationnel.

Le plan de continuité d'activité a pour objectif le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes du Groupe Prudentiel, puis la reprise planifiée des activités. C'est en cela que le PCA participe activement à l'atténuation des risques de pertes liés à la survenance d'un risque opérationnel.

Ainsi, dans le contexte exceptionnel de pandémie de Covid-19, notre PCA a été déclenché le 13 mars 2020 et clôturé le 10 juillet 2020 (fin de l'état d'urgence sanitaire et retour à une activité plus normalisée). Sur cette période, la mise en œuvre du PCA a permis notamment de coordonner le travail à distance des acteurs de l'entreprise ainsi que les activités indispensables au siège et en agence et d'assurer la continuité de l'activité sans problématique particulière.

## 3.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Dans le cadre de notre dispositif de gestion des risques, nous sommes amenés à nous interroger, parmi la liste des risques potentiels majeurs, à des risques spécifiques d'actualité particulièrement susceptibles d'impacter notre activité, nos résultats et nos fonds propres parmi lesquels les risques liés au changement climatique, le risque inflationniste, le risque Cyber et le risque de non-conformité.

## 3.7 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant le profil de risque du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

À la lumière des revues exhaustives des risques réalisées dans le cadre des comités dédiés à la gestion des risques, la vision globale du profil de risque du Groupe Prudentiel est satisfaisante. L'impact de ces risques sur les activités des entités du Groupe Prudentiel est maîtrisé et ne génère pas d'inquiétude à court terme sur les résultats des entités, leur rentabilité et leur solvabilité.

Nous restons vigilants aux effets de la crise géopolitique actuelle notamment à l'est de l'Europe ainsi qu'aux autres facteurs de risques exogènes tels que le risque lié au changement climatique, le risque inflationniste, le risque cyber, le risque financier, le risque de non-conformité, et nous restons attentifs aux conséquences de ces risques sur nos activités et sur nos profils de risque.



<b>4-1</b>	<b>La valorisation des actifs .....</b>	<b>60</b>
4.1.1	Méthode de valorisation des actifs .....	60
4.1.2	Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation .....	63
<b>4-2</b>	<b>La valorisation des provisions techniques .....</b>	<b>65</b>
4.2.1	Meilleure estimation de provisions mathématiques .....	65
4.2.2	Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes .....	66
4.2.3	Meilleure estimation de la provision pour primes .....	66
4.2.4	Meilleure estimation de la provision pour sinistres .....	67
4.2.5	Meilleure estimation de la provision pour primes à la charge de la réassurance .....	68
4.2.6	Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance .....	69
4.2.7	Marge pour risque .....	70
4.2.8	Meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéfices .....	70
<b>4-3</b>	<b>La valorisation des autres passifs .....</b>	<b>71</b>
<b>4-4</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>71</b>

## 4.1 LA VALORISATION DES ACTIFS

### 4.1.1 Méthode de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour chaque entité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances. Les entités du Groupe évaluent l'ensemble de leurs actifs conformément à l'article L351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de réalisation.

Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes. Par grande classe d'actifs nous détaillons notre méthode de valorisation.

#### ► Placements immobiliers

Pour les biens immobiliers dont l'entité Mutuelle de Poitiers Assurances est propriétaire, la valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Ces expertises quinquennales sont réalisées en alternance et par tranche, actuellement par cinq cabinets différents d'expertise immobilière agréés par l'ACPR. L'expert qui effectue l'expertise quinquennale fait également les quatre années suivantes une actualisation simple de sa tranche. Pour nos placements en fonds immobiliers, la valeur de réalisation est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, certifiée par leurs commissaires aux comptes.

#### ► Actions

##### ► Actions cotés

Pour valoriser nos actions cotées, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs. La valeur de marché des actions cotées est automatiquement récupérée auprès de la société Six Telekurs et intégrée par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

##### ► Actions non cotées

Pour les actions non cotées, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

#### ► Fonds

##### ► OPCVM cotés

Pour valoriser nos OPCVM, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs. La valeur de marché des OPCVM cotés est automatiquement récupérée auprès de la société Six Telekurs et intégrée par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

##### ► Fonds non cotés

Pour les fonds non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie par le gestionnaire du fonds, certifiée par leurs commissaires aux comptes.

#### ► Obligations

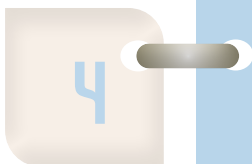
Pour valoriser nos obligations, nous utilisons la méthode « mark to market ». La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation), à laquelle nous ajoutons la valeur du coupon couru pour les obligations, est donc retenue pour ces actifs.

La valeur de marché des obligations cotées ainsi que les coupons courus sont automatiquement récupérés auprès de la société Six Telekurs et intégrés par le logiciel Wintit. Une vérification de cohérence est effectuée entre les cours récupérés et les relevés de portefeuille de nos dépositaires.

#### ► Autres placements (prêts, dépôts, comptes à terme, livrets et dépôts auprès des cédantes le cas échéant)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité (sauf pour un titre déposé par une cédante, qui est une obligation dont la valorisation est obtenue par la méthode « mark to market »). Les valorisations des comptes bancaires, dépôts, livrets et comptes à terme sont obtenus par nos relevés bancaires. Les prêts et effets assimilés sont comptabilisés directement sur nos livres. Les dépôts auprès des cédantes représentent la contrepartie de nos engagements dans les pools auxquels nous participons.

Les tableaux suivants présentent les états récapitulatifs des placements au 31 décembre 2023 du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant.



# VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

## ► Mutuelle de Poitiers Assurances

État récapitulatif des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances au 31.12.2023

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
Immeubles	157 213 904.7	127 253 168.0	213 755 877.0
S.C.I. & Fonds à prép. Immobilière	27 765 586.1	27 342 251.1	26 947 589.0
Actions	61 888 093.9	61 888 093.9	107 721 814.2
OPCVM Actions	23 238 786.4	23 238 786.4	27 342 137.0
Fonds d'infrastructures	24 067 383.3	24 067 383.3	29 417 510.4
FCPR	20 993 164.0	20 871 495.9	28 515 163.1
Obligations et autres titres à revenu fixe	570 593 356.5	569 901 043.4	544 711 156.2
OPCVM Obligataires	165 577 985.8	165 577 985.8	167 932 682.3
OPCVM Monétaires	57 081.9	57 081.9	57 165.6
Prêts et Dépôts	26 897 269.7	26 897 269.7	26 897 269.7
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 825 620.3	2 825 620.3	2 825 620.3
Parts non libérées de fonds	43 902 668.3	43 902 668.3	43 902 668.3
<b>Total Placements</b>	<b>1 125 020 900.8</b>	<b>1 093 822 847.9</b>	<b>1 220 026 653.0</b>

**Valeur brute \*** : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

**Valeur nette \*\*** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

## ► Pronoé Prévoyance

État récapitulatif des placements de Pronoé Prévoyance au 31.12.2023

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	1 399 200.3	1 399 200.3	1 362 678.7
Obligations	3 188 108.0	3 191 243.0	3 182 289.0
OPCVM Obligataires	1 146 697.2	1 146 697.2	1 163 022.7
OPCVM monétaires	299 531.8	299 531.8	301 893.0
Prêts & Dépôts	6 225 268.3	6 225 268.3	6 225 268.3
<b>Total Placements</b>	<b>12 258 805.6</b>	<b>12 261 940.6</b>	<b>12 235 151.7</b>

**Valeur brute \*** : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

**Valeur nette \*\*** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.



### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

État récapitulatif des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31.12.2023

Libellé	Valeur brute *	Valeur nette **	Valeur de réalisation
Immeubles	157 213 904.7	127 253 168.0	213 755 877.0
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	29 164 786.4	28 741 451.4	28 310 267.7
Actions ***	49 889 093.9	49 889 093.9	95 722 814.2
OPCVM Actions	23 238 786.4	23 238 786.4	27 342 137.0
Fonds d'infrastructures	24 067 383.3	24 067 383.3	29 417 510.4
FCPR	20 993 164.0	20 871 495.9	28 515 163.1
Obligations et autres titres à revenu fixe	573 781 464.5	573 092 286.4	547 893 445.2
OPCVM Obligataires	166 724 683.0	166 724 683.0	169 095 705.0
OPCVM Monétaires	356 613.7	356 613.7	359 058.6
Prêts & Dépôts	33 122 537.7	33 122 537.7	33 122 537.7
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 825 620.3	2 825 620.3	2 825 620.3
Parts non libérées de fonds	43 902 668.3	43 902 668.3	43 902 668.3
<b>Total Placements</b>	<b>1 125 280 706.1</b>	<b>1 094 085 788.2</b>	<b>1 220 262 804.4</b>

**Valeur brute \*** : la valeur brute correspond à la valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction pour les immeubles.

**Valeur nette \*\*** : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

**Actions \*\*\*** : nous retraitons la participation de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans l'entité Pronoé Prévoyance pour un montant de 11 999 000 euros.



## 4.1.2 Explications quantitatives et qualitatives des différences entre les valeurs comptables et les valeurs de réalisation

Les tableaux suivants présentent les valeurs nettes comptables et les valeurs de réalisation des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant ainsi que l'écart entre la valeur nette et la valeur de réalisation.

### ► Mutuelle de Poitiers Assurances

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de la Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2023

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Ecart
Immeubles	127 253 168.0	213 755 877.0	86 502 709.0
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	27 342 251.1	26 947 589.0	-394 662.1
Actions	61 888 093.9	107 721 814.2	45 833 720.3
OPCVM Actions	23 238 786.4	27 342 137.0	4 103 350.7
Fonds d'infrastructures	24 067 383.3	29 417 510.4	5 350 127.1
FCPR	20 871 495.9	28 515 163.1	7 643 667.2
Obligations et autres titres à revenu fixe	569 901 043.4	544 711 156.2	-25 189 887.2
OPCVM Obligataires	165 577 985.8	167 932 682.3	2 354 696.5
OPCVM Monétaires	57 081.9	57 165.6	83.7
Prêts & Dépôts	26 897 269.7	26 897 269.7	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 825 620.3	2 825 620.3	-
Parts non libérées de fonds	43 902 668.3	43 902 668.3	-
<b>Total Placements</b>	<b>1 093 822 847.9</b>	<b>1 220 026 653.0</b>	<b>126 203 805.1</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (immeubles détenus en direct, SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus-value latente globale de 86,1 millions d'euros à fin 2023 ;
- Les placements du compartiment des actions (actions en direct, OPCVM actions et FCPR) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une plus value latente globale de 57,6 millions d'euros à fin 2023 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et OPCVM obligataires) : L'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une moins-value latente globale de de 22,8 millions d'euros à fin 2023.

### ► Pronoé Prévoyance

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements de Pronoé Prévoyance au 31 décembre 2023

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Ecart
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	1 399 200.3	1 362 678.7	-36 521.6
Obligations	3 191 243.0	3 182 289.0	-8 954.0
OPCVM Obligataires	1 146 697.2	1 163 022.7	16 325.5
OPCVM Monétaires	299 531.8	301 893.0	2 361.2
Prêts & Dépôts	6 225 268.3	6 225 268.3	-
<b>Total Placements</b>	<b>12 261 940.6</b>	<b>12 235 151.7</b>	<b>-26 788.9</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable fait ressortir une moins-value latente de 36 521,6 euros à fin 2023 ;
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et OPCVM obligataires) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable à fin 2023 fait ressortir une plus-value latente globale de 7 371,5 euros.

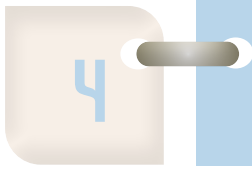
### ► Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation des placements du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances au 31 décembre 2023

Libellé	Valeur nette *	Valeur de réalisation	Ecart
Immeubles	127 253 168.0	213 755 877.0	86 502 709.0
S.C.I & Fonds à prep. Immobilière	28 741 451.4	28 310 267.7	-431 183.7
Actions **	49 889 093.9	95 722 814.2	45 833 720.3
OPCVM Actions	23 238 786.4	27 342 137.0	4 103 350.7
Fonds d'infrastructures	24 067 383.3	29 417 510.4	5 350 127.1
FCPR	20 871 495.9	28 515 163.1	7 643 667.2
Obligations et autres titres à revenu fixe	573 092 286.4	547 893 445.2	-25 198 841.2
OPCVM Obligataires	166 724 683.0	169 095 705.0	2 371 022.0
OPCVM Monétaires	356 613.7	359 058.6	2 444.9
Prêts & Dépôts	33 122 537.7	33 122 537.7	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 825 620.3	2 825 620.3	-
Parts non libérées de fonds	43 902 668.3	43 902 668.3	-
<b>Total Placements</b>	<b>1 094 085 788.2</b>	<b>1 220 262 804.4</b>	<b>126 177 016.2</b>

Valeur nette \* : la valeur nette correspond à la valeur brute déduction faite du montant des amortissements et des provisions.

Actions \*\* : nous retraitons la participation de la Mutuelle de Poitiers Assurances dans l'entité Pronoé Prévoyance pour un montant de 11 999 000 euros.



Les postes de placements les plus importants et/ou présentant un écart significatif sont :

- Les placements du compartiment immobilier (immeubles détenus en direct, SCI et fonds à prépondérance immobilière) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des immeubles détenus en direct fait ressortir une plus-value latente de 86,5 millions d'euros à fin 2023. En incluant les moins-values latentes sur les fonds immobiliers, le montant des plus-values latentes du compartiment immobilier s'établit à 86,1 millions d'euros.
- Les placements du compartiment des actions (actions en direct, OPCVM actions et FCPR) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des actions en direct fait ressortir une plus-value latente de 45,8 millions d'euros à fin 2023. En incluant les plus-values latentes des OPCVM actions et des FCPR, le montant des plus-values latentes du compartiment des actions s'établit à 57,6 millions d'euros.
- Les placements du compartiment obligataire (obligations en direct et OPCVM obligataires) : l'écart entre la valeur de réalisation et la valeur nette comptable des obligations en direct fait ressortir une moins-value latente de 25,2 millions d'euros à fin 2023. En incluant les plus-values latentes des OPCVM obligataires, le montant des moins-values latentes du compartiment obligataire s'établit à 22,8 millions d'euros.

Le contexte géopolitique, économique et social (avec notamment les conflits en Europe de l'Est depuis début 2022 et au Moyen-Orient depuis septembre 2023 et le niveau d'inflation historiquement élevé...), a pour conséquence une forte volatilité de l'ensemble des marchés financiers.

La succession des crises sanitaires et géopolitiques a entraîné des déséquilibres économiques importants qui se sont traduits par une forte hausse de l'inflation. En réaction, les banques centrales des pays développés ont adopté une politique monétaire moins accommodante par le biais du relèvement rapide de leurs taux directeurs tout au long de l'année 2023. Dans cet environnement marqué par des tensions inflationnistes et des taux d'intérêt élevés, nous suivons avec attention l'ensemble des émetteurs en direct et, plus particulièrement, les émetteurs les plus exposés à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.

## 4.2 LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

### 4.2.1 Meilleure estimation de provisions mathématiques

Les meilleures estimations de provisions mathématiques sur nos garanties temporaires décès correspondent aux provisions mathématiques comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

#### Rappel de la méthodologie de calcul

##### ► Temporaire décès

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de la garantie temporaire décès (rentes conjoint ou éducation) se déterminent de la même manière qu'en comptabilité sauf au niveau du taux technique :

Entité du Groupe Prudential	Type de rentes	Table H/F	Taux technique
Pronoé Prévoyance	Rente conjoint ou éducation	Table de mortalité du tarif TF 00-02 décalée	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2023 (sans VA)

#### Résultats

Au 31/12/2023, aucun sinistre ne mettant en jeu les garanties rente de conjoint ou éducation n'a été enregistré. Aucun calcul de provision mathématique n'a donc été réalisé.

#### 4.2.2 Meilleure estimation de provisions mathématiques de rentes

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes correspondent aux provisions mathématiques de rentes comptables calculées différemment dans le respect des exigences de Solvabilité 2.

##### Rappel de la méthodologie de calcul

Les meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes se décomposent de la même manière en 5 types et les tables et les taux utilisés sont les suivants :

Entité du Groupe Prudentiel	Type	Type de rentes	Table H/F	Taux technique	Taux d'inflation
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 1	Rentes orphelin ou conjoint	TG05 H/F	Courbe des taux EIOPA au 31/12/2023 (sans VA)	2 % pour les sinistres à partir de 2013
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 2	Rentes RC Automobile et Générale	TD88-90		
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 3	Rentes des contrats « individuelle agricole »	TG05 H/F		
Mutuelle de Poitiers Assurances et Pronoé Prévoyance	TYPE 4	Rentes d'invalidité maladie	Lois de maintien en invalidité (articles 143-12 et 600-2 du règlement ANC N°2015-11 du 26/11/2015)		
Mutuelle de Poitiers Assurances	TYPE 5	Rentes dépendance	Tables de la note technique du contrat dépendance		

##### Résultats

Au 31/12/2023, le montant total des meilleures estimations de provisions mathématiques de rentes est de **51 610 435 €** dont **2 932 855 €** en santé. Ces rentes sont survenues sur le portefeuille de la Mutuelle de Poitiers Assurances.

#### 4.2.3 Meilleure estimation de la provision pour primes

La meilleure estimation de la provision pour primes correspond aux flux relatifs aux sinistres survenus postérieurement à la date de calcul et durant la période où les engagements des contrats en cours de l'assureur restent valables.

A cette meilleure estimation, est ajoutée la valeur actualisée des gains ou des pertes estimés sur les primes futures avec leur sinistralité, ainsi que les frais d'acquisition afférents.

##### Rappel de la méthodologie de calcul

Pour le calcul de ces meilleures estimations des provisions pour primes par ligne d'activité, nous utilisons la simplification proposée à l'annexe technique III – Simplification pour provisions pour primes - de la notice « Solvabilité 2 » de l'ACPR sur les provisions techniques.

Le calcul prend en compte un effet d'actualisation.

## Résultats

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour primes du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2023.

Entité du Groupe Prudential	Lignes d'activité	Meilleures estimations des provisions pour primes au 31/12/2023
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	16 701 495 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	11 300 495 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	25 068 674 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	22 583 393 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	-1 333 023 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	-660 217 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	39 122 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	8 357 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	23 937 €
	<b>Total</b>	<b>73 732 234 €</b>

### 4.2.4 Meilleure estimation de la provision pour sinistres

#### Résultats et méthodologie de calcul

La meilleure estimation de la provision pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actualisée de la charge ultime des sinistres diminuée des règlements déjà effectués.

Pour le calcul de ces meilleures estimations, nous utilisons les méthodes suivantes :

► **Assurance de Protection de Revenus (Pronoé Prévoyance), Rentes liées aux engagements d'assurance santé (Pronoé Prévoyance) et Assurance des Frais Médicaux (Contrats IJ Mutuelle de Poitiers Assurances).**

Les meilleures estimations de provisions pour incapacités en cours et pour invalidités en attente des contrats prévoyance/revenus (II) sont calculées selon les mêmes méthodes qu'en comptabilité (articles 143-12, 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC 2015-11). Seule la méthode d'actualisation est différente puisque nous utilisons la courbe des taux au 31/12/2023 (sans VA) au lieu d'un taux unique en comptabilité.

Plus spécifiquement pour les lignes d'activités de Pronoé Prévoyance, nous ajoutons ensuite une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement qui correspond à la charge totale calculée à l'aide du S/P du business plan (95 %) à laquelle nous retranchons les sinistres payés et les provisions pour sinistres connus.

Pour l'actualisation, nous utilisons les taux donnés par l'EIOPA au 31/12/2023 (sans VA).

► **Autre Assurance Vie (Pronoé Prévoyance)**

Comme aucun sinistre temporaire décès n'est survenu au 31/12/2023 et que nous ne disposons pas d'un historique suffisant au démarrage de l'activité, nous calculons une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement qui correspond à la charge totale calculée à l'aide du S/P du business plan (80 %).

Pour l'actualisation, nous utilisons les taux donnés par l'EIOPA au 31/12/2023 (sans VA).

► **Autres lignes d'activités (Mutuelle de Poitiers Assurances)**

Pour le calcul des meilleures estimations, nous utilisons trois méthodes déterministes :

- Méthode Chain Ladder
- Méthode Loss Ratio
- Méthode Bornhuetter Ferguson

Les calculs sont réalisés sur les triangles de règlements nets de recours. En fonction de la sous ligne d'activité, un écrêtement est réalisé afin de traiter les sinistres importants séparément. La hausse de l'inflation et ses prévisions d'évolution pour les années futures ont été prises en compte dans les calculs de ces provisions.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2023 (sans VA).

Le tableau suivant présente les résultats par ligne d'activité des meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance du Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances au 31/12/2023 ainsi que les méthodes de calcul retenues.



Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Méthodes retenues	Meilleures estimations des provisions pour sinistres bruts de réassurance au 31/12/2023
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	Chain Ladder, Loss Ratio ou Lois de maintien en incapacité/invalidité	36 682 225 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	155 648 570 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	Chain Ladder	35 129 230 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	222 936 159 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	59 674 013 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson	5 461 112 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	Lois de maintien en incapacité et provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement	34 007 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	Provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement	44 774 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	Provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement	17 384 €
		<b>Total</b>	<b>515 627 475 €</b>

#### Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Cette étude a été réalisée pour la Mutuelle de Poitiers Assurances dans la mesure où Pronoé Prévoyance n'a pas eu d'activité assurantielle en 2022 (lancement d'activité le 26/01/2023).

Le calcul des meilleures estimations s'appuie sur 3 méthodes déterministes couramment utilisées dans les calculs actuariels. Cela permet de faire des comparaisons entre les méthodes pour faire ressortir d'éventuelles anomalies et donc de garantir le caractère approprié de la méthodologie retenue.

De plus, chaque année, la fonction actuarielle compare la nouvelle diagonale de règlements ajoutée au 31/12/N par rapport à celle qu'elle avait projetée l'année précédente au 31/12/N-1. Cela permet de vérifier que la méthode retenue pour le calcul des meilleures estimations donne des résultats cohérents et donc d'assurer également le caractère approprié de la méthodologie.

#### 4.2.5 Meilleure estimation de la provision pour primes à la charge de la réassurance

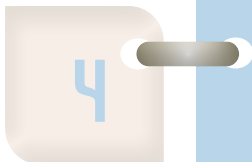
La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédonos aux réassureurs suivant leurs engagements.

##### Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour primes cédées en réassurance au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, nous n'appliquons pas de réassurance sur les meilleures estimations de provisions pour primes pour la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour primes cédées en réassurance au 31/12/2023
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	18 896 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	6 353 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	11 605 €
	<b>Total</b>	<b>36 854 €</b>



## 4.2.6 Meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance

La meilleure estimation de la provision pour sinistres à la charge de la réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédonc aux réassureurs suivant leurs engagements.

### Résultats

Le tableau suivant présente le détail par ligne d'activité des meilleures estimations de provision pour sinistres cédés en réassurance au 31/12/2023.

Entité du Groupe Prudentiel	Lignes d'activité	Meilleures estimations de provision pour sinistres cédées en réassurance au 31/12/2023
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	3 060 756 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	24 388 895 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	2 446 577 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	83 959 586 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	352 926 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	22 128 578 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	14 563 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	19 221 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	7 452 €
	<b>Total</b>	<b>136 378 555 €</b>

#### 4.2.7 Marge pour risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance.

##### Rappel de la méthodologie de calcul

Nous calculons la marge pour risque en appliquant la méthode 2 indiquée dans la notice « Solvabilité II » de l'ACPR sur les provisions techniques.

##### Résultats par branche

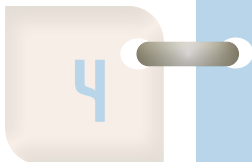
Nous obtenons un montant global de **35 143 360 €** pour la marge pour risque au 31/12/2023 qui se répartit de la façon suivante par ligne d'activité :

Entité du Groupe Prudential	Lignes d'activité	Marge pour risque au 31/12/2023
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance des Frais Médicaux	3 503 157 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Automobile	9 924 110 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Autre assurance des véhicules à moteur	4 020 271 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance Incendie et Autres Dommages aux Biens	11 246 752 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de RC Générale	4 036 751 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Assurance de Protection Juridique	334 207 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	1 848 169 €
Mutuelle de Poitiers Assurances	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	204 166 €
Pronoé Prévoyance	Assurance de Protection de Revenus	11 426 €
Pronoé Prévoyance	Autre Assurance Vie	7 937 €
Pronoé Prévoyance	Rentes liées aux engagements d'assurance santé	6 413 €
	<b>Total</b>	<b>35 143 360 €</b>

#### 4.2.8 Meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéficiaires

La provision pour participation aux bénéficiaires sur les garanties vie de Pronoé Prévoyance est définie à l'article R343-3 du code des assurances comme le montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Son calcul est défini à l'article A132-11 du code des assurances.

Au 31/12/2023, la meilleure estimation de la provision pour participation aux bénéficiaires est nulle pour Pronoé Prévoyance.



### 4.3 LA VALORISATION DES AUTRES PASSIFS

Nous donnons dans ce point des informations sur la méthode de calcul et l'évaluation en 2023 de la provision pour indemnité de départ en retraite et de la provision pour congés anniversaire calculées pour la Mutuelle de Poitiers Assurances.

Une provision de départ en retraite est calculée salarié par salarié sur la base d'un départ entre 60 et 67 ans (la table utilisée est conforme avec la nouvelle réglementation sur les retraites), du taux d'actualisation IBOXX Corporates AA de 3,20 % (3,75 % en 2022), de la table de mortalité INSEE 2022 et d'un taux de charges sociales de 59,40 %. Le solde de cette provision s'élève à 1 942 388 € au 31/12/2023, soit une dotation de 307 383 €.

La provision pour congés anniversaire est calculée selon les mêmes paramètres. Elle s'élève au 31/12/2023 à 757 331 €, soit une reprise de 31 675 €.

Les montants de ces provisions sont identiques en comptabilité et dans le bilan prudentiel.

### 4.4 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.



# 5

## GESTION DU CAPITAL

<b>5-1</b>	<b>Informations sur les fonds propres .....</b>	<b>74</b>
5.1.1	Composition des fonds propres .....	74
5.1.2	Répartition des fonds propres .....	75
<b>5-2</b>	<b>Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) en 2023 .....</b>	<b>75</b>
5.2.1	Le SCR et le MCR .....	75
5.2.2	Les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant .....	79
<b>5-3</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>79</b>

## 5.1 INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a pour stratégie globale, sur le long terme, de faire croître les portefeuilles et les activités de ses entités (entité Mutuelle de Poitiers Assurances et entité Pronoé Prévoyance) tout en préservant des résultats techniques et financiers équilibrés avec une alimentation suffisante des fonds propres afin d'assurer le respect des engagements et de la solvabilité de ses entités.

La stratégie de développement du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances approuvée par les Conseils d'Administration des entités, n'a donc pas pour finalité première l'enrichissement de ses entités mais la conservation d'une robustesse économique.

Le processus de gestion des fonds propres est pleinement intégré dans le pilotage financier et stratégique du Groupe Prudentiel et des entités le composant. Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres et de l'évaluation effectuée en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité des risques des entités, y compris dans les scénarios critiques.

### 5.1.1 Composition des fonds propres

#### 5.1.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

Les fonds propres Solvabilité 2 de la Mutuelle de Poitiers sont composés du Tier 1, fonds propres de niveau 1, et du Tier 2, fonds propres de niveau 2. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR pour le seul Tier 1, et du SCR pour le Tier 1 et le Tier 2.

La Mutuelle de Poitiers ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de niveau 2 sont représentés par les fonds propres issus du rappel de cotisations. Le 27 décembre 2018, la Mutuelle de Poitiers a reçu de l'ACPR, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le renouvellement de l'approbation d'inclure dans ses fonds propres auxiliaires de niveau 2, selon une méthode de calcul validée par l'ACPR, les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses sociétaires par voie de rappel de cotisations.

#### 5.1.1.2 Pronoé Prévoyance

Les fonds propres Solvabilité 2 de Pronoé Prévoyance sont composés exclusivement du Tier 1, fonds propres de niveau 1. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR et du SCR.

Pronoé Prévoyance ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 2 et de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du capital social et de la réserve de réconciliation.

#### 5.1.1.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont composés exclusivement du Tier 1, fonds propres de niveau 1. Ces fonds propres permettent la couverture du MCR et du SCR.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances ne détient pas de fonds propres de base ou auxiliaires éligibles de niveau 2 et de niveau 3.

Les fonds propres de niveau 1 sont composés du fonds d'établissement, du capital social et de la réserve de réconciliation.

Les fonds propres du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont constitués par :

- ▶ **Le fonds d'établissement** qui représente **20 813 200 €** en 2023, en augmentation comme chaque année du montant des droits d'adhésion des nouveaux Sociétaires de la Mutuelle de Poitiers Assurances. Ce montant représente 435 810 € en 2023.
- ▶ **Le capital social** qui représente **1 000 €**.
- ▶ **La réserve de réconciliation** qui représente **612 044 713 €**. Notons que les résultats des entités viennent diminuer les fonds propres en 2023 à hauteur de 0,12 M€.

Les différences concernant les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers d'une part et dans le bilan Solvabilité 2 d'autre part résultent des méthodes et approches réglementaires et prudentielles différentes. Celles-ci sont pilotées par la Direction Financière et des Risques et la Direction Technique, en lien avec la Direction Générale, et font l'objet d'un suivi dans le cadre du rapport de la fonction clé actuarielle.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique la structure et le montant des différents niveaux de fonds propres présents au niveau du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités conformément à la réglementation Solvabilité 2 :

31/12/2023	Mutuelle de Poitiers Assurances	Pronoé Prévoyance	Groupe Prudentiel
<b>Total fonds propres</b>	663 685 113 €	11 780 386 €	632 858 913 €
<b>Tier 1</b>	633 065 343 €	11 780 386 €	632 858 913 €
Fonds d'établissement	20 813 200 €	-	20 813 200 €
Capital social	-	12 000 000 €	1 000 €
Réserve de réconciliation	612 252 143 €	- 219 614 €	612 044 713 €
<b>Tier 2</b>	30 619 770 €	-	-
Rappel de cotisations	30 619 770 €	-	-



## 5.1.2 Répartition des fonds propres

### 5.1.2.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

#### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR	663 685 113 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	633 065 343 €	95,39 %
Tier 2 qualité moyenne	30 619 770 €	4,61 %

Les fonds propres de la Mutuelle de Poitiers Assurances sont de qualité élevée car composés à plus de 95 % de fonds propres classés en Tier 1 et pour moins de 5 % de fonds propres auxiliaires classés en Tier 2.

#### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du MCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances

Fonds propres éligibles pour la couverture du MCR	633 065 343 €	% par rapport au total
Tier 1	633 065 343 €	100 %

De plus, les fonds propres de niveau 1 représentent 100 % du montant total des fonds propres de base éligibles pour la couverture du MCR.

### 5.1.2.2 Pronoé Prévoyance

#### Répartition des fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR de Pronoé Prévoyance

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR	11 780 386 €	% par rapport au total
Tier 1	11 780 386 €	100 %

Les fonds propres de Pronoé Prévoyance sont tous de qualité élevée car composés à 100 % de fonds propres classés en Tier 1.

### 5.1.2.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

#### Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR du Groupe Prudentiel

Fonds propres éligibles pour la couverture du SCR et du MCR	632 858 913 €	% par rapport au total
Tier 1 qualité élevée	632 858 913 €	100 %

Les fonds propres du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances sont tous de qualité élevée car composés à 100 % de fonds propres classés en Tier 1.

## 5.2 LE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET LE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) EN 2023

### 5.2.1 Le SCR et le MCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspond au capital économique dont a besoin la société pour limiter la probabilité de faillite à 0,5 % à horizon un an, c'est-à-dire à une seule occurrence tous les 200 ans.

Les SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant sont calculés en utilisant la formule standard telle que présentée dans le Règlement Délégué.

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum absolu de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

#### Résultats des calculs des exigences de capital

Nous détaillons par la suite par entité et pour le groupe prudentiel les résultats des calculs des SCR/MCR ainsi que leurs taux de couverture.

### 5.2.1.1 Mutuelle de Poitiers Assurances

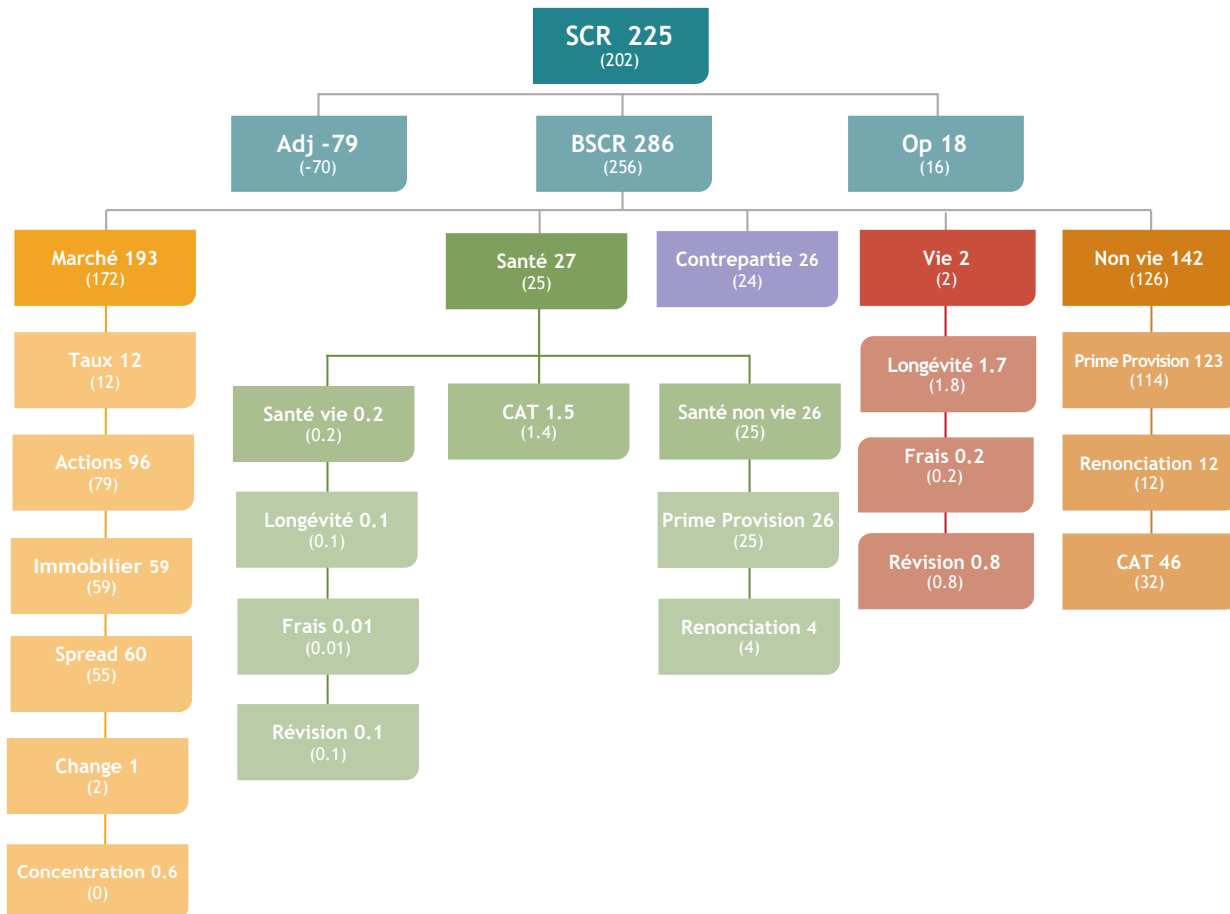
Au 31 décembre 2023, le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est de 225 295 552 €, soit une hausse par rapport à 2022. Au 31 décembre 2023, le MCR de la Mutuelle de Poitiers est de 72 851 776 €, soit 32,3 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la seule formule standard sans utilisation des mesures transitoires puisque la Mutuelle de Poitiers a choisi de ne pas prendre en compte ces avantages temporaires.

Pour le calcul de son SCR, la Mutuelle de Poitiers a utilisé deux types de simplifications :

- **Chocs de nos fonds** : nos OPCVM sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les FCPR et les actions et fonds non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier.
- **Risque de contrepartie** : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR de la mutuelle de Poitiers Assurances calculé au 31/12/2023. Pour mémoire, nous indiquons les résultats de notre calcul de SCR au 31/12/2022 entre parenthèses.



Le SCR de la Mutuelle de Poitiers Assurances est en hausse en 2023 passant de 202 M€ à 225 M€ soit + 23 M€, avec principalement par rapport à 2022 une augmentation du SCR marché de 21 M€ ainsi qu'une hausse du SCR non vie de 16 M€ qui s'expliquent notamment par :

- ▶ la hausse des risques actions (+ 17 M€) du fait de l'augmentation des valeurs de marché de nos actions à fin 2023,
- ▶ la hausse du risque CAT de 14 M€ en non vie du fait des nouvelles conditions de nos traités de réassurance en 2024.

## 5.2.1.2 Pronoé Prévoyance

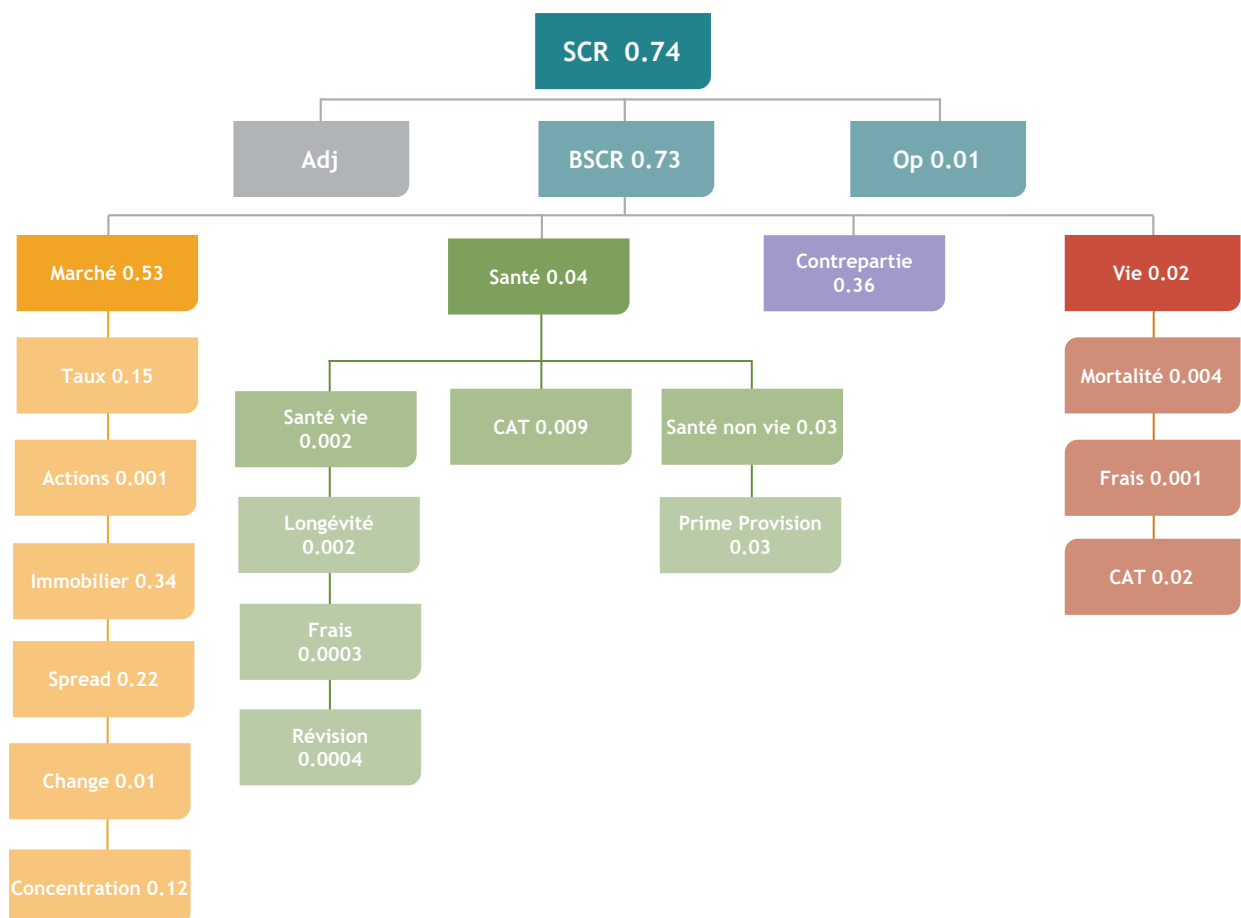
Au 31 décembre 2023, le SCR de Pronoé Prévoyance est de 741 696 € et le MCR est de 6 700 000 €.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard.

Concernant le MCR, conformément à l'article 129 de la Directive Européenne 2009/138/CE, revu dans l'avis publié au Journal Officiel de l'Union Européenne en octobre 2021, le MCR de Pronoé Prévoyance au 31/12/2023 est égal au plancher absolu fixé par la réglementation soit 6,7 M€ puisque le calcul exact en fonction des primes et des provisions donne un résultat inférieur à ce montant.

Pour le calcul de son SCR, Pronoé Prévoyance a utilisé une simplification qui concerne les chocs appliqués aux fonds cotés qui sont calculés en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR de Pronoé Prévoyance calculé au 31/12/2023.



Le SCR de Pronoé Prévoyance en 2023 est de 0,74 M€ avec principalement un risque de marché de 0,53 M€ et un risque de contrepartie de 0,36 M€.

### 5.2.1.3 Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

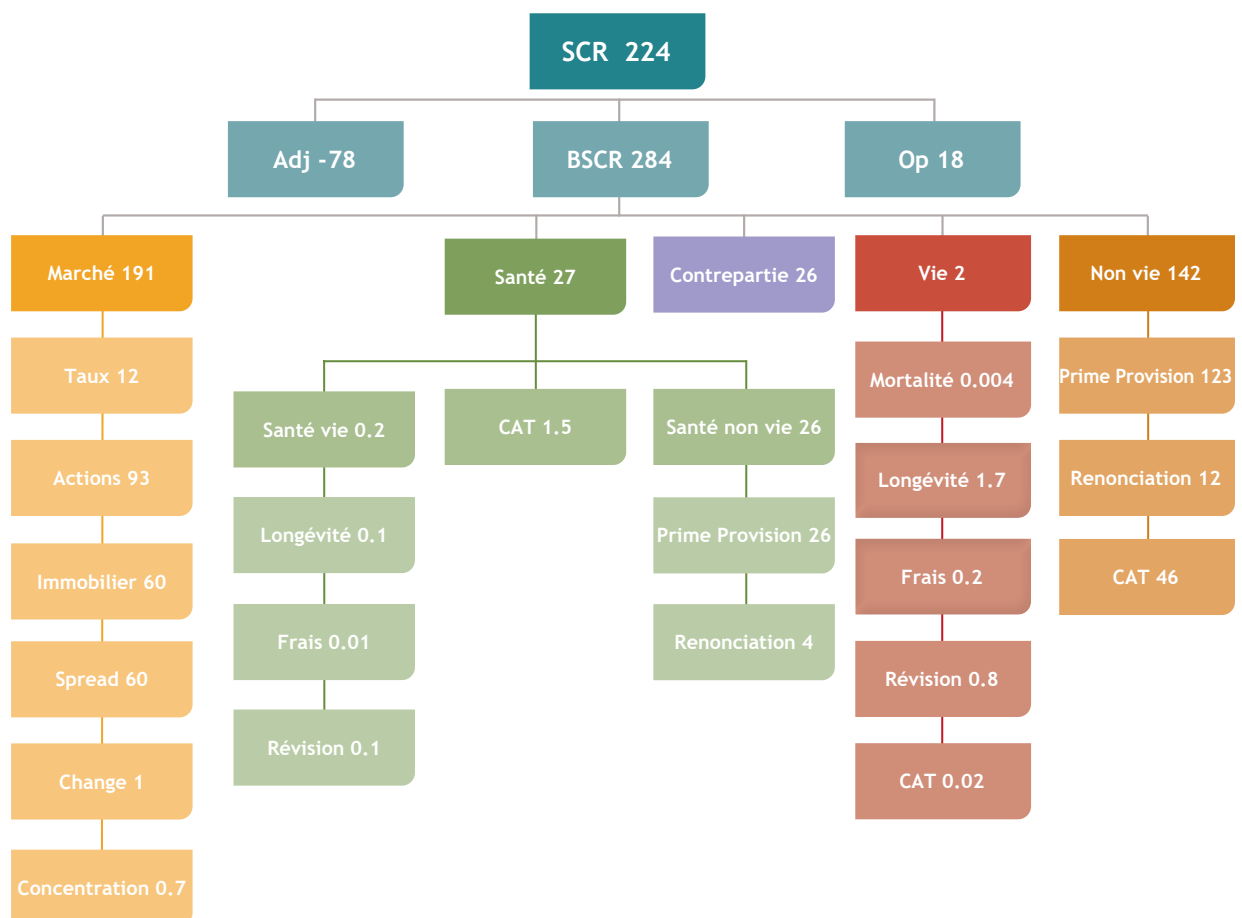
Au 31 décembre 2023, le SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances est de 224 215 383 M€ et le MCR de 73 479 753 M€, soit 32,77 % du SCR.

Ces résultats sont obtenus en appliquant la formule standard selon la première méthode fondée sur la consolidation comptable.

Pour le calcul de son SCR, le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances a utilisé deux types de simplifications :

- Chocs de nos fonds : nos OPCVM sont choqués en retenant les chocs transmis par les sociétés de gestion. Les FCPR et les actions et fonds non cotés sont choqués en actions de type 2 (choc maximal) sauf pour une partie choquée en immobilier.
- Risque de contrepartie : nous regroupons les réassureurs par rating pour le calcul du risque de contrepartie.

L'organigramme ci-dessous présente chaque plot du SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances calculé au 31/12/2023.



Le SCR du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances en 2023 est de 224 M€ avec principalement un risque de marché de 191 M€ et un risque de souscription non vie de 142 M€.

### 5.2.2 Les taux de couverture du SCR et du MCR du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et des entités le composant

Couverture du SCR et du MCR par les Fonds Propres au 31/12/2023							
	FONDS PROPRES SOLVABILITE 2			Montant du SCR	Montant du MCR	Couverture du SCR	Couverture du MCR
		Montant	% par rapport au total				
Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TIER 1	633 M € (591 M €)	95 % (95 %)	225 M € (202 M €)	73 M € (67 M €)	281 % (293 %)	869 % (878 %)
	FP TIER 2	31 M € (28 M €)	5 % (5 %)			14 % (14 %)	
	FP TOTAUX	664 M € (619 M €)	100 %			295 % (307 %)	
Pronoé Prévoyance	FP TOTAUX (TIER 1)	11,78 M € (-)	100 %	0,74 M € (-)	6,7 M € (-)	1588 % (-)	176 % (-)
Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances	FP TOTAUX (TIER 1)	633 M € (-)	100 %	224 M € (-)	73 M € (-)	282 % (-)	861 % (-)

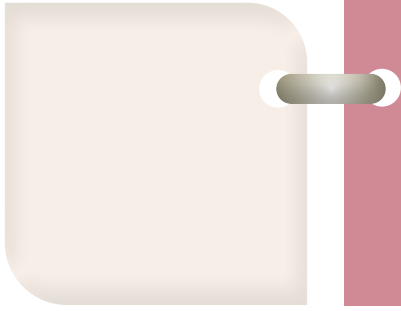
\* Nous indiquons les résultats au 31/12/2022 entre parenthèses

### 5.3 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations concernant la gestion du capital au sein du Groupe prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités.

Le Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et ses entités disposent donc de fonds propres robustes et d'une gestion saine et prudente. Les taux de couverture du SCR et du MCR sont à des niveaux élevés et confirment la solidité du Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances et de ses entités, particulièrement importante en cette période de contexte défavorable (géopolitique, climatique, inflation, cyber...) qui génère une augmentation des volatilités et des incertitudes.





# États quantitatifs annuels

A	Mutuelle de Poitiers Assurances .....	82
B	Pronoé Prévoyance .....	96
C	Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances .....	111



## A - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

## S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	27 131 148
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 195 168 062
Immobilier (autre que pour usage propre)	197 870 846
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	16 637 106
Actions	109 891 329
Actions – cotées	89 375 529
Actions – non cotées	20 515 799
Obligations	552 429 499
Obligations d'État	51 241 773
Obligations d'entreprise	501 187 726
Titres structurés	0
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	305 308 295
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	12 972 731
Autres placements	58 257
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	136 337 318
Non vie et santé similaire à la non vie	114 208 739
Non vie hors santé	111 147 984
Santé similaire à la non vie	3 060 756
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	22 128 578
Santé similaire à la vie	
Vie hors santé, UC ou indexés	22 128 578
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	2 825 620
Créances nées d'opérations d'assurance	124 602 308
Créances nées d'opérations de réassurance	14 457 025
Autres créances (hors assurance)	11 429 307
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	13 871 291
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	10 758 811
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 536 580 891</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	622 257 377
Provisions techniques non vie (hors santé)	565 370 500
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	535 808 408
Marge de risque	29 562 092
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	56 886 877
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	53 383 720
Marge de risque	3 503 157
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	53 662 770
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 137 021
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	2 932 855
Marge de risque	204 166
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	50 525 748
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	48 677 580
Marge de risque	1 848 169
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	14 820
Provision pour retraite et autres avantages	2 699 719
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	4 320 956
Impôts différés passifs	133 224 910
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 477 462
Dettes nées d'opérations de réassurance	222 804
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	73 466 894
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	167 836
<b>Total du passif</b>	<b>903 515 548</b>
Excédent d'actif sur passif	633 065 343

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	132 709 198	4 494 352		68 911 101	108 640 563		127 492 180	31 488 077
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 944 724	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 111 864			9 730 530	1 700 608		24 463 866	1 725 435
Net	130 597 334	4 494 352		59 180 572	106 939 955		104 973 038	29 762 642
Primes acquises								
Brut - assurance directe	129 219 816	4 497 310		67 464 052	106 175 519		123 801 470	30 972 724
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 919 064	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 111 864			9 730 530	1 700 608		21 851 506	1 725 435
Net	127 107 952	4 497 310		57 733 522	104 474 911		103 869 028	29 247 290
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	92 724 182	2 116 760		47 391 761	95 358 194		155 829 989	15 645 869
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							469 925	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 937 586			3 920 562	30 836 157		22 045 111	-492 033
Net	89 786 596	2 116 760		43 471 199	64 522 037		134 254 803	16 137 902
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe								
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées	27 281 727	1 064 383		13 815 939	26 949 468		34 750 643	8 705 715
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	835	9 494 552							483 230 858
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 944 724
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									39 732 302
Net	835	9 494 552							445 443 280
Primes acquises									
Brut - assurance directe	835	9 215 057							471 346 783
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 919 064
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs		0							37 119 942
Net	835	9 215 057							436 145 905
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 501 717							411 568 471
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									469 925
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									59 247 382
Net		2 501 717							352 791 014
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe									
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées	-2	3 585 103							116 152 975
Autres dépenses									
Total des dépenses									116 152 975

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut					-825 610	-7 197 467			-8 023 077
Part des réassureurs									-496 634
Net					-825 610	-6 700 833			-7 526 443
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									
Autres dépenses									
Total des dépenses									

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total							
Marge de risque							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total							

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	48 677 580		48 677 580				2 932 855		2 932 855
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	22 128 578		22 128 578						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	26 549 001		26 549 001				2 932 855		2 932 855
Marge de risque	1 848 169		1 848 169				204 166		204 166
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - Total	50 525 748		50 525 748				3 137 021		3 137 021

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	16 701 495			11 300 495	25 068 674	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0			0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	16 701 495			11 300 495	25 068 674	
Provisions pour sinistres						
Brut	36 682 225			155 648 570	35 129 230	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	3 060 756			24 388 895	2 446 577	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	33 621 469			131 259 676	32 682 654	
Total meilleure estimation - brut	53 383 720			166 949 065	60 197 905	
Total meilleure estimation - net	50 322 964			142 560 170	57 751 328	
Marge de risque	3 503 157			9 924 110	4 020 271	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	56 886 877			176 873 175	64 218 176	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	3 060 756			24 388 895	2 446 577	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	53 826 121			152 484 281	61 771 599	



## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	22 583 393	-1 333 023		-660 217		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	22 583 393	-1 333 023		-660 217		
Provisions pour sinistres						
Brut	222 936 159	59 674 013		5 461 112		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	83 959 586	352 926				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	138 976 573	59 321 087		5 461 112		
Total meilleure estimation - brut	245 519 552	58 340 991		4 800 895		
Total meilleure estimation - net	161 559 966	57 988 064		4 800 895		
Marge de risque	11 246 752	4 036 751		334 207		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total	256 766 305	62 377 742		5 135 102		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	83 959 586	352 926				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	172 806 719	62 024 816		5 135 102		

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					73 660 818
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					73 660 818
Provisions pour sinistres					
Brut					515 531 309
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					114 208 739
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					401 322 570
Total meilleure estimation - brut					589 192 127
Total meilleure estimation - net					474 983 388
Marge de risque					33 065 249
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
Provisions techniques - Total					622 257 377
Provisions techniques - Total					622 257 377
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					114 208 739
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					508 048 637

### S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

### S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)

Entité : *La Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes												2 275 700	2 275 700	2 275 700
2014	142 323 168	54 110 747	9 306 720	4 789 242	3 809 659	4 581 068	1 588 732	11 150 832	1 929 116	243 287			243 287	233 832 569
2015	142 016 935	47 134 719	11 941 543	4 695 138	3 764 440	1 897 235	1 112 703	1 974 107	8 317 803				8 317 803	222 854 624
2016	147 494 563	52 408 724	11 514 792	5 540 058	3 194 518	2 655 601	2 238 570	1 418 865					1 418 865	226 465 689
2017	158 150 072	54 845 649	13 574 188	12 461 617	6 483 637	5 499 947	4 997 946						4 997 946	256 013 056
2018	179 170 911	70 872 053	15 069 172	10 236 433	4 248 156	4 520 544							4 520 544	284 117 269
2019	154 561 603	57 514 220	14 247 326	7 247 291	6 036 325								6 036 325	239 606 764
2020	148 558 667	54 982 408	13 539 474	6 592 744									6 592 744	223 673 293
2021	170 147 161	61 543 489	15 517 736										15 517 736	247 208 385
2022	214 031 381	99 167 630											99 167 630	313 199 011
2023	195 496 652												195 496 652	195 496 652
Total													344 585 229	2 444 743 012

### S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation de provisions pour sinistres brutes non actualisés

Entité : *La Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Années Précédentes												43 751 604	41 758 549
2014			53 640 865	38 268 225	34 572 827	31 647 621	24 971 742	10 524 024	5 296 453	3 687 267			3 439 586
2015		64 019 023	44 680 504	29 413 127	21 660 263	21 984 012	19 917 315	17 497 711	11 726 781				10 948 956
2016	111 292 515	42 397 411	27 197 617	19 056 441	18 516 765	15 145 066	15 110 071	12 126 156					11 180 448
2017	109 308 435	72 254 655	61 929 119	55 760 983	51 172 216	43 641 703	32 113 990						29 911 945
2018	127 835 749	49 406 460	36 778 850	27 335 132	26 017 965	17 881 948							16 543 787
2019	118 527 004	48 546 553	46 312 493	38 047 367	31 453 920								29 103 615
2020	120 684 654	61 364 923	51 901 812	38 655 533									35 531 771
2021	130 120 006	56 285 068	38 256 149										35 074 910
2022	202 752 555	145 833 926											135 085 388
2023	177 551 934												166 952 355
Total													515 531 309

## S.23.01.02 - Fonds propres (01)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	20 813 200	20 813 200			
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	612 252 143	612 252 143			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	633 065 343	633 065 343			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	30 619 770			30 619 770	
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires	30 619 770			30 619 770	
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	663 685 113	633 065 343		30 619 770	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	633 065 343	633 065 343			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	663 685 113	633 065 343		30 619 770	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	633 065 343	633 065 343			
Capital de solvabilité requis	225 295 552				
Minimum de capital requis	72 851 776				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	2,95				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	8,69				

### S.23.01.02 - Fonds propres (02)

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	633 065 343
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	20 813 200
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	612 252 143
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	192 770 333		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	25 716 339		
Risque de souscription en vie	2 160 598		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	26 770 817		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	141 959 386		Simplifications non utilisées
Diversification	-103 550 329		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	285 827 145		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	17 908 011		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-78 439 604		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	225 295 552		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis	225 295 552		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *La Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *La Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	-78 439 604
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	-78 439 604
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	-78 439 604

### S.28.01.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Entité : *Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie			
Résultat MCRNL	72 232 657		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		50 322 964	121 840 004
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		142 560 170	58 712 051
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		57 751 328	120 621 817
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		161 559 966	117 685 957
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		57 988 064	15 048 659
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			835
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		4 800 895	9 494 552
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			
Réassurance santé non proportionnelle			
Réassurance accidents non proportionnelle			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			
Réassurance dommages non proportionnelle			

### S.28.01.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Entité : *La Mutuelle de Poitiers Assurances*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Termes du MCR	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			
Résultat MCRL	619 119		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé		29 481 857	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	72 851 776		
Capital de solvabilité requis	225 295 552		
Plafond du MCR	101 382 998		
Plancher du MCR	56 323 888		
MCR combiné	72 851 776		
Seuil plancher absolu du MCR	4 000 000		
Minimum de capital requis	72 851 776		



## B - PRONOÉ PRÉVOYANCE

## S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	11 956 154
Immobilier (autre que pour usage propre)	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	
Actions	
Actions – cotées	
Actions – non cotées	
Obligations	3 233 383
Obligations d'État	310 384
Obligations d'entreprise	2 922 999
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	2 827 594
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	5 895 177
Autres placements	
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	78 091
Non vie et santé similaire à la non vie	33 459
Non vie hors santé	
Santé similaire à la non vie	33 459
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	44 632
Santé similaire à la vie	19 057
Vie hors santé, UC ou indexés	25 575
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	
Créances nées d'opérations d'assurance	65 955
Créances nées d'opérations de réassurance	
Autres créances (hors assurance)	62 033
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	425 268
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 587 501</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	84 555
Provisions techniques non vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	84 555
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	73 129
Marge de risque	11 426
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	108 802
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	47 734
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	41 321
Marge de risque	6 413
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	61 069
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	53 131
Marge de risque	7 937
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provision pour retraite et autres avantages	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	
Impôts différés passifs	
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	7 615
Dettes nées d'opérations de réassurance	45 774
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	560 369
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
<b>Total du passif</b>	<b>807 116</b>
Excédent d'actif sur passif	11 780 386

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises		54 051						
Brut - assurance directe								
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		12 429						
Net		41 622						
Primes acquises		35 459						
Brut - assurance directe								
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		12 429						
Net		23 030						
Charge des sinistres		52 006						
Brut - assurance directe								
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs		25 991						
Net		26 015						
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe								
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées		144 944						
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									54 051
Brut - assurance directe									
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									12 429
Net									41 622
Primes acquises									35 459
Brut - assurance directe									
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									12 429
Net									23 030
Charge des sinistres									52 006
Brut - assurance directe									
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									25 991
Net									26 015
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe									
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									144 944
Autres dépenses									
Total des dépenses									144 944

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut				70 970	44 838				115 808
Part des réassureurs				25 093	10 255				35 349
Net				45 877	34 583				80 460
Primes acquises									
Brut				70 970	29 145				100 116
Part des réassureurs				25 093	10 255				35 349
Net				45 877	18 890				64 767
Charge des sinistres									
Brut				39 743					39 743
Part des réassureurs				19 816					19 816
Net				19 927					19 927
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées				277 441	118 304				395 744
Autres dépenses									
Total des dépenses									395 744

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie		
		Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute						53 131	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						25 575	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total						27 557	
Marge de risque					7 937		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout							
Meilleure estimation							
Marge de risque							
Provisions techniques - Total					61 069		

## S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris LIC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute			53 131				41 321		41 321
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			25 575				19 057		19 057
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total			27 557				22 264		22 264
Marge de risque			7 937				6 413		6 413
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									
Provisions techniques - Total			61 069				47 734		47 734

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut		39 122				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		18 905				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		20 217				
Provisions pour sinistres						
Brut		34 007				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		14 553				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		19 453				
Total meilleure estimation - brut		73 129				
Total meilleure estimation - net		39 670				
Marge de risque		11 426				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques - Total						
Provisions techniques - Total		84 555				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		33 459				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		51 096				



## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
Provisions techniques calculées comme un tout Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque Meilleure estimation Provisions pour primes Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour primes  Provisions pour sinistres Brut Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres Total meilleure estimation - brut Total meilleure estimation - net Marge de risque Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques Provisions techniques calculées comme un tout Meilleure estimation Marge de risque Provisions techniques - Total Provisions techniques - Total Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						

## S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					39 122
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					18 905
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					20 217
Provisions pour sinistres					
Brut					34 007
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					14 553
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					19 453
Total meilleure estimation - brut					73 129
Total meilleure estimation - net					39 670
Marge de risque					11 426
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
Provisions techniques - Total					84 555
Provisions techniques - Total					84 555
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total					33 459
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					51 096

**S.19.01.21 - 01 - Sinistres en non vie**Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Information
Année d'accident/année de souscription	Année d'accident

**S.19.01.21 - 02 - Sinistres payés bruts (non cumulés)**Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (Cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes														
2014														
2015														
2016														
2017														
2018														
2019														
2020														
2021														
2022														
2023	4 005												4 005	4 005
<b>Total</b>													4 005	4 005

**S.19.01.21 - 03 - Meilleure estimation de provisions pour sinistres brutes non actualisées**Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
Années Précédentes														
2014														
2015														
2016														
2017														
2018														
2019														
2020														
2021														
2022														
2023	50 033													34 007
<b>Total</b>														34 007

## S.23.01.02 - Fonds propres (01)

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12 000 000	12 000 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	-219 614	-219 614			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	11 780 386	11 780 386			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	11 780 386	11 780 386			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	11 780 386	11 780 386			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	11 780 386	11 780 386			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	11 780 386	11 780 386			
Capital de solvabilité requis	741 696				
Minimum de capital requis	6 700 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	15,88				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	1,76				

### S.23.01.02 - Fonds propres (02)

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	11 780 386
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	12 000 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	-219 614
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	528 698		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	363 289		
Risque de souscription en vie	19 409		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	37 972		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie			Simplifications non utilisées
Diversification	-217 717		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	731 652		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	10 044		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	741 696		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Capital de solvabilité requis	741 696		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 01 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Oui / Non
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	Oui

### S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis - 02 - Approche concernant le taux d'imposition

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	LAC DT
LAC DT (Capacité d'absorption de pertes des impôts différés)	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	
LAC DT maximale	

### S.28.02.01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Activités en non vie	Activités en vie	Activités en non vie		Activités en vie	
	Résultat MCR (NL, NL)	Résultat MCR (NL, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non vie Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente Réassurance santé non proportionnelle Réassurance accidents non proportionnelle Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle Réassurance dommages non proportionnelle	9 515		39 670	50 803		

### S.28.02.01 - 02 - Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : Pronoé Prévoyance

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Activités en non vie	Activités en vie	Activités en non vie		Activités en vie	
	Résultat MCR (L, NL)	Résultat MCR (L, L)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie		1 046			49 820	

### S.28.02.01 - 03 - Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non vie

Entité : *Pronoé Prévoyance*

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Calcul du MCR global	Activités en non vie	Activités en vie
Calcul du MCR global			
MCR linéaire	10 561		
Capital de solvabilité requis	741 696		
Plafond du MCR	333 763		
Plancher du MCR	185 424		
MCR combiné	185 424		
Seuil plancher absolu du MCR	6 700 000		
Minimum de capital requis	6 700 000		
Calcul du montant notionnel du MCR en non vie et en vie			
Montant notionnel du MCR linéaire		9 515	1 046
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)		668 221	73 475
Plafond du montant notionnel du MCR		300 699	33 064
Plancher du montant notionnel du MCR		167 055	18 369
Montant notionnel du MCR combiné		167 055	18 369
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR		2 700 000	4 000 000
Montant notionnel du MCR		2 700 000	4 000 000



## C - GROUPE PRUDENTIEL MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

## S.02.01.02 - Bilan - actifs

Entité : Groupe Prudentiel Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Écarts d'acquisitions	
Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	
Impôts différés actifs	
Excédent de régime de retraite	
Immobilisations corporelles pour usage propre	27 131 148
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 195 125 217
Immobilier (autre que pour usage propre)	197 870 846
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	4 638 106
Actions	109 891 329
Actions – cotées	89 375 529
Actions – non cotées	20 515 799
Obligations	555 662 882
Obligations d'État	51 552 157
Obligations d'entreprise	504 110 725
Titres structurés	
Titres garantis	
Organismes de placement collectif	308 135 890
Produits dérivés	
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	18 867 908
Autres placements	58 257
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	
Avances sur polices	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	
Autres prêts et prêts hypothécaires	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	136 415 409
Non vie et santé similaire à la non vie	114 242 198
Non vie hors santé	111 147 984
Santé similaire à la non vie	3 094 214
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	22 173 210
Santé similaire à la vie	19 057
Vie hors santé, UC ou indexés	22 154 153
Vie UC ou indexés	
Dépôts auprès des cédantes	2 825 620
Créances nées d'opérations d'assurance	124 668 263
Créances nées d'opérations de réassurance	14 457 025
Autres créances (hors assurance)	10 891 327
Actions auto-détenues	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	14 296 559
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	10 758 811
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 536 569 380</b>

## S.02.01.02 - Bilan - passifs

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques – non vie	622 341 931
Provisions techniques non vie (hors santé)	565 370 500
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	535 808 408
Marge de risque	29 562 092
Provisions techniques santé (similaire à la non vie)	56 971 431
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	53 456 848
Marge de risque	3 514 583
Provisions techniques - vie (hors UC ou indexés)	53 771 572
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	3 184 755
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	2 974 176
Marge de risque	210 579
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	50 586 817
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	48 730 711
Marge de risque	1 856 106
Provisions techniques UC ou indexés	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	14 820
Provision pour retraite et autres avantages	2 699 719
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	4 320 956
Impôts différés passifs	133 212 726
Produits dérivés	
Dettes envers les établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance	13 485 077
Dettes nées d'opérations de réassurance	268 579
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	73 427 250
Dettes subordonnées	
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	167 836
<b>Total du passif</b>	<b>903 710 467</b>
Excédent d'actif sur passif	632 858 913

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité non vie

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)							
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
Primes émises								
Brut - assurance directe	132 709 198	4 548 403		68 911 101	108 640 563		127 492 180	31 488 077
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 944 724	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 111 864	12 429		9 730 530	1 700 608		24 463 866	1 725 435
Net	130 597 334	4 535 974		59 180 572	106 939 955		104 973 038	29 762 642
Primes acquises								
Brut - assurance directe	129 219 816	4 532 769		67 464 052	106 175 519		123 801 470	30 972 724
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							1 919 064	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 111 864	12 429		9 730 530	1 700 608		21 851 506	1 725 435
Net	127 107 952	4 520 340		57 733 522	104 474 911		103 869 028	29 247 290
Charge des sinistres								
Brut - assurance directe	92 724 182	2 168 766		47 391 761	95 358 194		155 829 989	15 645 869
Brut - réassurance proportionnelle acceptée							469 925	
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	2 937 586	25 991		3 920 562	30 836 157		22 045 111	-492 033
Net	89 786 596	2 142 775		43 471 199	64 522 037		134 254 803	16 137 902
Variation des autres provisions techniques								
Brut - assurance directe								
Brut - réassurance proportionnelle acceptée								
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées	27 281 727	1 209 327		13 815 939	26 949 468		34 750 643	8 705 715
Autres dépenses								
Total des dépenses								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Engagement de réassurance non vie non proportionnelle acceptée				TOTAL
	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
Primes émises									
Brut - assurance directe	835	9 494 552							483 284 909
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 944 724
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									39 744 731
Net	835	9 494 552							445 484 902
Primes acquises									
Brut - assurance directe	835	9 215 057							471 382 242
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									1 919 064
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs		0							37 132 371
Net	835	9 215 057							436 168 935
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe		2 501 717							411 620 477
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									469 925
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									59 273 373
Net		2 501 717							352 817 029
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe									
Brut - réassurance proportionnelle acceptée									
Brut - réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées	-2	3 585 103							116 297 920
Autres dépenses									
Total des dépenses									116 297 920

## S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité vie

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut				70 970	44 838				115 808
Part des réassureurs				25 093	10 255				35 349
Net				45 877	34 583				80 460
Primes acquises									
Brut				70 970	29 145				100 116
Part des réassureurs				25 093	10 255				35 349
Net				45 877	18 890				64 767
Charge des sinistres									
Brut				39 743	-825 610	-7 197 467			-7 983 333
Part des réassureurs				19 816		-496 634			-476 818
Net				19 927	-825 610	-6 700 833			-7 506 515
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées				277 441	118 304				395 744
Autres dépenses									
Total des dépenses									395 744

## S.23.01.22 - Fonds propres (01)

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Comptes mutualistes subordonnés					
Fonds excédentaires					
Actions de préférence					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence					
Réserve de réconciliation	632 858 913	632 858 913			
Passifs subordonnés					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers					
Total fonds propres de base après déductions	632 858 913	632 858 913			
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE					
Autres fonds propres auxiliaires					
Total fonds propres auxiliaires					
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	632 858 913	632 858 913			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	632 858 913	632 858 913			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	632 858 913	632 858 913			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	632 858 913	632 858 913			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	73 479 753				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	8,61				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris les fonds propres provenant d'autres secteurs financiers et des entités incluses via D&A)	632 858 913	632 858 913			
Total du capital de solvabilité requis du groupe	224 215 383				
Ratio du total des fonds propres éligibles sur le total du SCR du groupe - ratio incluant les autres secteurs financiers et les entreprises incluses via D&A	2,82				

## S.23.01.22 - Fonds propres (02)

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Total
Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	632 858 913
Actions propres (détenues directement et indirectement)	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	
Autres éléments de fonds propres de base	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	
Réserve de réconciliation	632 858 913
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non vie	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	

## S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	SIMPLIFICATIONS
Capital de solvabilité requis calculé en utilisant la formule standard			
Risque de marché	190 928 973		Simplifications non utilisées
Risque de défaut de la contrepartie	25 889 992		
Risque de souscription en vie	2 160 713		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en santé	26 789 135		Simplifications non utilisées
Risque de souscription en non vie	141 959 386		Simplifications non utilisées
Diversification	-103 359 917		
Risque lié aux immobilisations incorporelles			
Capital de solvabilité requis de base	284 368 283		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	17 910 630		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-78 063 529		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE			
Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'art. 336 (a) du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion du capital supplémentaire	224 215 383		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type a			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type b			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type c			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37 (1) Type d			
SCR du groupe consolidé	224 215 383		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	73 479 753		
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières			
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle			
Capital requis pour entreprises résiduelles			
Exigences en matière de capital pour les organismes de placement collectif ou les investissements conditionnés sous forme de fonds			
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation			
Total du capital de solvabilité requis du groupe	224 215 383		

### S.32.01.22 - G01D - Entreprises dans le périmètre du groupe

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
001	France	969500XTJT12BLWILD19	1 - LEI	MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES	2 - Entreprise d'assurance non vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudential et Résolution
002	France	969500Y6R87PP9EY0F96	1 - LEI	SA PRONOE PREVOYANCE	4 - Entreprise multibranches	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudential et Résolution

### S.32.01.22 - G01D - Entreprises dans le périmètre du groupe

Entité : Groupe Prudential Mutuelle de Poitiers Assurances

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : EUR

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
100,00 %	100,00 %	100,00 %		1 - Dominante	100,00 %	1 - Incluse dans le contrôle du groupe 1 - Incluse dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale 1 - Première méthode: consolidation intégrale





